

N° 14 – 30 JUILLET 2026
2026

BULLETIN OFFICIEL

Courses à obstacles

Avis et communiqués	III
Décisions	V
Résultats (n° 868 à 942) :	

jeudi 2 juillet 2026	
SENONNES-POUANCÉ.	1
dimanche 5 juillet 2026	
ERBRAY	2
GÉMOZAC	3
MOLIERES.	4
POMPADOUR.	5
lundi 6 juillet 2026	
CRAON.	6
VITTEL	6
mercredi 8 juillet 2026	
DAX	7
jeudi 9 juillet 2026	
DIEPPE.	8
vendredi 10 juillet 2026	
DIEPPE.	9

samedi 11 juillet 2026	
LA TESTE - BASSIN D'ARCACHON	12
dimanche 12 juillet 2026	
CASTERA-VERDUZAN	13
LE PERTRE	14
POMPADOUR.	15
QUESTEMBERT	16
lundi 13 juillet 2026	
GRANVILLE ST PAIR SUR MER	17
mardi 14 juillet 2026	
AIX-LES-BAINS.	18
CORLAY	20
LE DORAT	21
SAINT-PIERRE-LA-COUR	21
VITTEL	22
mercredi 15 juillet 2026	
CLAIREFONTAINE.	23

Index des chevaux cités dans ce numéro	27
--	----

FRANCE GALOP

Département Technique
15 Bld de Douaumont
75017 Paris

ISSN 2999-0041

France Galop - Imprimeur
Dépôt légal : juillet 2026
Quantité de tirage : 200 ex.



Avis et communiqués

Liste des oppositions	IV
-----------------------------	----

Liste des oppositions

(Mise à jour le 10 juillet 2026)

DÉBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE
M. Abdulghani AL-ABDULGHANI	Jockey Club Español	Non-paiement factures de frais de pension
M. Philippe SIMIAN	Guillaume HEURTAULT	Non-paiement factures de frais de pension
M. Rashit SHAYKHUTDINOV	Ste Ent. Nicolas CLEMENT & Frauke HERMANS	Non-paiement factures de frais de pension
Abdulatif AL-EMADI	Ste Ent. Thomas FOURCY	Non-paiement factures de frais de pension
Abdullah Mohammed AL ATTIAH	Ste Ent. Thomas FOURCY	Non-paiement factures de frais de pension
Philippe GONÇALVES-DIAS	Jérémy DA SILVA	Non-paiement factures de frais de pension
Damien LECROQ	Ste Ent. Ludovic GADBIN	Non-paiement factures de frais de pension
Oliver MATKOVIC	Stéphane CERULIS	Non-paiement factures de frais de pension
Nicolas LEMEUNIER	Ste Ent. Mathieu BRASME	Non-paiement factures de frais de pension
Rashed Saeed Mohamed Abdulla ALMAZROUEI	Mme Jean-François BERNARD	Non-paiement factures de frais de pension
Vincent ZAZURCA	Ste Ent. Gabriel LEENDERS	Non-paiement factures de frais de pension
Paolo BOSCHI	Stéphane Richard SIMON	Non-paiement factures de frais de pension
Ivana KANTKOVA	Ste Ent. Antoine de WATRIGANT	Non-paiement factures de frais de pension
Nicholas WILLIS	Ste Ent. François MONFORT	Non-paiement factures de frais de pension
Daniel PIERI	Ste Ent. Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
Nelva DE ALMEIDA	Carla O'HALLORAN	Non-paiement factures de frais de pension
Stéphanie GACHELIN	Ste Ent. Massimo CESANDRI	Non-paiement factures de frais de pension
SCUDERIA BLACK STAR	Gianluca BIETOLINI	Non-paiement factures de frais de pension
Jérôme GUILLET	Ste Ent. Alain COUETIL	Non-paiement factures de frais de pension
Carole TRANCHANT	Christophe CHEMINAUD	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry DURAND	Ste Ent. Olivier SAUVAGET	Non-paiement factures de frais de pension
Jade Prescillia ANGELINI	Ste Ent. Jean-Marc CAPITTE	Non-paiement factures de frais de pension
Fang SUN	Ste Ent. Charles GOURDAIN	Non-paiement factures de frais de pension
Bachir YAHYA	Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
SOUTH KENSINGTON STABLES	Ste Ent. J. BERTAN DE BALANDA	Non-paiement factures de frais de pension
GAAR Racing	Nicolas BELLANGER	Non-paiement factures de frais de pension
Claude DONDI	Ste COURSES NANCY-BRABOIS	Non-paiement location de boxes et utilisation installations
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Christian DELCHER-SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments - non-paiement frais de pension
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non-paiement factures de frais de pension
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non-paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non-paiement factures de frais de pension
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non-paiement factures de frais de pension
Timothy CLAYDON	Eric DANIEL	Non-paiement factures de frais de pension
David ATAR	France Galop	Non-paiement excédent de réclamation
Eric DRAI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non-paiement factures de frais de pension
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non-paiement factures de frais de pension
Raynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non-paiement factures de frais de pension
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non-paiement factures de frais de pension
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non-paiement factures de frais de pension
Beryl Violet CHENNELLS	Eric LIBAUD	Non-paiement factures de frais de pension
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non-paiement location de boxes et utilisation installations
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non-paiement factures de frais de pension
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non-paiement factures de frais de pension
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non-paiement factures de frais de pension

Décisions

Les décisions publiées au présent BO sont susceptibles de recours en application des dispositions du Code des Courses au Galop

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

CHANTILLY - 24 JUIN 2026 - PRIX FASQUEL

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Rappel de la décision des Commissaires de courses

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Anthony CRAFTUS (MADAME FAYETTE (IRE)), arrivée 3^{ème}, en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 10 jours pour avoir, en cessant de solliciter la pouliche MADAME FAYETTE (IRE) avant le passage du poteau d'arrivée, perdu une allocation ou une meilleure allocation, en l'occurrence, la 2^{ème} place.

La procédure d'appel

Saisis d'un appel interjeté par le jockey Anthony CRAFTUS contre la décision de le sanctionner par une interdiction de 10 jours pour les raisons susvisées ;

Après avoir dûment appelé ledit jockey, à se présenter à la réunion du 2 juillet 2026 pour l'examen contradictoire de cet appel ;

Après avoir constaté la présence de l'appelant ;

Après avoir pris connaissance de la décision des Commissaires de courses, des vues du film de contrôle, des explications écrites de l'appelant et de ses déclarations, étant observé qu'il lui a été proposé de signer la retranscription écrite de ses déclarations orales, possibilité non utilisée ;

Cet appel est recevable sur la forme ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Pierre-Yves LEFEVRE ;

Sur le fond ;

Les explications écrites reçues en appel

Vu le courrier électronique de l'appelant, adressé en date 25 juin 2026 et confirmé par courrier recommandé en date du 26 juin 2026, mentionnant notamment :

- qu'en raison des conditions climatiques et surtout de la chaleur du jour, il a sollicité sa pouliche dès l'entrée de la ligne d'arrivée et en arrivant aux abords du poteau il a commencé à faiblir, n'ayant plus de jambes, étant en manque d'énergie et d'oxygène ;
- qu'il a eu un coup de chaud, ce qui paraît compréhensible par rapport au contexte du jour, et qu'il a également eu une perte de lucidité due à la chaleur extrême ainsi que de la buée dans les lunettes, donc il a confondu l'horloge située à quelques mètres du poteau d'arrivée avec celui-ci ;
- qu'il n'a jamais retenu sa pouliche et celle-ci continuait d'avancer malgré son manque d'énergie pour finir ;
- qu'il pense que la sanction est très sévère au vu des conditions extrêmes du jour, d'autant que plusieurs réunions ont été annulées les jours précédents et le lendemain en raison de la chaleur ;

La séance d'appel

Durant la séance, le jockey Anthony CRAFTUS a souhaité que soit diffusée une course courue à LYON PARILLY du 22 juin 2026 au cours de laquelle un jockey, selon lui, a le même comportement que le sien mais sans être sanctionné ;

En séance, le jockey Anthony CRAFTUS a notamment déclaré :

- que c'était très difficile de monter en raison de la chaleur extrême et très dure et que ce sont des conditions anormales ce jour-là qui entouraient les jockeys à cheval ;
- qu'il reconnaît un relâchement et s'être relevé ;
- que MADAME FAYETTE continuait cependant à galoper librement ;
- qu'il n'a pas la certitude sur le fait de perdre la seconde place ;
- que le 4^{ème} et le 5^{ème} se relâchent aussi, tout comme lui, et qu'il n'y pas « grand-chose » à l'arrivée ;
- qu'il n'est pas certain qu'il aurait fini devant le 2nd ;
- qu'il trouve le quantum de la sanction très sévère aux vues des conditions de courses du jour ;

M. Pierre-Yves LEFEVRE a demandé à l'appelant si c'était sa première monte de la journée, ce à quoi ledit jockey a répondu par l'affirmative, mais qu'il a ensuite remonté plus tard au cours de la réunion, après une pause ;

M. Pierre-Yves LEFEVRE a demandé au jockey Anthony CRAFTUS s'il avait d'autres observations à présenter, précisant qu'ils avaient le temps de l'écouter ;

L'intéressé a indiqué ne rien avoir à ajouter à la suite d'une question du Président de séance en ce sens ;

Vu les dispositions des articles 163 et suivants du Code des Courses au Galop et les éléments du dossier ;

Sur le fond ;

Vu les courriers de procédure ;

Motivations de la décision des Commissaires de France Galop statuant en appel

Les images permettent de constater que le jockey Anthony CRAFTUS luttait pour les 3 premières places dans les 300 derniers mètres de la course, MADAME FAYETTE répondant à ses sollicitations énergiques et soutenues au moyen de son corps et de la cravache en refaisant du terrain de manière très visible dans les derniers mètres de course sur les deux concurrents la devançant et apparaissant en mesure de venir dépasser FIREFALL sur laquelle elle n'avait cessé de regagner du terrain échouant finalement du plus court des nez comme le démontre la photographie d'arrivée ;

Quelques foulées avant le passage de l'horloge situé sur la droite de la piste et environ 2 mètres avant le passage du poteau d'arrivée, le jockey Anthony CRAFTUS avait cependant cessé un instant de solliciter la pouliche MADAME FAYETTE se relevant, ainsi que ses mains, ce qu'il reconnaît en le justifiant par son état physiologique à ce moment-là de la course et par des conditions météorologiques extrêmes, alors-même qu'il avait été très énergique durant toute la ligne droite ;

Cette interruption de sollicitation et de soutien de sa partenaire lui avait coûté le bénéfice de la seconde place alors qu'elle venait dépasser son concurrent de manière visible, n'étant devancée que du plus court des nez au passage du poteau ce que les Commissaires de courses pouvaient donc affirmer ;

Dès lors, l'argument soulevé par l'intéressé selon lequel il a confondu l'horloge avec le poteau d'arrivée en raison de la buée dans ses lunettes ne saurait être retenu, ses justifications ne permettant pas de l'exonérer de sa responsabilité, puisqu'il est censé tout mettre en œuvre pour soutenir ses chevaux jusqu'au passage du poteau d'arrivée dont il ne peut ignorer l'emplacement notamment au vu de son expérience sur cet hippodrome et ce parcours ;

Il apparaît en effet suffisamment caractérisé que MADAME FAYETTE aurait sans aucun doute devancé FIREFALL, le plus court des nez la séparant de son concurrent au passage du poteau d'arrivée, l'écart étant à peine visible à l'œil nu sur la photographie officielle d'arrivée ;

Le relâchement du jockey aux abords du poteau, qui le justifie par son état physiologique dû à la chaleur en fin de course sans apporter de certificat médical, de témoignages de confrères ou consœurs après la course, et alors même qu'il a continué à monter les autres courses de la réunion pour lesquelles il était engagé, ne permet pas de le justifier ;

Les images à disposition, l'écart du plus court des nez le séparant de son concurrent ainsi que les seuls documents présentés en appel et les arguments développés en séance et par écrit par l'appelant ne permettent donc pas d'affirmer, en appel, avec suffisamment de certitude que le jockey Anthony CRAFTUS avait perdu le bénéfice de la deuxième place par un comportement lié à une force majeure permettant de l'exonérer ;

Il y a donc lieu de maintenir la décision des Commissaires de courses de sanctionner l'appelant en raison d'un comportement fautif ayant causé un préjudice à l'entourage de MADAME FAYETTE et aux parieurs ayant misé sur elle ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par le jockey Anthony CRAFTUS ;
- de maintenir la décision des Commissaires de courses de le sanctionner par une interdiction de monter pour une durée de 10 jours.

Paris, le 2 juillet 2026

M. H. d'ARMAILLE - M. G. HOVELACQUE - M. P-Y. LEFEVRE

Le Président de séance pour la Commission

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Saisis d'une demande du ministère de l'Intérieur, visant à suspendre pour une durée maximale de six mois ou retirer les autorisations délivrées par les Commissaires de France Galop à M. Guillaume GILLOT ;

Rappel des faits :

En application des dispositions du Décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel, M. Guillaume GILLOT a bénéficié d'un avis favorable de la part du Service Central des Courses et Jeux de la Direction Nationale de la Police Judiciaire du ministère de l'Intérieur, qui a permis à France Galop de lui délivrer une autorisation lui permettant de faire courir en qualité de propriétaire ;

Le 10 juin 2026, lesdits Commissaires ont reçu un courrier dudit Service, en date du 8 juin 2026, visant à suspendre pour une durée maximale de six mois ou à retirer les autorisations susvisées à M. Guillaume GILLOT en détaillant les motivations de cette demande ;

Le même jour, lesdits Commissaires ont transmis le courrier à M. Guillaume GILLOT dans le cadre de la procédure contradictoire mise en place ;

Ils lui ont demandé de faire parvenir ses observations écrites sur la situation en lui rappelant les dispositions en matière de demande de suspension ou de retrait d'autorisations par le ministère de l'Intérieur ;

Le 24 juin 2026, lesdits Commissaires ont réceptionné un courriel du conseil de M. Guillaume GILLOT en réponse à la demande du Service Central susvisé, accompagné de pièces jointes ;

Le 25 juin 2026, les Commissaires de France Galop ont transmis l'ensemble des éléments au ministère de l'Intérieur dans le cadre de la procédure contradictoire mise en œuvre, tout en lui demandant de bien vouloir indiquer les suites qu'il souhaitait y donner, ainsi qu'à la demande et notamment si le ministère la maintenait ;

Le 30 juin 2026, le ministère informait dans le cadre de la procédure contradictoire mise en œuvre dans un courrier en date du 29 juin 2026, les Commissaires de France Galop de sa décision de maintenir sa demande en précisant qu'elle consistait en la suspension pour une durée de 5 mois de toutes ses autorisations délivrées à M. Guillaume GILLOT ; les motivations étant adressées à l'intéressé avec la présente décision ;

Après avoir dûment demandé des explications à M. Guillaume GILLOT pour l'examen contradictoire de ce dossier et avoir examiné les éléments du dossier ;

Vu les dispositions du décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux Sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel ;

Vu la procédure contradictoire mise en œuvre ;

Les Commissaires de France Galop ont été saisis par un courrier du Service Central des Courses et Jeux de la Direction Nationale de la Police Judiciaire en date du 8 juin 2026, sollicitant la suspension pour une durée maximale de six mois ou le retrait des autorisations délivrées à M. Guillaume GILLOT, puis par un courrier du 29 juin 2026 maintenant cette demande ;

Lesdits Commissaires sont tenus de retirer ou de suspendre les autorisations, si le ministère de l'Intérieur maintient sa demande au vu des observations émises à l'occasion de la procédure contradictoire ;

Lesdits Commissaires ont, tout au long de la présente procédure, adressé l'ensemble des éléments au ministère et à M. Guillaume GILLOT ;

Le ministère a souhaité maintenir sa demande de mesure administrative à l'encontre de M. Guillaume GILLOT par courrier en date du 29 juin 2026 ;

Il y a lieu, dans ces conditions, en application du Décret susvisé et de la demande de mesure administrative du ministère de l'Intérieur, maintenue :

- de prendre acte de la transmission des éléments du dossier à M. Guillaume GILLOT ainsi qu'au ministère de l'Intérieur, suite aux démarches et à la procédure que les Commissaires de France Galop ont mises en place à la demande dudit ministère ;
- de prendre acte du courrier du ministère en date du 29 juin 2026 indiquant expressément que le Service Central des Courses et Jeux « maintient au nom du ministère de l'Intérieur sa demande de suspension pour une durée de 5 mois » ;
- d'indiquer en conséquence à M. Guillaume GILLOT que les Commissaires de France Galop, liés par la demande réitérée du ministère de l'Intérieur sans pouvoir donner leur appréciation sur le fond du dossier, sont tenus, au vu des textes applicables, de suspendre l'autorisation de faire courir en qualité de propriétaire délivrée à M. Guillaume GILLOT pour une durée de 5 mois ;

PAR CES MOTIFS

Décident :

- de suspendre l'autorisation délivrée à M. Guillaume GILLOT pour une durée de 5 mois.

Paris, le 2 juillet 2026

M. Jean d'INDY - M. Pierre-Yves LEFEVRE - M. Robert FOURNIER SARLOVEZE

ANNEXE : Courrier du Service Central des Courses et Jeux de la Direction Nationale de la Police Judiciaire du ministère de l'Intérieur reçu le 30 juin 2026

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

REPRISE DES CONCLUSIONS D'ENQUETE :

Dans le cadre d'opérations de vérification des déclarations des mouvements de chevaux, le Service Contrôles de France Galop a mis en évidence la situation irrégulière de six chevaux entraînés par la Société d'Entraînement Noël GEORGE et Amanda ZETTERHOLM.

Ces six chevaux ont été déclarés par la Société d'Entraînement Noël GEORGE et Amanda ZETTERHOLM en « sortie en vue d'exportation », puis réintégrés à l'effectif d'entraînement sans faire l'objet des formalités d'exportations prévues par l'article 74 du Code des Courses au Galop.

Cheval	Période « sortie en vue d'exportation »
THE LIKELY LAD	19/09/2024 au 24/04/2025
ILTONE	03/07/2025 au 13/03/2026
METRONOMIQUE	11/11/2025 au 10/02/2026
JACHAR	28/05/2025 au 25/08/2025
LEGOLAS TEK	28/05/2025 au 25/08/2025
GIACOSA	13/05/2025 puis exportation définitive
CAPBELLO DINO	10/03/2026 puis exportation définitive
GOLIATH D'AUNOU	03/12/2025 au 29/01/2026

Le 09 avril 2026, le Service Livrets de France Galop a demandé la régularisation de la situation administrative de ces chevaux et a rappelé à la Société d'Entraînement Noël GEORGE et Amanda ZETTERHOLM ses obligations concernant les formalités d'exportation prévues par les dispositions de l'article 74 du Code des Courses au Galop.

Interrogée sur ces faits, la Société d'Entraînement Noël GEORGE et Amanda ZETTERHOLM a indiqué que ces chevaux étaient en Angleterre pour du repos et que la société de transport n'avait pas effectué les démarches.

La Société d'Entraînement Noël GEORGE et Amanda ZETTERHOLM a régularisé la situation des formalités d'exportation des six chevaux.

Le 04 juin 2026, dans le cadre d'opérations de vérification des déclarations des mouvements de chevaux, le Service Contrôles de France Galop a mis en évidence la situation irrégulière de quatre chevaux entraînés par la Société d'Entraînement Noël GEORGE et Amanda ZETTERHOLM.

Ces quatre chevaux ont été déclarés par la Société d'Entraînement Noël GEORGE et Amanda ZETTERHOLM en « sortie en vue d'exportation » sans faire l'objet des formalités d'exportations prévues par l'article 74 du Code des Courses au Galop.

Cheval	Période « sortie en vue d'exportation »
JACHAR	Depuis le 27/05/2026
ILLUSION MACHINE	"
DIAMOND DICE	"
NORTHERN D'ELF	"

Le Commissaire Instructeur de France Galop a décidé d'ouvrir une enquête en application de l'article 74 du Code des Courses au Galop.

Il ressort de l'enquête effectuée que :

- Le Service Livrets de France Galop n'a pas reçu les certificats de mouvements (General

Notification of Movement) concomitamment au départ desdits chevaux ;

- Interrogée sur ces faits, une collaboratrice de la Société d'Entraînement Noël GEORGE et Amanda ZETTERHOLM a indiqué « Jachar faisait partie d'un grand camion à destination de l'Angleterre, avec trois autres chevaux. Il semble que la société de transport n'ait pas effectué les démarches relatives aux formulaires GNM et aux autorisations d'exportation. Vous trouverez ci-joint les quatre demandes, ainsi que les passeports des chevaux. Tous les chevaux appartiennent à des propriétaires anglais ; nous ne possédons donc pas leurs cartes de propriétaire. Pourriez-vous m'indiquer comment procéder pour effectuer ces démarches à l'avance ? Par exemple, cinq chevaux doivent partir pour l'Angleterre ou l'Irlande la semaine prochaine, mais nous n'avons pas encore la date de départ exacte communiquée par la société de transport. Dois-je indiquer une date provisoire sur le formulaire GNM ? » ;
- Les formalités de demande d'exportation ont été déposées auprès des services de France Galop à la suite des vérifications du 04 juin 2026 pour les chevaux JACHAR, ILLUSION MACHINE et DIAMOND DICE. Aucune démarche n'a été enregistrée pour le cheval NORTHERN D'ELF à ce jour.

Après avoir examiné les éléments du dossier et pris connaissance des explications de la Société d'Entraînement N. GEORGE & A. ZETTERHOLM apportées au Service Contrôles de France Galop, en date du 4 juin 2026, développées ci-dessus ;

Après avoir pris acte des explications adressées aux Commissaires de France Galop par Amanda ZETTERHOLM dans le cadre du traitement disciplinaire de la situation non conforme au Code des Courses au Galop, en date du 24 juin 2026, mentionnant notamment :

- « Nul n'est tenu d'ignorer la loi », ce que [elle] reconnaît ;
- que c'est elle qui s'occupe de toute la partie administrative et ne pas connaître l'obligation de cette démarche, « (Pour précision d'ailleurs, ce sujet n'a jamais été évoqué lors de notre formation d'entraîneur) » ;
- que depuis, ils ont pris connaissance de cette obligation administrative, qui pour eux était du ressort du transporteur, que le courrier du 9 avril 2026 nous informait que ce n'était pas le cas et que la démarche est systématisée dans leur processus d'exportation ;
- qu'en tant que jeunes entraîneurs et preuve de leur bonne foi : sur ce dossier, ils ont déjà été sanctionnés par les propriétaires concernés qui, à cause de la sanction qui leur a été imposée, ont retiré le cheval en question, qui est malheureusement reparti définitivement en Angleterre ;
- que maintenant ils sont extrêmement vigilants sur ce point d'export, leur secrétaire étant en contact quotidien avec le Service Livrets de France Galop ;
- qu'ils n'avaient pas totalement pris la mesure des complexités administratives à surmonter pour traiter efficacement ce sujet ;
- qu'ils sont d'ailleurs toujours dans l'attente de précisions sur différents scénarios d'import/export auxquels ils sont confrontés régulièrement, notamment au sujet de NORTHERN D'ELF pour lequel il manque la carte de propriétaire, celle-ci n'ayant pas été réalisée lors d'une vente privée et que la carte de propriétaire existe uniquement de façon dématérialisée ;
- de bien vouloir croire en leur bonne volonté et leur bonne foi sur ce sujet comptant sur le soutien des Services de France Galop pour les aider à surmonter ce problème pour pouvoir continuer à faire venir des propriétaires et des chevaux étrangers à l'entraînement en France ;

Il y a donc lieu, en l'espèce de sanctionner la Société d'Entraînement N. GEORGE & A. ZETTERHOLM en sa qualité d'entraîneur gardien responsable des chevaux de son effectif, pour ces 4 nouvelles infractions au Code des Courses au Galop malgré un premier dossier similaire récent pour lequel les chevaux avaient été interdits de courir le temps que les formalités soient régularisées ;

Il convient de sanctionner ladite Société d'Entraînement par une amende de 400 euros par infraction constatée et de prendre acte de l'absence de régularisation de la situation du cheval NORTHERN D'ELF qui ne pourra être autorisé à courir avant une telle régularisation ;

PAR CES MOTIFS

Les Commissaires de France Galop ont décidé de :

- sanctionner la Société d'Entraînement N. GEORGE & A. ZETTERHOLM par une amende de 1.600 euros pour infraction aux dispositions de l'article 74 du Code des Courses au Galop.

Paris, le 1er juillet 2026
M. R. FOURNIER SARLOVEZE - M. J. d'INDY - M. P.Y. LEFEVRE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

NANTES - 1er JUILLET 2026 - PRIX DOBREE

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Rappel de la décision des Commissaires de courses en fonction sur l'hippodrome de NANTES :

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont sanctionné la jockey Delphine SANTIAGO par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir eu un comportement fautif en dirigeant la pouliche MY DARLING vers la lice intérieure, contrariant ainsi ses concurrents, notamment la pouliche OBJECTIVE ONE. Le mouvement constaté n'a pas eu d'incidence sur l'ordre d'arrivée de la course.

La procédure d'appel :

Saisis d'un courrier adressé par voie électronique en date du 6 juillet 2026 à 23h54 soit 6 minutes avant la fin du délai d'appel, ce qui ne cesse d'être considéré comme très peu confortable pour l'organisation de l'instance, Delphine SANTIAGO ne tenant pas compte des observations à ce sujet, ce qui est très regrettable et particulièrement coûteux pour l'instance qui doit se réunir en urgence. Cet appel a également été adressé par courrier recommandé en date du 6 juillet 2026 de la jockey Delphine SANTIAGO ;

Après avoir dûment appelé les jockeys Christopher RAIMBAULT, Axel BARON et Delphine SANTIAGO à se présenter à la réunion fixée le 8 juillet 2026 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté l'absence des intéressés ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier, notamment des vues du film de contrôle à disposition, des explications de l'appelante, et du jockey Christopher RAIMBAULT ;

Cet appel est recevable sur la forme ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Nicolas LANDON ;

Sur le fond ;

Vu le courrier d'appel de la jockey Delphine SANTIAGO mentionnant notamment :

- qu'elle évoque une course à SAINT-CLOUD à comparer avec la présente course ;
- le contexte particulier entourant la course, une chute étant survenue lors de la deuxième course, puis un cheval ayant glissé lors de la course suivante, exactement au même endroit ;
- que plusieurs jockeys ont inspecté la piste, deux jockeys ayant accepté de monter le DERBY limité à six partants avant de refuser les autres courses de la réunion ;
- qu'avant le départ, après avoir échangé avec un confrère, elle avait décidé de privilégier

- la corde ;
- qu'elle a subi pendant les 200 premiers mètres la pression de plusieurs collègues s'étant déportés vers l'extérieur ;
 - qu'après les 200 mètres, lorsqu'elle n'avait plus aucun cheval à sa gauche, elle s'est engagée en deuxième épaisseur derrière un confrère ;
 - que Christopher RAIMBAULT parti de la stalle numéro 7 s'est immédiatement positionné le long de la lice alors qu'il l'avait parfaitement vu s'engager derrière Arnaud BOURGEAIS ;
 - que Christopher RAIMBAULT a ensuite progressivement décalé son partenaire pour venir prendre sa place et que malgré ses appels, il a poursuivi son mouvement jusqu'à la sortie de sa ligne ;
 - qu'il lui a alors fallu se laisser déporter en épaisseur car il lui était impossible de lui rentrer dedans ou de contrebraquer au risque d'une chute à cet endroit, où avait eu lieu une chute auparavant ;
 - qu'en face, la troisième épaisseur est revenue vers eux se trouvant alors entre deux, ni vraiment en deuxième épaisseur, ni vraiment en troisième épaisseur ;
 - qu'elle devait impérativement retrouver sa place avant le tournant pour éviter une bousculade et une nouvelle glissade pour sa sécurité et celle de ses collègues ;
 - que Christopher RAIMBAULT ne souhaitait pas revenir derrière Léo ROUSSEL et qu'elle a profité de l'accélération du peloton pour rejoindre la place libre qui s'offrait à elle ;
 - qu'elle a demandé à son confrère de reprendre afin de s'y insérer ;
 - que lorsqu'elle a accéléré pour changer de ligne, ils étaient à environ « 5 largueurs » de la lice, et qu'aucun cheval ne se trouvait entre son collègue et la lice, ne repoussant aucun concurrent vers celui-ci ;
 - qu'aucun jockey n'a dû se relever ou reprendre fortement son cheval suite à sa manœuvre ;
 - qu'elle demande le retrait de sa sanction, car à défaut, on sanctionnera tous les jours des comportements dans les pelotons ;

Vu les explications écrites du jockey Christopher RAIMBAULT reçu le 7 juillet 2026 mentionnant notamment :

- être parti de la stalle n°7, sa jument ayant marqué un temps d'arrêt et qu'ensuite il a rejoint la lice dans le dos du jockey Léo ROUSSEL ;
- qu'avant de rentrer dans le premier tournant, il a décidé de se mettre en deuxième épaisseur dans le dos d'Arnaud BOURGEAIS (car selon lui, celui-ci avait une meilleure chance), sans gêner ou forcer l'appelante à faire quoi que ce soit, celle-ci ayant laissé l'espace pour qu'un cheval s'insère ;
- que Delphine SANTIAGO a pris seule la décision de se mettre en troisième épaisseur dans le dos de Sofiane SAADI ;
- qu'à la sortie du premier tournant, il a commencé déjà à subir la pression de Delphine SANTIAGO et de sa partenaire ;
- qu'après le passage de route, Delphine SANTIAGO a décidé franchement d'aller en première épaisseur (le long de la lice), sachant qu'ils étaient deux en dedans de celle-ci (lui-même et Axel BARON) ;
- que l'on entend son appel et celui de M. Axel BARON aussi à l'écoute du film de la course, pour que Delphine SANTIAGO puisse se corriger et rester en troisième épaisseur, mais que Delphine SANTIAGO a continué dans son intention d'aller en dedans, et que cela l'a obligé à reprendre fortement, que cela n'a quand même pas suffi, sa jument a donc galopé dans les postérieurs de sa concurrente n'ayant pas le temps suffisant pour reprendre ;
- que bien heureusement, il n'y a pas eu de chute ou de chevaux blessés et tout cela c'est bien fini ;

La décision d'appel :

La jockey Delphine SANTIAGO avait visiblement effectué un décalage vers sa gauche environ 800 mètres après le départ, alors que le jockey Christopher RAIMBAULT était engagé à son

intérieur, ce qu'elle reconnaît et indiquant même qu'elle lui a demandé de reprendre pour se placer devant lui, ce qui n'est pas un comportement adapté alors qu'elle pouvait rester sur sa trajectoire sans perturber son confrère ;

L'appelante qui était à l'extérieur de plusieurs concurrents environ 750 mètres après le départ, avait en effet regardé sur sa gauche avant de décider de se décaler vers la lice, en ne bénéficiant pourtant pas d'une avance suffisante pour le faire en toute sécurité ;

Ses concurrents positionnés le long de la lice ont dû faire preuve de précaution, le film permettant d'entendre crier notamment « Delphine oh (...) » et Christopher RAIMBAULT ayant notamment dû reprendre légèrement son partenaire pour éviter de galoper dans les postérieurs de sa concurrente et de la blesser ;

Aucun élément visible ne permet d'affirmer que Delphine SANTIAGO était contrainte par des raisons de sécurité à se décaler ainsi vers la gauche en prenant la place le long de la lice à ce moment du parcours puisqu'elle pouvait rester sur sa trajectoire, à l'extérieur de ses concurrents, sans les gêner et sans leur faire subir son mouvement ;

Pour l'ensemble de ces descriptions et justifications, il y a lieu de maintenir la décision des Commissaires de courses de sanctionner la jockey Delphine SANTIAGO par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, les éléments à disposition permettant de confirmer que cette jockey a adopté un comportement fautif en se décalant et en causant une gêne envers ses concurrents, en particulier Christopher RAIMBAULT ;

PAR CES MOTIFS

Décident :

- de maintenir la décision des Commissaires de courses de sanctionner la jockey Delphine SANTIAGO par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours.

Paris, le 8 juillet 2026

M. R. FOURNIER SARLOVEZE - M. G. HOVELACQUE - M. N. LANDON

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 143, 213 et 216 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Nicolas LANDON ;

Rappel des faits en date du 18 mai 2026 et de la Commission médicale :

La Commission médicale, en présence du médecin conseil de France Galop qui n'a pas participé au délibéré, s'est réunie pour examiner le dossier de Mme Elsa ISOARDI, dont l'analyse du prélèvement biologique effectué le 18 mai 2026 sur l'hippodrome de MARSEILLE-BORELY a révélé la présence d'une substance prohibée par le Code des Courses au Galop et classée comme stupéfiant :

(-)-11-Nor-9-Carboxy-Delta 9-Tetrahydrocannabinol (CANNABIS)

Le 3 juin 2026, la Commission Médicale a envoyé à Mme Elsa ISOARDI le résultat de son prélèvement biologique effectué le 18 mai 2026, et d'autre part, lui a demandé de lui faire parvenir des explications quant à la présence de cette substance dans son prélèvement biologique, lui indiquant par ailleurs, qu'elle avait la possibilité de demander une analyse de contrôle sur la seconde partie du prélèvement ;

Le 5 juin 2026, Mme Elsa ISOARDI a adressé un courriel à la Commission médicale dans lequel elle indique avoir pris des plantes à usage thérapeutique. Dans son courriel d'explications, Mme Elsa ISOARDI n'a pas exprimé le souhait de faire analyser le deuxième échantillon ;

Le 9 juin 2026, la Commission Médicale a envoyé à Mme Elsa ISOARDI un courriel pour l'informer qu'elle se réunira et statuera sur son dossier le mardi 16 juin 2026 en visioconférence et qu'elle avait la possibilité d'y assister accompagnée de son médecin traitant ;

Le 16 juin 2026, La Commission Médicale a pris acte des explications de la jockey quant à une consommation de CBD à usage thérapeutique indiquant ignorer que les substances prises pouvaient contenir à faible dose du THC ;

Après avoir entendu ses explications orales ce jour, la Commission médicale ne pouvant exclure une consommation parallèle de cannabis, a décidé de prononcer une contre-indication médicale à la monte en course à l'égard de M^{me} Elsa ISOARDI tant qu'elle n'aura pas réalisé une nouvelle visite de non-contre-indication à la monte en course auprès d'un médecin agréé par France Galop, assortie de deux nouveaux prélèvements biologiques pour la recherche de substances prohibées, répartis sur une période de huit jours maximum dont les résultats devront être négatifs, l'ensemble de ces examens étant à ses frais ;

La Commission médicale demande à l'intéressée de ne plus consommer cette substance, de ne plus prendre de CBD, de ne plus prendre un antihistaminique de première génération qu'elle a déclaré utiliser car c'est une substance prohibée par le Code des courses dont les effets fréquents sont la persistance d'une somnolence le lendemain de la prise et une altération de la vigilance ;

Le 30 juin 2026, s'agissant d'une substance prohibée figurant sur la liste publiée au § I de l'article 1^{er} de l'annexe 11 du Code des Courses au Galop, la Commission médicale a transmis le dossier aux Commissaires de France Galop ;

Après avoir dûment demandé des explications écrites à la jockey Elsa ISOARDI en lui rappelant son droit de ne pas apporter d'explications ou de demander à être entendue pour l'examen contradictoire de ce dossier ;

Vu le courrier électronique adressé par la jockey Elsa ISOARDI le samedi 4 juillet 2026 indiquant notamment :

- qu'elle ne consomme pas de cannabis à usage stupéfiant, mais qu'en revanche, il lui arrive de consommer du CBD, produit légal, principalement dans un but de détente, afin de s'aider à dormir, mais également pour soulager certaines douleurs ;
- qu'elle ignorait que certains produits à base de CBD pouvaient contenir des traces de THC susceptibles d'entraîner un résultat positif lors d'un contrôle biologique ;
- qu'elle tenait à souligner sa bonne foi dans cette situation et joint les éléments en sa possession concernant les produits CBD utilisés (emballages, factures et/ou références des produits consommés) ;
- qu'elle reste également totalement disposée à se soumettre à tout examen ou contrôle complémentaire qui pourrait permettre d'établir que sa consommation concerne du CBD légal et non du cannabis à usage récréatif ;
- qu'elle n'a jamais eu l'intention de consommer une substance interdite et regrette sincèrement cette situation indépendante de sa volonté ;

Après avoir examiné les éléments du dossier, dont le rapport adressé aux Commissaires de France Galop par la Commission médicale et les explications de ladite jockey ;

Sur le fond ;

Vu les articles 43, 143, 216, 223 et 224 du Code des Courses au Galop ;

L'analyse du prélèvement biologique a démontré la présence d'une substance classée comme stupéfiant, ce qui n'est pas contesté et expliqué par la jockey Elsa ISOARDI par une consommation de CBD à usage thérapeutique, la Commission médicale en prenant acte mais n'excluant pas l'usage de cannabis en parallèle ;

La situation de la jockey en cause est objectivement constitutive d'une infraction aux dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop dont l'objectif est de veiller à la régularité des courses, à la santé et à la sécurité de l'ensemble des jockeys participant à une

course, étant observé qu'aucun élément probant ne permet en outre d'écarter la consommation de cannabis selon la Commission médicale, qui a cependant pris acte de la version dudit jockey en la sensibilisant à l'usage de certains produits thérapeutiques non adaptés à son activité en courses ;

Au regard des éléments susvisés du dossier, les Commissaires de France Galop :

- prennent acte des mesures médicales à respecter par la jockey Elsa ISOARDI ;
- interdisent à ladite jockey de monter en courses pour une durée de 30 jours, au vu des risques que cette positivité engendre pour sa santé, pour la sécurité du peloton et de la nature de la substance en cause ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de prendre acte des mesures médicales à respecter par la jockey Elsa ISOARDI ;
- d'interdire à ladite jockey de monter en courses pour une durée de 30 jours.

Paris, le 8 juillet 2026

M. Robert FOURNIER SARLOVEZE - M. Nicolas LANDON - M. Géraud HOVELACQUE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Nicolas LANDON ;

Un contrôle à l'entraînement a été réalisé le 8 juin 2026 dans l'établissement de la Société d'Entraînement Pierre-Etienne DUBOIS ;

Le vétérinaire, missionné par la Fédération Nationale des Courses Hippiques, a constaté l'existence d'une ordonnance indiquant que le hongre SPIRITO, entraîné par la Société d'Entraînement Pierre-Etienne DUBOIS, a reçu le 4 avril 2026 une infiltration intra-articulaire avec administration de substances biologiques ;

L'ordonnance rédigée par le vétérinaire précise que SPIRITO a reçu un traitement par voie intra articulaire sans préciser la ou les articulations concernées contenant des substances biologiques (Acide Hyaluronique et IRAP) le 4 avril 2026 ;

SPIRITO a couru le 4 avril 2026 sur l'hippodrome de NANCY le Prix DE LA FEDERATION DES COURSES DE L'EST, course à l'issue de laquelle il s'est classé 5ème, soit le jour de l'administration des substances biologiques par voie intra-articulaire ;

Après avoir dûment demandé des explications écrites à la Société d'Entraînement Pierre-Etienne DUBOIS, entraîneur, et au propriétaire de SPIRITO, l'ECURIE ELAG, pour l'examen contradictoire de ce dossier et leur avoir proposé la possibilité d'être entendus par les Commissaires de France Galop, tout en leur mentionnant qu'ils avaient le droit de ne pas adresser d'explications ;

Sur le fond ;

Vu les conclusions d'enquête du Service Contrôles, en date du 23 juin 2026 et leurs pièces jointes mentionnant notamment que :

- SPIRITO a reçu un traitement par voie intra-articulaire contenant des substances biologiques le jour de la course ;
- M. Pierre-Etienne DUBOIS interrogé à ce sujet, indique : « *Concernant l'ordonnance relative au cheval [Spirito], je souhaite apporter une précision afin d'éviter toute ambiguïté quant aux circonstances de l'intervention vétérinaire. À son retour de l'hippodrome, le cheval présentait une importante raideur locomotrice. Compte tenu de son état, j'ai demandé l'intervention du vétérinaire afin qu'il puisse l'examiner et*

le prendre en charge si nécessaire. Le traitement mentionné sur l'ordonnance a été réalisé à la suite de cet examen, après le retour du cheval de l'hippodrome et après sa participation à la réunion de courses concernée. » ;

- aucune autre anomalie n'a été constatée lors du contrôle à l'entraînement ;

Vu l'ordonnance vétérinaire du 4 avril 2026 concernant le hongre SPIRITO, mentionnant un traitement vétérinaire consistant en une infiltration intra-articulaire, effectué à l'aide d'ACIDE HYALURONIQUE et d'IRAP, substances biologiques et mentionnant un délai d'attente supérieur à 15 jours ;

Vu le courrier électronique de M. Pierre-Etienne DUBOIS reçu le 7 juillet 2026 mentionnant notamment :

- qu'à la suite de la course, le cheval a présenté une raideur locomotrice marquée, localisée au niveau des genoux, constatée lors de son examen clinique par son vétérinaire ;
- que compte tenu de l'état clinique du cheval, une prise en charge immédiate a été jugée médicalement indiquée afin de le soulager rapidement et de limiter l'évolution du processus inflammatoire ;
- qu'un traitement anti-inflammatoire systémique associé à un traitement intra-articulaire par IRAP a donc été mis en place, comme indiqué sur l'ordonnance ;
- que le fait que le lendemain soit un dimanche, avec des possibilités de suivi et de prise en charge plus limitées, a également été pris en considération, sans constituer le motif principal de cette décision ;
- que cette décision n'avait aucun objectif lié à la performance sportive ou à la préparation d'une course future et qu'elle a été prise exclusivement dans l'intérêt du bien-être du cheval, après la course, au vu de son état clinique ;
- que reporter le traitement aurait risqué de prolonger la douleur et l'inflammation, sans bénéfice médical pour le cheval ;

Vu les articles 39, 85, 216, 224 et de l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Vu les dispositions de l'article 85 b) et c) du Code des Courses au Galop mentionnant notamment qu'aucun cheval ne peut courir s'il a reçu une infiltration intra et/ou péri-articulaire, paravertébrale, intra et/ou péri-tendineuse, intra et/ou périligamentaire, péri-osseuse, sous-cutanée, paravertébrale, ou une mésothérapie intradermique au moyen de toute substance autre que celle visée au a) du présent article dans les 14 jours qui précèdent le jour de la course, sauf dans le cas d'une démarche diagnostique ;

Les infiltrations décrites aux alinéas a) et b) ne sont pas autorisées le jour de la course, ni le soir du jour de la course, sauf en cas d'urgence thérapeutique ou dans le cadre d'une démarche diagnostique ;

L'ordonnance en date du 4 avril 2026 mentionne en effet notamment le nom du hongre, le nom des substances administrées et indiquent expressément l'administration du traitement vétérinaire en question ;

Il convient de prendre acte des explications reçues dudit entraîneur et de la confirmation par le Service vétérinaire de France Galop que l'acte vétérinaire a bien eu lieu après la course au vu de sa description et des éléments présents au dossier d'enquête ;

Toutefois, le caractère urgent de l'acte thérapeutique, tout comme la nécessité d'une démarche diagnostique ne sont pas suffisamment caractérisés pour justifier l'infiltration intra-articulaire administrée à SPIRITO à son retour de la course ;

La situation de SPIRITO est donc objectivement constitutive d'une infraction au Code des Courses au Galop au vu de l'article 85 mentionnant de manière non équivoque les deux seuls cas permettant d'autoriser une infiltration du type de celle effectuée sur ce cheval le soir d'une course à savoir le cas d'urgence thérapeutique ou le cas d'un soin effectué dans le cadre d'une démarche diagnostique, SPIRITO ayant, en outre recouru très rapidement après cette course, puis à plusieurs reprises durant le trimestre en cause ;

Les éléments du dossier et les justificatifs vétérinaires à disposition ne permettent pas d'exonérer ledit entraîneur de sa responsabilité ;

Il y a lieu, en l'espèce, de sanctionner la Société d'Entraînement Pierre-Etienne DUBOIS en sa qualité d'entraîneur, gardien de SPIRITO, par une amende d'un montant de 2.000 euros ;

PAR CES MOTIFS

Les Commissaires de France Galop, en application des dispositions des articles 39, 85, 216, 224 et annexe 5 du Code des Courses au Galop décident de :

- sanctionner la Société d'Entraînement Pierre-Etienne DUBOIS en sa qualité d'entraîneur, gardien de SPIRITO, par une amende d'un montant de 2.000 euros pour son infraction aux dispositions du Code des Courses au Galop en matière de traitements vétérinaires.

Paris, le 8 juillet 2026

M. Robert FOURNIER SARLOVEZE - M. Nicolas LANDON - M. Gérald HOVELACQUE
Le Président de séance pour la Commission

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

SAINT-CLOUD- 5 JUILLET 2026

PRIX DES COTEAUX DE SAINT-CLOUD - WORLD POOL BY PMU

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Rappel de la décision des Commissaires de courses en fonction sur l'hippodrome de SAINT-CLOUD :

Par ailleurs, à l'issue de la course, suite à un incident survenu à environ 450 mètres après le départ, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys Pierre BAZIRE (BAUHINIA RHAPSODY (GB)), arrivé non-placé, Augustin MADAMET (SAINT ELIGIUS (IRE)), arrivé non-placé et Malone FAVRIAUX (STAR ROCK), arrivé non-placé. Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont sanctionné le jockey Malone FAVRIAUX par une interdiction de monter pour une durée de 5 jours (1^{ère} récidive), pour avoir eu un comportement fautif en se rabattant vers l'intérieur, mettant ainsi en difficulté ses concurrents. Ledit jeune jockey a déjà été sanctionné pour un comportement fautif au cours des deux derniers mois.

La procédure d'appel :

Saisis d'un courrier adressé par voie électronique en date du 6 juillet 2026 confirmé par courrier recommandé en date du 7 juillet 2026 du jockey Malone FAVRIAUX interjetant appel de la décision des Commissaires de courses de l'avoir sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 5 jours ;

Après avoir dûment appelé les jockeys Pierre BAZIRE, Augustin MADAMET et Malone FAVRIAUX à se présenter à la réunion fixée le 10 juillet 2026 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté l'absence des intéressés ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier, notamment des vues du film de contrôle à disposition, des explications écrites de l'appelant ;

Cet appel est recevable sur la forme ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Sur le fond ;

Les explications écrites reçues en appel :

Vu le courrier d'appel du jockey Malone FAVRIAUX, adressé en date du 6 juillet 2026, mentionnant notamment :

- qu'il conteste le fait d'avoir été jugé responsable d'un mouvement à la fin de la ligne droite d'en face, mouvement qu'il aurait fait subir à ses concurrents et dont il dit n'en être en aucun cas à l'origine ;

Vu le courrier électronique de l'appelant reçu le 7 juillet 2026, mentionnant notamment :

- qu'il souhaite faire appel de la décision dans laquelle les Commissaires de courses ont jugé qu'il a eu un comportement fautif en se rabattant vers l'intérieur mettant ainsi en difficulté ses concurrents, ce qu'il conteste et qu'il tient à expliquer ;
- qu'ils n'ont à disposition que la vue de face pour apprécier la situation et qu'elle viendra appuyer son propos ;
- qu'à la sortie des stalles et au bout de 200 mètres de course, il était dans le sillage de M. Ludovic BOISSEAU ;
- que quelques mètres plus tard et avant le tournant, il a vu M. Aurélien LEMAITRE tourner la tête sur sa droite pour voir s'il pouvait sortir afin de prendre lui-même le dos de M. Ludovic BOISSEAU qu'il suivait depuis le départ ;
- qu'il a repris légèrement son cheval pour laisser Aurélien LEMAITRE se décaler dans le dos de M. Ludovic BOISSEAU, tout en gardant sa ligne qu'il n'a jamais quittée ;
- qu'à ce moment-là, M. Pierre BAZIRE a voulu suivre la progression de M. Aurélien LEMAITRE en essayant de prendre sa place, il a alors touché le flan de son cheval en rentrant délibérément en contact avec lui, d'où le mouvement que l'on voit sur la vidéo derrière M. Aurélien LEMAITRE ;
- le jockey Pierre BAZIRE voulait sortir en 3ème épaisseur, alors qu'il était à trois quarts de son cheval en dedans ;
- qu'en aucun cas il n'a voulu rentrer dans une épaisseur intérieure au peloton ;
- qu'on voit très bien sur la vue de face, que du départ de la course au tournant, il était sur la même ligne, d'abord derrière M. Ludovic BOISSEAU, puis derrière M. Aurélien LEMAITRE qu'il a laissé sortir, sans changer de trajectoire et qu'il n'a cherché à mettre de pression sur personne et ne peut être jugé responsable d'un mouvement dont il n'est pas à l'initiative ;
- qu'il s'excuse de son absence à cette audience, devant assurer ce vendredi matin ses obligations professionnelles sur l'hippodrome de COMPIEGNE, même s'il aurait voulu être présent pour répondre aux questions supplémentaires des Commissaires de France Galop et s'en remet à leurs analyses ;

Motivations de la décision des Commissaires de France Galop statuant en appel :

Vu les dispositions de l'article 166 du Code des Courses au Galop et des articles 230 et suivants ;

L'examen des vues à disposition ne permet pas de remettre en cause la décision des Commissaires de courses qui ont auditionné les jockeys sur place ni de caractériser une absence de faute avérée de l'appelant, puisque les vues en question permettent de constater :

- que le jockey Malone FAVRIAUX est sorti des stalles de départ depuis la stalle correspondant au numéro 15 à la corde ;
- qu'il avait décidé de se ranger derrière Ludovic BOISSEAU environ 350 mètres après le départ, en se tenant à l'extérieur du jockey Delphine SANTIAGO vers laquelle il s'était décalé une première fois, entraînant un léger mouvement dans le peloton ;
- que Malone FAVRIAUX avait ensuite décidé de se décaler vers sa gauche, et en tout état de cause, n'avait pas fait le nécessaire pour rester sur une trajectoire hors de reproche, se retrouvant dans le dos du jockey Aurélien LEMAITRE qui était au préalable à son intérieur ;
- que ce mouvement avait perturbé Pierre BAZIRE, puis, par répercussion Augustin MADAMET, positionnés à son intérieur ;
- que les vues à disposition ne permettent pas de caractériser un mouvement irrégulier des autres concurrents vers Malone FAVRIAUX comme il le mentionne pourtant dans

- son courrier d'appel ;
- qu'en effet, aucun comportement irrégulier de ses concurrents qui aurait rendu impératif ses propres décalages vers la gauche depuis la sortie des salles de départ n'est avéré ;
- que sa responsabilité personnelle dans la bousculade intervenue à ce moment du parcours est donc suffisamment caractérisée ;

Il convient de rappeler qu'en présence d'un peloton particulièrement groupé, il appartient aux jockeys de faire preuve d'une vigilance et d'une prudence accrues, en adaptant leurs trajectoires et en veillant à laisser un espace suffisant à l'ensemble des concurrents ;

Ce comportement devait être d'autant plus sévèrement sanctionné que le jockey Malone FAVRIAUX a été sanctionné le 19 mai 2026, sur l'hippodrome de CHANTILLY, par une interdiction de monter d'une durée de 3 jours, pour avoir eu un mouvement irrégulier en faisant progresser son partenaire dans un passage insuffisant, gênant et entrant ainsi en contact avec un de ses concurrents ;

Pour l'ensemble de ces descriptions et justifications il y a lieu :

- de maintenir la décision des Commissaires de courses de sanctionner le jockey Malone FAVRIAUX par une interdiction de monter pour une durée de 5 jours, cette décision étant suffisamment motivée et le quantum de la sanction étant proportionné, dès lors qu'il est fondé sur un état de récidive ;

PAR CES MOTIFS

Décident :

- de maintenir la décision des Commissaires de courses de sanctionner le jockey Malone FAVRIAUX par une interdiction de monter pour une durée de 5 jours.

Paris, le 10 juillet 2026

M. R. FOURNIER SARLOVEZE - M. G. HOVELACQUE - M. PY. LEFEVRE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Un contrôle à l'entraînement a été effectué le 18 juin 2026 dans l'établissement de la Société d'Entraînement Donatien SOURDEAU DE BEAUREGARD, dont il ressort que le vétérinaire, missionné par la Fédération Nationale des Courses Hippiques, a constaté l'existence d'une ordonnance indiquant que le hongre LE SEUM a reçu le 9 juin 2026 une infiltration intra-articulaire avec administration de corticoïde ;

Les ordonnances rédigées par le vétérinaire précisent que le hongre LE SEUM a reçu un traitement par infiltration lombaire et sacro iliaque gauche contenant un glucocorticoïde (DEXALONE ND) le 9 juin 2026 ;

LE SEUM a couru le 2 juillet 2026 sur l'hippodrome de SENONNES-POUANCE le Prix DE LA CHANOISSE, course à l'issue de laquelle il finit 6ème, soit 24 jours après l'administration de corticoïde ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier et des explications de ladite Société transmises dans le cadre de l'enquête ;

Sur le fond ;

Vu les conclusions d'enquête du Service Contrôles, en date du 8 juillet 2026 et leurs pièces jointes, mentionnant notamment que :

- LE SEUM a reçu un traitement par infiltrations contenant un glucocorticoïde dans les

30 jours qui précèdent la course ;

- M. Donatien SOURDEAU DE BEAUREGARD a été interrogé à ce sujet et a indiqué « Ayant très peu recours aux infiltrations, j'ai oublié purement et simplement le délai requis avant de courir. Je ne cherche pas d'excuses. Un contrôle à l'entraînement de mon établissement ayant eu lieu le 18 juin avec contrôle des ordonnances et en particulier celle du cheval LE SEUM, vous comprendrez bien que je n'ai jamais eu l'intention de contourner le Code. Vous remerciant par avance de votre compréhension, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs. » ;
- Le vétérinaire de la FNCH n'a relevé qu'une seule ordonnance d'infiltration les trois derniers mois sur l'effectif de 40 chevaux, confirmant ainsi le recours peu fréquent à ce type de traitement ;
- aucune autre anomalie constatée lors du contrôle à l'entraînement ;

Vu l'ordonnance vétérinaire du 9 juin 2026 concernant le hongre LE SEUM, mentionnant un traitement vétérinaire consistant en une infiltration lombaire et sacro iliaque gauche, effectué à l'aide de DEXALONE ND, substance appartenant à la classe des glucocorticoïdes et sans mentionner de délai d'attente ;

Vu les articles 39, 62, 85, 216, 224 et de l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

L'ordonnance en date du 9 juin 2026 mentionne en effet notamment le nom du hongre, le nom des substances administrées, médicament appartenant à la classe des glucocorticoïdes et indiquent expressément l'administration du traitement vétérinaire en question ;

Il convient de prendre acte des explications dudit entraîneur qui reconnaît avoir très peu recours aux infiltrations, ayant par conséquent, oublié le délai requis avant de courir ;

La situation dudit hongre est donc objectivement constitutive d'une infraction au Code des Courses au Galop et les éléments du dossier ne permettent pas d'exonérer la Société d'Entraînement Donatien SOURDEAU DE BEAUREGARD de sa responsabilité, celle-ci étant responsable de la gestion des soins et des engagements des chevaux de son effectif, malgré la prise en compte du peu de recours aux infiltrations de ledit entraîneur ;

LE SEUM a couru le 2 juillet 2026 sur l'hippodrome de SENONNES-POUANCE le Prix DE LA CHANNOISSE, course à l'issue de laquelle il est arrivé 6^{ème} ;

Il y a lieu, par conséquent, en application des dispositions susvisées, de constater que la situation de LE SEUM n'est pas conforme aux règles relatives aux conditions spéciales de qualification selon leur état sanitaire, précisément au regard du délai de 30 jours à respecter entre l'administration à un cheval d'une infiltration contenant une substance glucocorticoïde et la participation dudit hongre à une course publique ;

Il y a donc lieu, en l'espèce, de :

- distancer LE SEUM de la 6^{ème} place de la course susvisée et, au vu des dispositions qui précèdent, de sanctionner la Société d'Entraînement Donatien SOURDEAU DE BEAUREGARD en sa qualité d'entraîneur, gardien dudit hongre, par une amende d'un montant de 3.000 euros, au vu de son infraction aux dispositions du Code des Courses au Galop en matière d'infiltration contenant une substance de la classe des corticoïdes, un tel quantum étant justifié et cohérent avec les sanctions appliquées dans le cadre de dossier de chevaux positifs à une substance prohibée en courses ;

PAR CES MOTIFS

Les Commissaires de France Galop, en application des dispositions des articles 39, 62, 85, 216, 224 et de l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ont décidé de :

- distancer le hongre LE SEUM de la 6^{ème} place du Prix DE LA CHANNOISSE couru le 2 juillet 2026 sur l'hippodrome de SENONNES-POUANCE ;

Le classement est en conséquence le suivant :

1^{er} COLOR RITANO ; 2^{ème} HACKER DU BERLAIS ; 3^{ème} SPEED EMILE ; 4^{ème} HUNBEUR ; 5^{ème} INTIME WILD ; 6^{ème} SECRET D'ETE ; 7^{ème} KIWIDOR ;

- sanctionner la Société d'Entraînement Donatien SOURDEAU DE BEAUREGARD, en sa qualité d'entraîneur, gardien du hongre LE SEUM, par une amende d'un montant de 3.000 euros pour son infraction aux dispositions du Code des Courses au Galop en matière de traitements vétérinaires.

Paris, le 10 juillet 2026

M. R. FOURNIER SARLOVEZE - M. G. HOVELACQUE - M. PY. LEFEVRE

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

SENONNES-POUANCÉ

jeudi 2 juillet 2026

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Patricia MATHE – Bertrand MOREAU – Camille SULPIN

868 3747 PRIX DE LA CHANOISSE 3600 m (Haies) (Classe 3)

24000 € (10800, 5280, 3120, 2160, 1200, 840, 600) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 10.000. Poids: 5 ans, 67 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 600 m env.

761 5 Color Ritano, h, b, 5 ans, par Bande (IRE) et Visby (Irish Wells), 70 k, p, J. Boisdard (s) (T. Chevallard), J. Boisdard (s) 1

798 3 Hacker Du Berlais, h, b, 5 ans, par Doctor Dino et Hilton Du Berlais (Saint Des Saints), 72 k (68 k), p, Ecurie Hub de Montmirail (L. Salmon), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) 2

519 5 Speed Emile, h, b, 7 ans, par Estejo GER et Emily Strange (IRE) (Ballingarry IRE), 71 k, p, J. Bisson (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 3

761 Hunbeur, h, b.f, 5 ans, par Clovis Du Berlais et Huzyreine (Saint Des Saints), 67 k (64 k), p, B. Lefevre (s) (C. Gousse), B. Lefevre (s) 4

319 4 Intime Wild, h, b, 6 ans, par Dariyan et Lettre Intime [Invincible Spirit (IRE)], 71 k, p, Domaine de La Cornilliere (T. Lemagnen), Gab. Leenders (s) 5

Secret D'Ete, h, b, 6 ans, par Agent Secret IRE et Yellow Summer [Polish Summer (GB)], 68 k (65 k), du P. Pasquier (A. Blais), E. Leray (s) 6

758 5 Kiwidor, h, b, 6 ans, par Nidor et Vamp De L'Iton [Goldneyev (USA)], 68 k (65 k), p, C. Herman (V. Nail-Rocher), E. Leray (s) 7

Joking, h, 7 ans, 68 k, p, P. Gouabau (A. Gautron), E. Leray (s) 8

669 5 Le Seum, h, 5 ans, 69 k, p, D. Sourdeau de Beauregard (s) (D. Jouin), D. Sourdeau de Beauregard (s) dist

9 partants; 26 eng.; 9 part def. – Total des entrées: 374 € 4 long, nez, 2 long ½, ½ long, 3 long ¾, 1 long ¾, 1 long, 2 long ½. 10800€ - 5280€ - 3120€ - 2160€ - 1200€ - 840€ - 600€

Primes aux éleveurs:

- 1566 € Suc. Anne Boisdard.
- 765 € Haras Du Berlais.
- 452 € Franck Van Haaren.
- 313 € Joel Beuret, Bernard Hunault.
- 174 € Domaine De La Cornilliere.
- 121 € Philippe Pasquier, M^{me} Sylvie Papin.
- 87 € Claude Herman.

Temps total: 4'19"72"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jeune jockey Louis SALMON, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir

fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 5 sollicitations).

Le hongre COLOR RITANO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

869 3745 PRIX ABSI-EQUITOP (PRIX DES SENONNETTES) 3000 m (Haies) (Inédits)

24000 € (11040, 5520, 3120, 2160, 1080, 720, 360) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais couru. Poids: 67 kg.

Les remises de poids prévues à l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables à l'exception du paragraphe relatif aux femmes-jockeys.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 000 m env.

Karante Neuf Trois, h, b, 3 ans, par Magic Dream et Censure (Kendor), 67 k, p, Ecurie Jeffroy (A. Zuliani), F. Nicolle 1

Sainte Helene, f, gr, 3 ans, par Doctor Dino et Allez Sainte Croix (Saint Des Saints), 65 k (65½ k), p, Ecurie Benaroussi Sofiane (J. Charron), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 2

Do It Well, m, b, 3 ans, par Order Of St George IRE et Let'S Do It [Early March (GB)], 67 k, p, G. Samama (T. Chevallard), J. Boisdard (s) 3

Nobody De Choisel, m, b, 3 ans, par Chachnak et Lady'S Beauty IRE (Lope De Vega IRE), 67 k, p, EARLI JV (A. Renard), J. Boisdard (s) 4

Noelletain, h, b, 3 ans, par Bande (IRE) et Gallingarry [Ballingarry (IRE)], 67 k, p, P. Millot (Q. Gaignard), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) 5

For Elfy, f, b, 3 ans, par For Fun et Elfy James (Kendargent), 65 k, p, M. Haski (T. Lemagnen), Gab. Leenders (s) 6

Nosika Grandchamp, f, b.f, 3 ans, par No Risk At All et Galia Grandchamp (Saint Des Saints), 65 k, p, M^{me} F. Nicolle (L. Nomis), F. Nicolle 7

Pinzolo, h, 3 ans, 67 k (68 k), p, Ecurie Team Spirit (J. Reveley), d'E. Andigné 8

Nevele Star, f, 3 ans, 65 k, p, JCN. Bignon (K. Michel), G. Lassaussaye 9

9 partants; 20 eng.; 9 part def. – Total des entrées: 223 € 1 long ¾, 1 long ¾, 1 long ¾, 7 long, 1 long ¾, 6 long ½, 1 long ¾, 3 long ½.

11040€ - 5520€ - 3120€ - 2160€ - 1080€ - 720€ - 360€

Primes aux éleveurs:

- 1600 € S.C.E.A. Des Prairies.
- 800 € M^{me} Henri Devlin.
- 452 € Gerard Samama.
- 313 € Haras De Choisel.
- 156 € Sylvain Dupont.
- 104 € Michel Haski.
- 52 € Jean-Louis Guerin.

Temps total: 3'39"94"

La pouliche SAINTE HELENE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

870 ³⁷⁴⁶ **PRIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE** **3 600 m**
(Haies - À réclamer)

19 000 € (8 740, 4 370, 2 470, 1 710, 855, 570, 285) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 9.000, 11.000 ou 13.000. **Poids: 67 kg.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 kg; pour 13.000, 4 kg. E outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 8.000, porteront 2 kg.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 600 m env.

- 784** ² **Rory Willong**, f, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et Wally Willong (Nickname), 69 k (66 k), ϕ β , (13 000), M. Chaouat (*A. Blais*), E. Grall (s) **1**
- 686** ⁶ **Happy Mum'S Day**, f, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et Wild Du Berlais [Tremolino (USA)], 69 k (66 k), ϕ β , (13 000), M. Chaouat (*M. Zuliani*), E. Grall (s) **2**
- 791** ³ **Morra**, f, n.p, 4 ans, par Great Pretender IRE et Youadi [Youmzain (IRE)], 69 k, β , (13 000), SARL Carion E.M.M. (*O. Jouin*), D. Sourdeau de Beauregard (s) **3**
- 182** **Banksy Nova**, h, b, 4 ans, par Whitecliffsofdovery USA et Bomba Nova [Whipper (USA)], 71 k (68 k), $\otimes$ β , (13 000), J.V. Chaignon (*L. Colson*), N. Paysan **4**
- 791** ⁴ **Petite Theyss**, f, gr, 4 ans, par Montmartre et Julietta Star (Nickname), 67 k, Δ β , (11 000), M. Bregaud (*A. Renard*), M^{me} M. Pineda **5**
- Music Des Bruyeres**, f, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Omance (Video Rock), 67 k, (11 000), M^{me} F. Thomas-de Gigou (*A. Gautron*), J. Planque (s) **6**
- 806** ¹ **Miss Des Marais**, f, b, 4 ans, par Gris De Gris (IRE) et Ella Des Marais [Laverock (IRE)], 67 k (63 k), ϕ , (11 000), W. Menuet (s) (*V. Nail-Rocher*), W. Menuet (s) **7**
- Mama Chia**, f, 4 ans, 67 k (64 k), β , (11 000), M^{me} E. Lambert (*K. Michel*), M^{me} E. Lambert **8**
- 806** ³ **Mystere De Lancray**, h, 4 ans, 67 k (63 k), β , (9 000), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) (*L. Salmon*), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) **9**
- 652** ⁶ **Proctor**, h, 4 ans, 67 k, $\otimes$ β , (9 000), **arr**
Ecurie Eric Pechadre (*T. Chevillard*), J. Boissnard (s)

10 partants; 28 eng.; 1 eng. sup.; 11 part def. - Total des entrées: 862 €

Eng. Sup.: *Morra*

Code anomalie AE: *Mec De Sivola*

2 long $\frac{1}{2}$, 1 long $\frac{3}{4}$, 1 long, 5 long $\frac{1}{2}$, 4 long, 1 long $\frac{3}{4}$, 7 long, 1 long.

8740€ - 4 370€ - 2 470€ - 1 710€ - 855€ - 570€ - 285€

Primes aux éleveurs:

- 1398 € M^{me} Laure De Premont, Guillaume Lassaussaye.
699 € Cedric Milet, M^{me} Florence Fievez, Pascal Noue, Xavier Lippens.
395 € Sarl Carion E. M. M. .
273 € M^{me} Angelique Choupeault, M^{me} Alisee Thusy, Sebastien Hebert.
136 € Ecurie De Theyss.
91 € Guillaume Thomas, Ecurie Des Mottes, M^{me} Florence Thomas-De Gigou.
45 € Jerome Geneve.

Temps total: 4'17''88'''

Le hongre MEC DE SIVOLA (AQ), ayant un autre engagement à venir, a été déclaré non partant par la société d'entraînement Arnaud CHAILLE-CHAILLE et François PAMART (S).

Le jockey Olivier JOUIN ayant repositionné sa selle sur la pouliche MORRA derrière les élastiques, le départ de la course a été donné à 13h45.

Le hongre BANSKY NOVA a fait l'objet d'un prélèvement biologique avant la course.

La pouliche RORY WILLONG a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

ERBRAY

dimanche 5 juillet 2026

Terrain BON

Commissaires de courses : Bertrand MOREAU - Thierry BLAVET - Jérôme DERSOIR

871 ³⁷⁴⁸ **PRIX DU VIEUX BOURG** **3 800 m**
(Haies)
(Classe 5)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 3.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 1.000.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 800 m env.

- 724** ⁴ **Azure Muse IRE**, f, b, 3 ans, par Blue Bresil et Work Of Art [Sholokhov (IRE)], 66 k (66 $\frac{1}{2}$ k), Δ β , J. Cross (*A. Renard*), N. Vergne (s) **1**
- 818** ⁴ **Quel Bonheur**, h, n.p, 3 ans, par Anodin (IRE) et Youmsovain [Youmzain (IRE)], 69 k (65 $\frac{1}{2}$ k), $\otimes$ β , J. Boissnard (s) (*M. Duchene*), J. Boissnard (s) **2**
- Nickel Allen**, f, b, 3 ans, par Prince Gibraltar et Ideale Allen [Bathyrhon (GER)], 65 k (61 $\frac{1}{2}$ k), Δ β , GAEC Allen (*J. Derouet*), Ch. Herpin (s) **3**
- Nous Autres**, h, b, 3 ans, par Tunis POL et Halloween (Cokoriko), 67 k (65 $\frac{1}{2}$ k), β , Ecurie Team Spirit (*L. Vandamme*), J. Delaunay (s) **4**
- 676** **Cherie Des Brieres**, f, b, 3 ans, par Birchwood IRE et Rose Des Brieres [Tomorrows Cat (USA)], 65 k (65 $\frac{1}{2}$ k), M^{me} MP. Laborde (*A. Coupu*), S. Foucher **5**
- 770** ⁴ **Trialer**, h, 3 ans, 68 k (68 $\frac{1}{2}$ k), $\otimes$ β , A. Vandenhove (*D. Lecomte*), L&M. Viel (s) **arr**
- 818** ⁷ **Symbiose**, f, 3 ans, 65 k (65 $\frac{1}{2}$ k), ϕ β , J. Détré (*A. Zuliani*), d'E. Andigné **arr**
- Glwa'Doch**, f, 3 ans, 65 k (65 $\frac{1}{2}$ k), β , Ecurie de La Verte Vallée (*D. Gallon*), de A. Boisbrunet (s) **tbé**

8 partants; 20 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 173 €

Certif. vétérinaire: *Nikita Sport*

1 long $\frac{1}{2}$, 1 long, 2 long, loin.

6720€ - 3 360€ - 1 960€ - 1 330€ - 630€

Primes aux éleveurs:

- 974 € Vambeck Bloodstock Ltd, prime non attribuée.
487 € Jean Bayon, Joel Boissnard.
284 € Gaec Allen.
192 € Philippe Thiriet, Jacques Cypres, Laurent Couetil.
91 € Eric Saily, Haras De La Huderie.

Temps total: 4'28''47'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Il n'y a pas de vétérinaire préleveur sur l'hippodrome.

872 ³⁷⁵⁰ **PRIX DE LA VALLEE DU DON** **3 800 m**
(Haies - À réclamer)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 7.000, 8.000 ou 9.000. **Poids: 5 ans, 67 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg.** Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 kg; 9.000, 4 kg. En outre, les chevaux ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 kg.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 800 m env.

- 805** ¹ **Bojack Horseman**, h, b, 7 ans, par Whitecliffsofdovery USA et Carnet Des Nuits (Highest Honor), 72 k (72 $\frac{1}{2}$ k), β , (8 000), P. Mer (*A. Zuliani*), d'E. Andigné **1**
- 722** ³ **Jalway**, h, b, 7 ans, par The Anvil IRE et Sun Queen (Useful), 70 k (67 $\frac{1}{2}$ k), $\otimes$ β , (8 000), J. Planque (s) (*A. Blais*), J. Planque (s) **2**
- 801** ² **Hourvari Saramour**, h, b, 9 ans, par Lone Bid et Neiva De Chalamont (Mollicone Junior), 72 k (69 $\frac{1}{2}$ k), ϕ , (9 000), Mustang SARL (*M. Zuliani*), M. Solier **3**
- Alex The Dancer**, h, b, 7 ans, par Alex The Winner USA et Maia Dancer [Danehill Dancer (IRE)], 68 k (64 $\frac{1}{2}$ k), β , (7 000), J. Planque (s) (*M^{me} M. Hervé*), J. Planque (s) **4**
- 653** ⁴ **Emir Chop**, h, b, 7 ans, par Vale Of York IRE et Eyes Of War [Muhaymin (USA)], 72 k (68 $\frac{1}{2}$ k), β , (9 000), L&M. Viel (s) (*M^{me} M. Bars Hugonot*), L&M. Viel (s) **5**
- Jean Du Dyp**, h, 5 ans, 69 k (69 $\frac{1}{2}$ k), Δ β , (8 000), P. Denis (*A. Coupu*), P. Denis **6**
- 805** ² **Laydiva**, f, 5 ans, 65 k (65 $\frac{1}{2}$ k), β , (7 000), **arr**
Ecurie Delaunay (*A. Renard*), J. Delaunay (s)

7 partants; 15 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 106 €

4 long, 5 long $\frac{1}{2}$, 1 long $\frac{3}{4}$, 4 long, loin.

5760€ - 2 880€ - 1 680€ - 1 140€ - 540€

Primes aux éleveurs:

- 835 € Paul Mer, Joel Pouts, Louis-James Mer.
417 € Hubert Guille, Ghislain Freuchet.
243 € Damien Bonnot.
165 € Jean-Philippe Dubois.
78 € Alain Chopard.

Temps total: 4'18''71'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, aucun cheval n'a été réclamé.

0110186

Il n'y a pas de vétérinaire préleveur sur l'hippodrome.

873 3749 PRIX DU CARROUSEL 3800 m

(Haies)
(Classe 5)

14000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 1.500.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 800 m env.

806 ⁴ **Masked Lady**, f, b.f, 4 ans, par Masked Marvel GB **1**
et Damoiselle Allen (Le Balafre), 65 k (65^{1/2} k), Δ β ,
A. Gronfier (*A. Zuliani*), d'E. Andigné

Net Prince, h, al, 4 ans, par Prince Gibraltar **2**
et Net Lady [Network (GER)], 67 k (67^{1/2} k), Δ β ,
. Ecurie Couderc (*A. Renard*), J. Delaunay (s)

806 ⁵ **Garylita Talisker**, f, b, 4 ans, par Gary Du Chenet et **3**
Brazilia Talisker (Blue Bresil), 65 k (62^{1/2} k), Δ , A. Nail
(*K. Michel*), A. Nail

774 ³ **Mayreau**, f, n.p, 4 ans, par Magneticjim (IRE) et **4**
Election [Khalkevi (IRE)], 66 k (62^{1/2} k), ϕ β , N. Landon
(*A. Duvacher*), d'E. Andigné

Yo Gane, f, b, 4 ans, par Nirvana Du Berlais et Polie **5**
Gane [Poliglote (GB)], 65 k (61^{1/2} k), Δ β , Ch. Herpin (s)
(*J. Derouet*), Ch. Herpin (s)

Mec De Sivola, h, 4 ans, 67 k (67^{1/2} k), β , G. Trapenard **6**
(*Q. Gaignard*), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)

Bryvido, h, 4 ans, 67 k (63^{1/2} k), Ecurie Aulko **arr**
(*M^{me} M. Bars Hugonot*), G. Juillet

Me Voila La Mome, f, 4 ans, 65 k (61^{1/2} k), J. Planque (s) **thé**
(*M^{me} M. Hervé*), J. Planque (s)

Mure Des Issards, f, 4 ans, 65 k (64^{1/2} k), β , **t.j**
M^{me} F. Herissay de Laitre (*L. Vandamme*), S. Zuliani (s)

Barel De Marquise, f, 4 ans, 65 k (65^{1/2} k), K. Quellard **t.j**
(*A. Coupu*), S. Foucher

10 partants; 27 eng.; 10 part def. – Total des entrées: 203 €

1 long ½, 1 long, ¾ long, 1 long ½, 9 long.

6720€ – 3360€ – 1960€ – 1330€ – 630€

Primes aux éleveurs:

974 € Agb Agency, Chauvigny Global Equine Sasu.

487 € Earl Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.

284 € Germain Brillet.

192 € Scea D'Armaille.

91 € M^{me} Genevieve Mosnier-Thoumas, M^{me} Anne-Marie Bouysse.

Temps total: 4'26''50'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Angelo ZULIANI, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne de l'épaule à 2 reprises dans la ligne d'arrivée (3^e infraction).

Il n'y a pas de vétérinaire préleveur sur l'hippodrome.

GÉMOZAC

0519 186

dimanche 5 juillet 2026

Commissaires de courses : M Patrice TUREK – Jean-Pascal CONTE –
Daniel BREJOU

874 3754 PRIX DIMITRI LEGRAND 3900 m

(Steeple-Chase)
(Classe 4)

16000 € (7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu une allocation de 6.000. **Poids: 67 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg. par 2.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

807 ² **Maya De Baune**, f, b, 4 ans, par Choeur Du **1**
Nord et Azur De Baune [Network (GER)], 67 k, β ,
SCEA Ecurie Domaine de Baune (*E. Labaisse*),
de A. Boisbrunet (s)

752 ⁵ **Messie Des Mottes**, h, b, 4 ans, par Balko et **2**
Chenaie Du Plessis (Blue Bresil), 71 k (68 k), Δ β ,
Ecurie des Mottes (*Z. Donnaïs*), F. Nicolle

Milord De Palma, h, b.f, 4 ans, par For Fun **3**
et Evolue De Palma [Poliglote (GB)], 70 k
(67 k), β , A. Cotrel-Lassaussaye (*J. Bryan*),
H. de Lageneste & G. Macaire (s)

752 **La Lettre**, f, b, 4 ans, par Van Beethoven CAN et **4**
Psyche [American Post (GB)], 68 k, ϕ β , M. Devena
(*A. Gautron*), M. Brethous (s)

120 ⁶ **Germinal Des Beaux**, h, 4 ans, 67 k (63 k), ϕ β , **thé**
Ecurie Haras des Beaux (*L. Salmon*), A. Chaillé-
Chaillé & F. Pamart (s)

5 partants; 15 eng.; 5 part def. – Total des entrées: 168 €

1 long ¾, 2 long ½, 1 long.

7680€ – 3840€ – 2240€ – 1520€

Primes aux éleveurs:

1113 € Scea Ecurie Domaine De Baune.

556 € Ecurie Des Mottes.

324 € Ecurie Cerdeval.

220 € Earl De Puy Bouillard.

Temps total: 4'49''2'''

La jument MAYA DE BAUNE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

875 3756 PRIX SUPER U GEMOZAC - PRIX DE L'AMICALE CENTRE 3900 m

ATLANTIQUE
(Steeple-Chase - À réclamer)

12000 € (5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. **Poids: 5 ans, 67 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg**. Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 kg; pour 10.000, 4 kg. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 kg.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

801 ¹ **Juju Demonmirail**, h, al, 7 ans, par Doctor Dino **1**
et Sacarine [Turgeon (USA)], 72 k (68^{1/2} k), β ,
(10 000), P. Sourzac (*L. Salmon*), A. Chaillé-
Chaillé & F. Pamart (s)

809 ¹ **Walka**, f, gr, 6 ans, par Gris De Gris (IRE) et Walkada **2**
[Walk in The Park (IRE)], 72 k (72^{1/2} k), Δ β , (10 000),
M^{me} K. Perreau (*E. Labaisse*), de A. Boisbrunet (s)

809 ⁵ **Gesko**, h, b, 10 ans, par Balko et Alvina [Sunday **3**
Break (JPN)], 68 k (65^{1/2} k), β , (6 000), M^{me} S. Mestries
(*M^{me} L. Suisse*), M^{me} S. Mestries

846 ⁵ **Top List**, f, b, 5 ans, par Bande (IRE) et Chalm **4**
(Nickname), 69 k (66^{1/2} k), Δ , (10 000), M^{me} N. Lefevre
(*C. Gousse*), B. Lefevre (s)

717 **Style Lenzac**, h, b.m, 8 ans, par Style Vendome et **5**
Dalmatie [Turtle Bowl (IRE)], 70 k (66^{1/2} k), β , (8 000),
L. Cadot (*T. Jaguelin*), L. Cadot

5 partants; 14 eng.; 5 part def. – Total des entrées: 360 €

½ long, 7 long ½, ¾ long, 6 long ½.

5760€ – 2880€ – 1680€ – 1140€ – 540€

Primes aux éleveurs:

835 € M^{me} Henri Devin.

417 € M^{me} Karine Perreau, Louis Colson.

243 € Jean-Andre Quesny.

165 € Jean-Luc Guillerme, M^{me} Melinda Lefevre, M^{me} Ludivine Lefevre, M^{me} Flore Lefevre.

78 € Jean-Pierre Colombu.

Temps total: 4'54''3'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le cheval JUJU DEMONMIRAIL a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

876 3755 PRIX LOUIS DUBOURG 3900 m

(Steeple-Chase)
(Classe 5)

14000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés dans les deux premiers d'une course de dotation totale supérieure ou égale à 16.000. **Poids: 67 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 3.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

771	⁵	Per Favor , f, b.f, 5 ans, par Pastorius GER et Baguenaude (Saint Des Saints), 65 k (63 k), Δ p, A. Berto (<i>M^{me} L. Suisse</i>), M. Berto	1
713	¹	Ame Caline , f, b, 5 ans, par Desinvolve et Flying Fury FR (Flying Legend USA), 69 k (69 ^{1/2} k), Δ p, V. Oger (s) (<i>Q. Defontaine</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	2
780		Faradawn , f, b.f, 5 ans, par Herald The Dawn IRE et Farasha [Layman (USA)], 66 k (63 ^{1/2} k), $\otimes$, O. Monnier (<i>C. Gousse</i>), B. Lefevre (s)	3
		Clarkia , f, b, 5 ans, par Birchwood IRE et Danse Reveal (IRE) (Manduro GER), 67 k (64 ^{1/2} k), Δ p, M ^{me} E. Bazire (<i>Z. Donnais</i>), M ^{me} E. Bazire	4
857		Mrs Robinson , f, gr, 5 ans, par Robin Of Navan et Prisenflag [Pyrus (USA)], 71 k (71 ^{1/2} k), Δ p, E. Barrao (<i>A. Gautron</i>), F. Barrao	5
777	⁴	Litchie , f, 5 ans, 66 k (66 ^{1/2} k), Δ p, M ^{me} D. Chabrier (<i>E. Labaisse</i>), de A. Boisbrunet (s)	thé
6 partants; 14 eng.; 2 eng. sup.; 6 part def. - Total des entrées: 427 €			
Eng. Sup.: <i>Clarkia, Mrs Robinson</i>			
2 long ½, 1 long, 1 long, loin.			
6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€ - 630€			
Primes aux éleveurs:			
974 € M ^{me} Benoit Gabeur.			
487 € Suc. Roger-Yves Simon, Nicolas Simon, M ^{me} Valerie Simon, Gilbert Saudrais.			
284 € M ^{me} Alexandra Monnier, Olivier Monnier.			
192 € Daniel Cherdo, M ^{me} Claudie Cherdo, Haras Des Eves.			
91 € Scea Barbottiere.			
<i>Temps total: 4'51''9'''</i>			
La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.			
En application de l'article 143 du Code des Courses au Galop, le jockey Alexis GAUTRON a été désigné pour un dépistage du taux d'alcool dans l'air expiré au cours de la réunion.			
Le cheval PER FAVOR a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			

0227186

MOLIÈRES

dimanche 5 juillet 2026

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Camille SULPIN - Alain PLACAIS - Michel DUVAL - Jean-Claude FOURNIER

877	³⁷⁵¹	PRIX EDOUARD GOUPIL	4000 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)			
(Classe 5)			
14000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop			
Pour tous chevaux de 4 et 5 ans , les 5 ans n'ayant pas, reçu 6.000 en steeple-chase (victoires et places). Poids: 4 ans, 67 kg; 5 ans, 69 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 4.000 depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus.			
On passe la banquette.			
Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 000 m env.			
632	³	Mirabella Dodville IRE , f, gr, 4 ans, par Balko et Exetera (Maresca Sorrento), 67 k (65 ^{1/2} k), Δ p, Ecurie Herve Guerin (<i>T. Poteaux</i>), M. Seror (s)	1
776	²	La Felicita , f, al, 4 ans, par Gemix et Mayberry [Zanzibari (USA)], 65 k (65 ^{1/2} k), Δ p, D. Lemarie (<i>C. Riou</i>), J. Delaunay (s)	2
654		Magnum D'Erable , h, gr, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Gitane Bleue (Cokoriko), 68 k (68 ^{1/2} k), Δ p, Ecurie du Haras d'Erable (<i>J. Lebrun</i>), P. Quinton (s)	3
741	⁵	Lady Du Seuil , f, b.f, 5 ans, par Ectot (GB) et Deesse Du Seuil (Voix Du Nord), 67 k (64 ^{1/2} k), Δ p, P. Lepeu (<i>L. Colson</i>), Ch. Herpin (s)	4
839	⁴	Make Me Up , f, al, 4 ans, par Prince Gibraltar et Dame D'Etat (Vision D'Etat), 65 k (64 ^{1/2} k), Δ p, Ecurie du Haras d'Erable (<i>E. Manceau</i>), P. Quinton (s)	5
714	⁴	Machasson , h, 4 ans, 67 k (64 ^{1/2} k), $\otimes$, de P. Quatrebarbes (<i>H. da Costa Torres</i>), F. Foucher	6
		Memory Dodville , f, 4 ans, 65 k (65 ^{1/2} k), Δ p, Y. Lemonnier (<i>E. Metivier</i>), Y. Lemonnier	7
813	³	Lagondajim , f, 5 ans, 67 k (64 ^{1/2} k), Δ p, J. Gendry (<i>M. Cypria</i>), J. Gendry	arr
8 partants; 19 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. - Total des entrées: 396 €			

Eng. Sup.: <i>Mirabella Dodville IRE</i>			
Certif. vétérinaire: <i>Komaanhe</i>			
Code anomalie JI: <i>My Love Du Reverdy</i>			
5 long ½, 1 long ¼, 6 long ½, 4 long ½, encolure, 1 long ½.			
6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€ - 630€			
Primes aux éleveurs:			
974 € Lee Hyland, prime non attribuée.			
487 € Gemini Stud.			
284 € Ecurie Du Haras D'Erable.			
192 € M ^{me} Marc Boudot.			
91 € Nicolas Cypres.			
<i>Temps total: 4'49''59'''</i>			
La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.			
A l'issue de la course, aucun cheval n'a fait l'objet d'un prélèvement biologique car il n'y a aucun vétérinaire préleveur sur l'hippodrome.			

878	³⁷⁵²	PRIX GENYBET - PRIX MON AUDITION	4000 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)			
(Classe 5)			
14000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop			
Pour tous chevaux de 5 et 6 ans , les 6 ans n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.000. Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans, 68 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 3.500 depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus.			
Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 000 m env.			
777	¹	Manneken King , h, b, 5 ans, par Choeur Du Nord et Rive Sarthe (Kapgarde), 73 k (73 ^{1/2} k), ϕ p, J. Buez (<i>C. Riou</i>), J. Delaunay (s)	1
780		Katy Des Genievres , f, al, 6 ans, par Muhtathir GB et Carte A Pus (Kap Rock), 66 k (66 ^{1/2} k), Δ p, P. Journiac (<i>L. Bréchet</i>), P. Journiac	2
757	⁵	Galibot , h, gr, 6 ans, par Castel Sant'Angelo USA et Silver The Sete [Saddler Maker (IRE)], 69 k (69 ^{1/2} k), Δ p, Ecurie Anjou Passion (<i>E. Metivier</i>), J. Marion (s)	3
748	⁴	Speaker Nicki , h, b, 5 ans, par Walzertakt GER et Allez L'Anjou [Panoramic (GB)], 68 k (68 ^{1/2} k), ϕ p, JP. Vanden Heede (<i>J. Lebrun</i>), P. Quinton (s)	4
715		Le Say De Balme , h, 5 ans, 67 k (64 ^{1/2} k), Δ p, M ^{me} C. Jung (<i>L. Colson</i>), Ch. Herpin (s)	thé
5 partants; 17 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 231 €			
Certif. vétérinaire: <i>Kachelle</i>			
7 long, ¾ long, 1 long.			
6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€			
Primes aux éleveurs:			
974 € Jeremy Buez.			
487 € Jean-Pierre Serre.			
284 € Hugues Lequien.			
192 € Jean-Pierre Vanden Heede.			
<i>Temps total: 4'43''10'''</i>			
La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.			
A l'issue de la course, aucun cheval n'a fait l'objet d'un prélèvement biologique car il n'y a aucun vétérinaire préleveur sur l'hippodrome.			

879	³⁷⁵³	PRIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	4800 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)			
(Classe 4)			
16000 € (7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop			
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , n'ayant pas, depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu 16.000 en steeple-chase (victoires et places). Poids: 5 ans, 67 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.			
Parcours n° C3: Cross-Country, Dist. 4 800 m env.			
804	³	Cavaliere Bleue , f, b, 7 ans, par Network GER et Ludo Sol [Enrique (GB)], 69 k (69 ^{1/2} k), Δ p, M ^{me} L. Quinton (<i>O. Jouin</i>), P. Quinton (s)	1
		Sweeper Chop , h, b.f, 8 ans, par Goken et My Princess [Soave (GER)], 71 k (71 ^{1/2} k), Δ p, SARL Groupe KR (<i>C. Riou</i>), J. Delaunay (s)	2

68	⁵	Bistrot Has , f, gr, 7 ans, par Buck'S Boum et Bia Has [Martaline (GB)], 68 k (68 ^{1/2} k), M ^{me} MG. Boudot (<i>L. Bréchet</i>), M. Seror (s)	3
762	³	Padosee Brigid , f, b, 8 ans, par Sri Putra GB et Naromdia [High Yield (USA)], 67 k (64 ^{1/2} k), M ^{me} R. Glemas (<i>L. Colson</i>), T. Viel	4
804		Kesta Du Mestivel , f, b, 6 ans, par Masterstroke USA et Dame Vesta (Saint Des Saints), 68 k (68 ^{1/2} k), ♂, Ecurie des Dunes (<i>J. Lebrun</i>), P. Quinton (s)	5
		Typhoon Wilma , f, 7 ans, 67 k (65 ^{1/2} k), ♂♂, L. Fleury (<i>Y. Delepine</i>), Ch. Herpin (s)	tj

6 partants; 17 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. – Total des entrées: 329 €
Eng. Sup.: *Bistrot Has*
courte encolure, 1 long, 3 long, 6 long.
7680€ – 3840€ – 2240€ – 1520€ – 720€

Primes aux éleveurs:
1113 € Ecurie Madame Patrick Papot.
556 € Alain Chopard, Albert Rivetti, Aldo Volo, Jean-Luc Rivetti.
324 € Scea Hamel Stud.
220 € Thierry Arnout.
104 € Michel Hallais, Suc. Martine Hallais, Nicolas Hallais, M^{me} Anne-Sophie Hallais.
Temps total: 6'6''84'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.
A l'issue de la course, aucun cheval n'a fait l'objet d'un prélèvement biologique car il n'y a aucun vétérinaire préleveur sur l'hippodrome.

POMPADOUR

dimanche 5 juillet 2026

Terrain BON

Commissaires de courses : M Pierre POURET – Benoît CHEVALIER –
M Serge BARTHELEMY – Paquita PECOUT

880	³⁷⁵⁸	PRIX JEAN PECOUT	3600 m
		(Steeple-Chase - Handicap)	

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) – dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale supérieure ou égale à 40.000.
Les références applicables dans ce handicap seront pour les 5 ans, +16; 6 ans et au-dessus, +17.
Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.
Références: 0 ans, +16; 1 ans et +, +17.

717	¹	Konfiner , h, b, 6 ans, par It'S Gino GER et Elza D'Herodiére (Maresca Sorrento), 74 k (70 k), ♂, M ^{me} F. Nicolle (<i>L. Nomis</i>), F. Nicolle	1
838	³	Kreedence , f, b.f, 6 ans, par Great Pretender IRE et Dansala Reonce (Kapgarde), 67 k (65 k), ♂, Elevage Figerro (<i>T. Bourguigneau</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	2
809	⁴	Toine De Lenzac , h, al, 10 ans, par Kap Rock et Ponkoli D'Itale (Murmure), 72 k, ♂, M ^{me} F. Touzac (<i>L. Zuliani</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	3
		Impetueuse Lady , f, b, 8 ans, par Elliptique (IRE) et Perova De Lune [Cachet Noir (USA)], 62 k, ♂, E. Lemaitre (<i>M^{me} G. Fradelin</i>), E. Lemaitre	4
71	⁴	Jardin D'Eole , h, b, 6 ans, par Choeur Du Nord et Romaneda [Muhtathir (GB)], 66 k (65 k), ♂, K. Communier (<i>M. Behocaray</i>), K. Communier	5

5 partants; 15 eng.; 3 eng. sup.; 5 part def. – Total des entrées: 619 €
Eng. Sup.: *Impetueuse Lady, Jardin D'Eole*
1 long, 1 long, loin, 2 long.
10 080€ – 5 040€ – 2 940€ – 1 995€ – 945€

Primes aux éleveurs:
1461 € M^{me} Laetitia Coquillon.
730 € Elevage Figerro, Didier Berland.
426 € M^{me} Francoise Touzac.
289 € Thierry Adenot.
137 € Suc. Jacques Beres.
Temps total: 4'49''60'''

La jument KREEDENCE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

881	³⁷⁵⁹	PRIX GUY DE LASSENCE	4 500 m
		(Steeple-Chase-Cross-Country - Anglo-Arabs 12,5 % et plus)	
		(Classe 3)	
		Réservée F.E.E.	

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) – dotation France Galop
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrit au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. **Poids: 5 ans, 67 kg; 6 ans et au-dessus, 69 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 8.000 cette année et par 15.000 l'année dernière. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1,5 kg, 25 %, 3 kg, 37,5 %, 6 kg.
Parcours n° C2: Cross-Country, Dist. 4 500 m env.

719	¹	Diablo , h, b, 13 ans, par Ragtime Pontadour et La Sagra (Noblequest), 73 k, ♂♂, M ^{me} M. Benoit (<i>L. Zuliani</i>), M ^{me} M. Benoit	1
		Lora De La Brunie , f, al, 5 ans, par Nicaron GER et Colette De La Brunie (Faucon Noir), 65 k (65 ^{1/2} k), ♂, Haras de La Petite Brunie (<i>K. Dubourg</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	2
719	²	Florico Du Mont , h, 9 ans, 69 k, ♂, M ^{me} M. Benoit (<i>T. Lemagnen</i>), F. Lagarde	tbé
718	³	Fosito Du Mont , h, 7 ans, 70 k (67 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} M. Benoit (<i>T. Figueira</i>), F. Lagarde	tj
719	⁴	Lorca Malpic , f, 10 ans, 68 k (66 k), M. Nicolau (<i>M^{me} H. Sourbe</i>), M. Nicolau	tj
719	⁵	Egeo , h, 12 ans, 66 k, ♂♂, M ^{me} M. Chiampo (<i>B. Fouchet</i>), M ^{me} M. Chiampo	tj
719	³	Gippsy De Chenour , f, 10 ans, 65 k, ♂, PAT. Charon (<i>AD. Fouchet</i>), PAT. Charon	tj

7 partants; 8 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. – Total des entrées: 32 €
Eng. Sup.: *Egeo*
loin.
9 600€ – 4 800€
Primes aux éleveurs:
1392 € M^{me} Marianne Vigneau.
696 € Jacques Crouzillac, M^{me} Marie Crouzillac, M^{me} Laura Crouzillac, Raphael Cadrouil-Crouzillac.

Temps total: 6'39''50'''
La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.
La jument LORA DE LA BRUNIE AA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

882	³⁷⁵⁷	PRIX JEAN PORZIER	3 400 m
		(Haies)	
		(Classe 4)	

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop
Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 4 ans n'ayant, en course à obstacles, ni reçu une allocation de 7.500, ni été classés 2^e d'une course de dotation totale supérieure ou égale à 20.000, les 5 ans n'ayant pas été classés dans les trois premiers d'une course à obstacles d'une dotation totale supérieure ou égale à 18.000. **Poids: 4 ans, 67 kg; 5 ans, 69 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 3.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.
Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 400 m env.

413	⁷	Macaron Collonges , h, al, 4 ans, par Ivanhowe GER et Roxane Collonges [Fragrant Mix (IRE)], 69 k, ♂, D. Massias (<i>L. Zuliani</i>), F. Lagarde	1
740	¹	Go Fight , h, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et Effendi (No Risk At All), 68 k, ♂, B. Blachon (<i>K. Dubourg</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	2
839	¹	Mister De Coquerie , h, b.f, 4 ans, par Nom De D'La et Royaled'Audouville (Ungaro GER), 68 k (66 k), ♂, L. Le Vot (<i>T. Bourguigneau</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	3
717	⁵	Lavrima , f, b, 5 ans, par Desir D'Un Soir et Sourya D'Airy [Sheyrann (IRE)], 67 k, G. Lacombe (<i>M^{me} G. Fradelin</i>), F. Lagarde	4
		Milord Prestige , h, b, 4 ans, par Walzertakt GER et Queen Prestige [Malinas (GER)], 67 k (63 k), ♂, B. Gourdon (s) (<i>A. Gleyroux</i>), B. Gourdon (s)	5
		Mafia Des Mottes , f, 4 ans, 67 k, ♂, . Ecurie Couderc (<i>T. Lemagnen</i>), F. Nicolle	6
752		Miracle Royal , h, 4 ans, 67 k (64 k), GP. Levy (<i>P. Phokaew</i>), GP. Levy	7

7 partants; 27 eng.; 7 part def. – Total des entrées: 348 €
1 long ½, ½ long, 2 long ½, 3 long ½, 1 long, courte tête.

7680€ - 3840€ - 2240€ - 1520€ - 720€

Primes aux éleveurs :

1113 € Gaec Delorme Freres.
556 € Olivier Tricot, Louka Tricot-Legriffon, M^{me} Meline Tricot-Legriffon.
324 € M^{me} Annick Dulin Legoupil, Raphael Dulin.
220 € Georges Lacombe, Sebastien Lacombe.
104 € Suc. Christophe Sorignet, M^{me} Caroline Favier.

Temps total : 4'8''60'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jockey Adrien FOUCHET étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument LAVRIMA par la jockey Gwladys FRADELIN.

Le hongre MACARON COLLONGES a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

0212187

CRAON

lundi 6 juillet 2026

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Bernard DERSOIR - Jérôme DERSOIR - Anthony GIRARD - Marc PRIOUL

883	3690	PRIX ASAP ASSURANCES (PRIX D'AUTEUIL)	3700 m
		(Steeple-Chase)	
		(Classe 3)	
		20 000 € (9600, 4800, 2800, 1900, 900) - dotation France Galop	
		Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000. Poids: 67 kg . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 kg par 4.000.	
		Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.	
611		Le Violoniste , h, b, 4 ans, par Toronado (IRE) et Diyakalanie [Ashkalanie (IRE)], 68 k (68 ^{1/2} k), ♂, Mme P. Papot (<i>T. Chevallard</i>), J. Boisdard (s)	1
654	2	Fun Love , f, b, 4 ans, par For Fun et Star Lovina (Slickly), 68 k (65 ^{1/2} k), ♂, P. Goulard (<i>K. Michel</i>), E. Allaire (s)	2
654		Corboyer , h, b, 4 ans, par Donjuan Triumphant IRE et Opallia (Diamond Green), 69 k (69 ^{1/2} k), ♂, R. Brard (<i>E. Labaisse</i>), N. Paysan	3
845	3	Monsieur Bach , h, b, 4 ans, par Joshua Tree IRE et La Grande Touche (Cadoudal), 67 k (67 ^{1/2} k), ♂, Ecurie Tenor (<i>O. Jouin</i>), W. Menuet (s)	4
654	1	Jeruselema , f, b, 4 ans, par Beaumec De Houelle et La Buenaventura USA (Monsun GER), 70 k (67 ^{1/2} k), ♂, Famille Bryant (<i>M. Zuliani</i>), P. Quinton (s)	5
784	1	Magique Mirage , h, 4 ans, 67 k (67 ^{1/2} k), ♂, P. Devillard (<i>R. Mayeur</i>), N. Paysan	6
		6 partants; 15 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. - Total des entrées: 476 €	
		Eng. Sup.: <i>Le Violoniste</i>	
		¾ long, 6 long ½, 4 long, 2 long, 3 long.	
		9600€ - 4800€ - 2800€ - 1900€ - 900€	
		Primes aux éleveurs :	
		1392 € Haras De Sainte Gauburge.	
		696 € Haras Du Mondant, Patrice Goulard.	
		406 € Robert Brard.	
		275 € Ecurie Tenor.	
		130 € Julien Dubois.	
		Temps total : 4'33''0'''	
		La température extérieure relevée par la Société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.	
		La jument FUN LOVE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.	
884	3691	PRIX DES ARTISANS DU PARC DE LA JAUNAIE (PRIX G. ETA. DU BREIL)	4000 m
		(Steeple-Chase-Cross-Country)	
		(Classe 3)	
		20 000 € (9600, 4800, 2800, 1900, 900) - dotation France Galop	

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans. Poids: 4 ans, 66 kg; 5 ans, 70 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 kg par 4.500, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° C3: Cross-Country, Dist. 4 000 m env.

832 **Beautiful Glory**, f, gr, 5 ans, par Beaumec De Houelle et Gloirez [Saumarez (GB)], 73 k (73^{1/2} k), ♂, M^{me} C. Precy-Baroni (*de F. Giles*), M. Seror (s)

659 ³ **La Jolie Fille**, f, b, 5 ans, par Ivanhowe GER et Histoire De Filles [Gris De Gris (IRE)], 70 k (70^{1/2} k), ♂, Guy Authier (*E. Labaisse*), de A. Boisdard (s)

715 ¹ **For Life**, h, al, 5 ans, par Kamsin GER et Lady D'Ogenne [Sassanian (USA)], 73 k (73^{1/2} k), ♂, W. Menuet (s) (*R. Mayeur*), W. Menuet (s)

759 ⁵ **Reve De La Mone**, h, al, 5 ans, par Desinvolve et Lytea [Anabaa Blue (GB)], 72 k (72^{1/2} k), ♂, J. Marion (s) (*E. Metivier*), J. Marion (s)

625 ³ **As Lay**, h, b, 4 ans, par Latrobe IRE et Laydex Du Frene [Layman (USA)], 70 k (70^{1/2} k), ♂, SC Thierry Pigeon (*T. Chevallard*), J. Boisdard (s)

840 **Bamac Bam'S**, h, 5 ans, 70 k (66^{1/2} k), ♂, M^{me} M. Gilet (*N. Fouillard*), E. Lecoiffier

6 partants; 11 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées: 680 €

Eng. Sup.: *As Lay*

Code anomalie IA: *Maissignac*

3 long ½, 1 long ¾, 1 long ½, 6 long.

9600€ - 4800€ - 2800€ - 1900€ - 900€

Primes aux éleveurs :

1392 € M^{me} Christine Precy-Baroni, Romain Baroni, S.C.E.A. Du Grenat.

696 € Bernard Barbery, Thomas Develay, Philippe Thiriet.

406 € William Menuet.

275 € Jacky Peltier, M^{me} Delphine Poirier, Jerome Robichon, Cyrille Chevet.

130 € Thierry Pigeon.

Temps total : 5'7''74'''

La température extérieure relevée par la Société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La jument BEAUTIFUL GLORY a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

0906187

VITTEL

lundi 6 juillet 2026

Terrain BON

Commissaires de courses : Edith VOGIN - Nelly CONTIGNON - Yann de BUYER

885	3762	PRIX GUY DE LA MOTTE-BOULOUIMIE	4200 m
		(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)	
		26 000 € (11700, 5720, 3380, 2340, 1300, 910, 650) - dotation France Galop	
		Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus .	
		Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 53 k.	
		Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.	
		Références : 0ans, +18,5 ; 1ans et +, +19,5.	
739	4	In My Mind , f, b, 7 ans, par Kamsin GER et Miami Star GER (Sholokhov IRE), 66 ^{1/2} k (64 ^{1/2} k), E. Wissner (<i>A. Masson</i>), A. Acker (s)	1
771	2	Kopa De La Cour , h, b, 7 ans, par Quick Martin et Kiva De La Vallee [Dress Parade (IRE)], 65 ^{1/2} k (62 ^{1/2} k), ♂, D. Meslin (<i>M^{me} G. Fradelin</i>), D. Meslin	2
797		Saint Tunis , h, b, 6 ans, par Tunis POL et Saintenitouche (Saint Des Saints), 71 ^{1/2} k (69 k), ♂, D. Satalia (<i>T. Figueira</i>), D. Satalia	3
832	3	Leandro Nonantais , h, al, 5 ans, par Voiladenuo et Civelle [Ballingarry (IRE)], 71 ^{1/2} k (68 k), C. Trecco (<i>M^{me} M. Hervé</i>), D. Windrif	4
772	1	Isagirl , f, b, 8 ans, par Free Port Lux (GB) et Kapgirl (Kapparde), 70 ^{1/2} k (71 k), ♂, . Ecurie Couderc (<i>C. Riou</i>), J. Delaunay (s)	5
648	4	Amily GER , f, al, 6 ans, par Amaron GB et Aliana GER (Singspiel IRE), 64 ^{1/2} k (65 k), A. Roussel (<i>A. Roussel</i>), A. Roussel	6
586		Halite IRE , h, b, 8 ans, par Fascinating Rock IRE et Adelasia IRE (Ifraaj GB), 72 k (69 ^{1/2} k), ♂, Walter Philippe SAS (<i>E. Meunier</i>), D. Satalia	7
		7 partants; 33 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 756 €	

Consition spéciale: *Kasaline De Vaut*
½ long, 1 long ¼, ¾ long, 1 long, loin, 2 long.
11700€ - 5720€ - 3380€ - 2340€ - 1300€ - 910€ - 650€

Primes aux éleveurs :
1696 € Jeremie Bossert, Benjamin Bossert, Raymond Lustig.
829 € Yves Thomas.
490 € M^{me} Michele Juhen-Cypres, Claude Dufour.
339 € Earl Haras De Nonant Le Pin, M^{me} Marie-Flore Corbiere.
188 € Earl Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.
131 € Stall Logo, prime non attribuée.
94 € John O'Connor, prime non attribuée.

Temps total: 4'57''81'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jockey Robert LAW-EADIE étant tombé en se rendant au départ et ne se sentant pas suffisamment bien pour remonter, la jument KASALINE DE VAUT a été déclarée non partante.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Elouan MEUNIER au sujet du comportement du hongre HALITE (IRE) dans le dernier tournant.

Le jockey a déclaré que le hongre avait cherché à dérober malgré sa vigilance, ce qui a été confirmé par le film de contrôle. Les Commissaires ont pris acte de ces déclarations.

Le jockey Christopher RIOU a déclaré que la jument ISAGIRL avait mal respiré durant le parcours.

La jument IN MY MIND a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

886

3760

PRIX DES NOUVEAUX PARTENAIRES PMU (PRIX PMU +)

(Haies - Handicap de catégorie)

3800 m

26000 €

(11700, 5720, 3380, 2340, 1300, 910, 650) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans.

Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 54 k.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 800 m env.

Référence: +16.

767

Happy Time, h, b.f, 4 ans, par Bathyrhon GER et Happyly (Dream Well), 68 k (65½ k), ♂, D. Satalia (E. Meunier), D. Satalia

1

595

4

La Prodigieuse, f, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et Alix Pretty [Le Fou (IRE)], 68 k (64½ k), G. Le Baron (J. Philippe), M. Seror (s)

2

767

4

Jeanne (D'O), f, al, 4 ans, par Moises Has et Take The Name (Nickname), 70 k (67½ k), ♂, Phoenix Eventing SARL (J.F. Rambur), M. Rolland (s)

3

642

Starboss, h, b, 4 ans, par Cloth Of Stars IRE et Makboss [Makfi (GB)], 67½ k (68 k), ♂, M^{me} D. Domminger (A. Roussel), M^{me} D. Domminger

4

821

2

Heart And Soul, h, 4 ans, 67 k (66½ k), ♂, European Bloodstock Management (A. Chesneau), F. Bellemère

dér

796

Casteva Du Grenat, f, 4 ans, 69 k (66½ k), ♂, M^{me} G. Varet (B. Marchand), M. Seror (s)

tj

767

Marius, h, 4 ans, 68 k (67½ k), ♂, C. Maquennehan (N. Ferreira), A. Acker (s)

tj

7 partants; 26 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 525 €

Certif. vétérinaire: *Metalica*

¾ long, tête, loin.

11700€ - 5720€ - 3380€ - 2340€

Primes aux éleveurs :
1872 € Earl De Cordelles.
915 € Haras Du Hoguenet, Gilles Le Baron.
540 € Phoenix Eventing Sarl.
374 € Nicolas Deshayes.

Temps total: 4'21''39'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche LA PRODIGIEUSE à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les causes et les circonstances de la chute de Nathanael FERREIRA (MARIUS) et de la dérobade du hongre HEART AND SOUL (Alexandre CHESNEAU) lors du saut de la haie de la ligne d'en face.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant

que le hongre MARIUS avait cherché à dérober aux abords de l'obstacle malgré la vigilance de son jockey, entraînant la dérobade de son concurrent.

Les Commissaires n'ont pris aucune sanction à l'encontre de l'un des concurrents.

Le hongre HAPPY TIME a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

887

3761

PRIX ALLIANCE GALOP

(Haies - Handicap de catégorie)

3800 m

26000 €

(11700, 5720, 3380, 2340, 1300, 910, 650) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 9.500.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 54 k.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 800 m env.

Références: 0 ans, +18,5; 1 ans et +, +19,5.

797

Winner Horse, h, b.f, 6 ans, par Full Of Gold et Gold Flower [With The Flow (USA)], 71 k (68½ k), ♂, D. Satalia (T. Figueira), D. Satalia

1

765

4

Touz The Crown, h, b, 5 ans, par Recorder GB et Success Girl (GB) (Makfi GB), 72 k (69½ k), ♂, Ecurie R.E. (R. Courtin), J. Delaunay (s)

2

789

7

Imperium, h, b, 8 ans, par Bathyrhon GER et Bella Napoli (Dream Well), 68 k (67½ k), ♂, E. Cournault (N. Ferreira), A. Acker (s)

3

739

5

Ty Zums, h, b.f, 10 ans, par Tigrion USA et Ma Zums [Okawango (USA)], 67½ k (68 k), ♂, M^{me} D. Airaldi (B. Gelhay), F. Gelhay

4

830

7

Toronado Bello, h, b, 5 ans, par Toronado (IRE) et Al Dweha IRE (Invincible Spirit IRE), 66½ k (63 k), ♂, G. Mollier (M^{me} M. Hervé), D. Windrif

5

741

Kacha, f, b, 6 ans, par Karaktar IRE et Du Coin De L'Oeil [Lucarno (USA)], 72 k (69½ k), ♂, Ecurie Patrick Joubert (E. Meunier), D. Satalia

6

789

6

Kyd Bill, h, b.f, 6 ans, par Cokoriko et Direine [Honolulu (IRE)], 67½ k (68 k), ♂, P. Vitek (B. Claudic), P. Vitek

7

680

5

Kiff Des Blaises, h, 6 ans, 68½ k (69 k), A. Roussel (A. Roussel), A. Roussel

8

789

Jack Des Mottes, h, 7 ans, 65 k (64½ k), P. Munsch (A. Chesneau), P. Munsch

tbé

9 partants; 43 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 1027 €

Consition spéciale: *Giotto Des Plachis, Magino*

1 long ½, ¾ long, 2 long ½, 2 long ¾, 1 long, loin.

11700€ - 5720€ - 3380€ - 2340€ - 1300€ - 910€ - 650€

Primes aux éleveurs :
1696 € Hubert Langot, Gerard Lambert.
829 € Philippe Brecheteau, Francois Moreau, Sylvain Julien Martin.
490 € Francois-Marie Cottin.
339 € M^{me} Valerie Vatel, Frederic Danloux.
188 € Nasser Abdulla A. A. Al-Mesned, Ali Thamer Al-Mehshadi.
131 € Earl Patrick Joubert, Haras De Saint-Voir.
94 € Earl Trinquet, Olivier Trinquet, Marc Trinquet.

Temps total: 4'20''46'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les hongres GIOTTO DES PLACHIS et JACK DES MOTTES s'étant accidentés avant le départ, ont été déclarés non partants.

Le jockey Elouan MEUNIER a déclaré que la jument KACHA n'avait pas répondu à ses sollicitations dans la ligne d'arrivée.

Le hongre WINNER HORSE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

0516189

DAX

mercredi 8 juillet 2026

Terrain BON

Commissaires de courses : Pierre BARBE - Timothy ROBINSON - Frédéric ROY - Eve DEIN

888

3763

PRIX ARNAUD DE WATRIGANT

(Haies - Femelles)

(Classe 3)

3800 m

24000 €

(11040, 5520, 3120, 2160, 1080, 720, 360) - dotation France Galop

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, couru trois fois. **Poids: 4 ans, 66 kg; 5 ans, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 3.500 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 800 m env.

- 528** **Nirvanafix**, f, gr, 4 ans, par Nirvana Du Berlais et Lady Fix [Turgeon (USA)], 66 k (62^{1/2} k), $\bar{p}$, Ecurie Thierry Cypres & Fils (*L. Nomis*), F. Nicolle **1**
- 799** ² **Hatice D'Oroux**, f, b, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Malice Des Epeires [Martaline (GB)], 67 k (67^{1/2} k), $\Delta \bar{p}$, JJ. Gabillat (*F. Bayle*), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) **2**
- 796** ⁶ **Gemma Dodville IRE**, f, al, 4 ans, par Kew Gardens IRE et Razzal Dazzal GB [Gentlewave (IRE)], 66 k (66^{1/2} k), Ecurie Herve Guerin (*L. Zuliani*), M. Seror (s) **3**
- 799** ⁴ **Margaux Rouge**, f, n, 4 ans, par Sageburg (IRE) et Rouge Fuisse (Fuisse), 67 k (67^{1/2} k), $\bar{p}$, de B. Vogue (*D. Gallon*), de A. Boisbrunet (s) **4**
- Sainte Co**, f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Divine Cayras (Slickly), 66 k (67^{1/2} k), $\Delta \bar{p}$, P. Herail (*Q. Defontaine*), C. Bonin (s) **5**
- Manika Madrik**, f, al, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Crazy Madrik [Redback (GB)], 66 k (66^{1/2} k), $\Delta \bar{p}$, Ecurie de La Verte Vallee (*A. Zuliani*), de A. Boisbrunet (s) **6**
- 800** ³ **Lenotchka**, f, b.f, 5 ans, par Non Rien De Rien et Lysalka (Kadalko), 68 k (68^{1/2} k), $\Delta \bar{p}$, X. Labaisse (*E. Labaisse*), de A. Boisbrunet (s) **7**

7 partants; 22 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées: 547 €

Eng. Sup.: *Gemma Dodville IRE*

courte encolure, 6 long $\frac{1}{2}$, 5 long $\frac{1}{4}$, 1 long, loin, 5 long $\frac{1}{2}$.

11 040 € - 5 520 € - 3 120 € - 2 160 € - 1 080 € - 720 € - 360 €

Primes aux éleveurs:

1766 € Max Hennau.
883 € Jean-Jacques Gabillat, David Giraudeau, M^{me} Dominique Mainard.
499 € M^{me} R. H. Lalor, prime non attribuée.
345 € Vcte Eric De Soultrait, S.C.E.A. Bertwood Stables.
172 € Philippe Herail, Suc. Xavier Herail.
115 € Emmanuel-Julien Leclerc.
57 € Xavier Labaisse.

Temps total: 4'51''60'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La pouliche NIRVANAFIX a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

889 ³⁷⁶⁴ **PRIX GERALD DE GEOFFRE - GRAND STEEPLE-CHASE DE DAX** **4100 m**
(Steeple-Chase)
(Classe 1)

62 000 € (28 520, 14 260, 8 060, 5 580, 2 790, 1 860, 930) - dotation France Galop

CIRCUIT DES GRANDS STEEPLE-CHASES DES REGIONS

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, été classés dans les trois premiers d'une Listed, ni, cette année, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale supérieure ou égale à 88.000. **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 67 kg.** Les chevaux ayant, en steeple-chase, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, gagné une classe 1 porteront 2 kg; plusieurs Classe 1 ou une course de dotation supérieure ou égale à 83.000, 4 kg.

Les remises de poids prévues à l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables à l'exception du paragraphe relatif aux femmes-jockeys.

Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 4 100 m env.

- 823** ¹ **Kako**, h, al, 6 ans, par Gemix et Oh Divine (Baroud D'Honneur), 67 k (67^{1/2} k), $\Delta \bar{p}$, JC. Sarais (*L. Zuliani*), M. Seror (s) **1**
- 745** **Kayo Coco**, h, b, 6 ans, par Cokoriko et Ejland (Vision D'Etat), 67 k (67^{1/2} k), $\bar{p}$, PE. Carrillon (*A. Zuliani*), D. Sourdeau de Beauregard (s) **2**
- 764** ⁵ **Eadream**, f, gr, 8 ans, par Montmartre et Evitta [Le Triton (USA)], 65 k (67^{1/2} k), $\bar{p}$, L. Fleury (*Q. Defontaine*), Ch. Herpin (s) **3**
- 786** ² **Shanyadame**, f, b.f, 5 ans, par Nirvana Du Berlais et Shekidame (No Risk At All), 64 k (64^{1/2} k), $\Delta \bar{p}$, J. Finch (*F. Bayle*), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) **4**
- 690** ⁴ **Manava**, f, b, 5 ans, par Castle Du Berlais et Scarla (Turtle Bowl (IRE)), 64 k (64^{1/2} k), $\Delta \bar{p}$, Ecurie Bernd/Torsten Raber (*E. Labaisse*), C. Bonin (s) **5**

- 857** ⁴ **Bienbathy**, f, b, 5 ans, par Bathyrhon GER et Kap Ambition (Kapgarde), 64 k (64^{1/2} k), $\bar{p}$, M. Nicolau (*D. Rodriguez*), M. Nicolau **6**

- 742** ¹ **Dazodream**, h, 6 ans, 67 k (67^{1/2} k), $\phi \bar{p}$, G. Le Baron (*K. Dubourg*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **arr**

7 partants; 13 eng.; 2 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées: 1698 €

Eng. Sup.: *Kako, Bienbathy*

4 long $\frac{1}{2}$, 2 long, 8 long $\frac{1}{2}$, encolure, loin.

28 520 € - 14 260 € - 8 060 € - 5 580 € - 2 790 € - 1 860 €

Primes aux éleveurs:

4135 € Jean-Claude Sarais.
2 067 € Thierry Cypres.
1168 € M^{me} Emmanuelle Haye, Fabien Cailler.
809 € Richard Corveller.
404 € Arnaud Chaille-Chaille.
269 € Jean Contou-Carrere, M^{me} Christine Darchy.

Temps total: 5'6''70'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A la suite d'un faux départ, le départ de la course a été donné à 11h05.

Le hongre KAKO (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

DIEPPE

Réunion organisée par STE DES COURSES DE CHATEAUBRIANT

0404190

jeudi 9 juillet 2026

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Guillaume de THORE - Ludivine LE BARBIER - Jean-Pierre PLESANT

890 ³⁷⁶⁵ **PRIX DE L'OUEST** **3400 m**
(Haies)
(Classe 4)

21 000 € (9 660, 4 830, 2 730, 1 890, 945, 630, 315) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course de obstacles, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 2.500.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 400 m env.

- 238** ² **Ovalie**, f, b, 4 ans, par Bathyrhon GER et Jeelo (Balko), 68 k (64^{1/2} k), $\Delta \bar{p}$, P. Lauga (*L. Salmon*), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) **1**
- 796** ⁵ **Matignon Leon**, h, b.f, 4 ans, par Creachadoir IRE et Aquia (Corri Piano), 69 k (69^{1/2} k), $\bar{p}$, Ecurie Denise (*A. Zuliani*), F. Nicolle **2**
- Miss Tahoe**, f, b, 4 ans, par Telecaster GB et Lake Tahoe (Doctor Dino), 67 k (67^{1/2} k), $\bar{p}$, R. Dubois (*K. Dubourg*), Ch. Dubourg (s) **3**
- 239** ⁵ **Macao Roque**, h, b, 4 ans, par Silverwave et Fleur De La Roque (Fuisse), 67 k (65^{1/2} k), $\bar{p}$, J. Zuliani (*M. Zuliani*), J. Zuliani **4**
- Holala Has**, f, gr, 4 ans, par Moises Has et Horta [Assessor (IRE)], 67 k (67^{1/2} k), $\bar{p}$, SCEA Rio (*C. Riou*), J. Delaunay (s) **5**
- 706** **Bacchus D'Allier**, h, b.f, 4 ans, par Cokoriko et Brouhaha [American Post (GB)], 67 k (67^{1/2} k), $\phi \bar{p}$, Y. Maupoil (*D. Gallon*), de A. Boisbrunet (s) **6**
- 796** **Forlia Du Fouquet**, f, gr, 4 ans, par For Fun et Dahlia Do Brasil [Red Guest (IRE)], 65 k (65^{1/2} k), $\Delta \bar{p}$, J. Zuliani (*L. Bréchet*), J. Zuliani **7**
- 481** **Haltree Des Obeaux**, h, 4 ans, 67 k (67^{1/2} k), M^{me} N. Devilder (*O. Jouin*), N. Devilder **8**
- Moon Light Somoza**, h, 4 ans, 67 k (67^{1/2} k), $\Delta \bar{p}$, M^{me} E. Lambert (*T. Chevillard*), M^{me} E. Lambert **thé**

9 partants; 29 eng.; 1 eng. sup.; 9 part def. - Total des entrées: 632 €

Eng. Sup.: *Haltree Des Obeaux*

3 long $\frac{1}{2}$, 1 long $\frac{3}{4}$, 3 long $\frac{1}{2}$, 2 long, 6 long, courte encolure, 5 long.

9 660 € - 4 830 € - 2 730 € - 1 890 € - 945 € - 630 € - 315 €

Primes aux éleveurs :

- 1545 € Pierre Lauga.
- 772 € Jose Bruneau De La Salle, Ecurie Denise.
- 436 € Earl Patrick Joubert, Jose Louis Da Silva, M^{me} Ida Da Silva.
- 302 € M^{me} Elodie Mongin.
- 151 € Scea Hamel Stud.
- 100 € Yves Maupoil.
- 50 € Rene Majorczyk.

Temps total : 3'59''0'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La pouliche OVALIE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

891 3766 PRIX DE LA GALISSONNIERE 3 800 m
(Haies - Handicap de catégorie)

26 000 € (11 700, 5 720, 3 380, 2 340, 1 300, 910, 650) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, cette année, en course de haies, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale supérieure ou égale à 40.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 53 k.

Parcours n° H2 : Haies, Dist. 3 800 m env.

Référence : +19.

- 459 5 Vadivar, h, b.f, 5 ans, par Very Nice Name et Vadeyeva [Muhaymin (USA)], 69 k (65^{1/2} k), Δ p, D. Clos (L. Salmon), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) 1
- 814 Liege Ardent, h, gr, 5 ans, par Pour Moi IRE et Laurana [Badolato (USA)], 71 k (71^{1/2} k), $\otimes$ p, Ecurie Patrick Joubert (A. Renard), J. Delaunay (s) 2
- Zayina, f, b, 5 ans, par Zarak et Indina [Peintre Celebre (USA)], 71 k (67^{1/2} k), S. Munir (J. Philippe), M. Seror (s) 3
- 417 Breeze D'Auteuil IRE, h, b, 5 ans, par Magna Grecia IRE et Jeewana GB (Compton Place GB), 63 k (62^{1/2} k), $\otimes$, M^{me} V. Devaux (B. Marchand), S. Dehez (s) 4
- 814 4 Messy, h, b, 5 ans, par Clovis Du Berlais et Merlin Woods (Irish Wells), 68 k (65^{1/2} k), p, G. Plisson (V. Nail-Rocher), K. Plisson 5
- 771 3 La Belle Histoire, f, b, 5 ans, par Clovis Du Berlais et Union Des Pictons [Malinas (GER)], 71 k (71^{1/2} k), p, Ch. Dubourg (s) (K. Dubourg), Ch. Dubourg (s) 6
- 585 6 Taganay, h, b, 5 ans, par Waldpark GER et Taziana GER (Alexandros GB), 65^{1/2} k (66 k), p, European Bloodstock Management (G. Richard), F. Bellemère 7
- Puncheur, h, 5 ans, 69 k (66^{1/2} k), $\otimes$ p, M^{me} J. Le Stang (A. Lepage), M^{me} J. Le Stang arr
- 797 5 L'Oree Des Blaies, f, 5 ans, 72 k (69^{1/2} k), p, K. Lamonarca (M. Zuliani), G. Hue & Taupin (s) thé

9 partants; 13 eng.; 2 eng. sup.; 10 part def. - Total des entrées: 730 €

Eng. Sup.: Zayina

Certif. vétérinaire : Sirene Success IRE

2 long, 4 long 1/2, 1 long, 2 long 1/2, 2 long, 1 long.

11 700€ - 5 720€ - 3 380€ - 2 340€ - 1 300€ - 910€ - 650€

Primes aux éleveurs :

- 1 696 € Didier Clos.
- 829 € Joel Denis, Emmanuel Clayeux, M^{me} Clotilde De Barmon, M^{me} Mannaig De Kersaunon De Pennendreff.
- 490 € Ecurie Euroling.
- 339 € Deerforest Stud, prime non attribuée.
- 188 € Jean-Claude Campos, Raymond Campos, Nicolas Campos, Terrains D'Avilly St Leonard.
- 131 € Dubourg (S).
- 94 € European Bloodstock Management.

Temps total : 4'31''70'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé la jument ZAYINA à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré dans l'aire de départ.

Le hongre LIEGE ARDENT (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

DIEPPE

vendredi 10 juillet 2026

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Ludivine LE BARBIER - Marie-Josèphe HUET - Jean-Pierre PLESANT

892 3772 PRIX VALLON DE LA GLACIERE 3 800 m
(Haies - Handicap divisé)
Deuxième épreuve

53 000 € (23 850, 11 660, 6 890, 4 770, 2 650, 1 855, 1 325) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de, 5 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° H2 : Haies, Dist. 3 800 m env.

Références : 0ans, +18,5 ; 1ans et +, +19,5.

- 827 3 Guetta, f, b.f, 6 ans, par Seabhac USA et Guardina (Siyouni), 69^{1/2} k (70 k), p, M^{me} L. Moal (de F. Giles), M^{me} G. Menato 1
- 797 2 Gentleman Valley, h, b, 10 ans, par Kapgarde et Richona [Lando (GER)], 72 k (72^{1/2} k), $\otimes$ p, S. Jones (J. Reveley), N. George & A. Zetterholm (s) 2
- 833 2 Rebelote Has, f, b.f, 5 ans, par Beaumec De Houelle et Montmartoise (Montmartre), 72 k (72^{1/2} k), p, Scea Hamel Stud (K. Dubourg), Ch. Dubourg (s) 3
- 747 3 Very Good Boy, h, b.f, 6 ans, par Very Nice Name et Wishyouwerehere GER (Adlerflug GER), 63^{1/2} k, p, B Levesque (s) (A. Blais), E. Grall (s) 4
- 790 2 Sunny Swing, h, b, 6 ans, par Ivanhowe GER et Transcendante [Tremolino (USA)], 69^{1/2} k (69 k), p, JM. Callier (N. Ferreira), S. Dehez (s) 5
- 790 Kaiser De Sivola, h, gr, 6 ans, par Lord Du Sud et Surprise De Sivola (Discover D'Auteuil), 71 k (71^{1/2} k), JY. Garaud (S. Nailov-Ferhanov), N. George & A. Zetterholm (s) 6
- 830 5 Bakarelo IRE, h, b, 5 ans, par Bathyrhon GER et Chassagne [Poliglote (GB)], 68^{1/2} k (66 k), DH. Dubois (A. Lepage), D. Windrif 7
- 736 3 Rock Teen, h, 7 ans, 68^{1/2} k (69 k), Δ p, B. Compignie (A. Coupu), A. Dubreuil 8
- 721 3 Douce Amie, f, 5 ans, 70^{1/2} k (71 k), p, O. Groualle (T. Chevillard), O. Groualle arr
- 747 Ecu De Ballon, h, 6 ans, 70^{1/2} k (67 k), ϕ p, F. Martin (K. Geffroy), L. Carberry (s) arr
- 797 Just A Gigolo, h, 7 ans, 70 k (69^{1/2} k), ϕ p, Ecurie Jaeckin (L. Vandamme), P. Adda (s) arr
- 621 Kolombin Des Isles, h, 6 ans, 68^{1/2} k (69 k), T. Foucher (K. Nabet), F. Foucher arr
- 797 Koniac Wood, h, 6 ans, 64^{1/2} k (66 k), Δ p, JP. Perthuis (A. Renard), P. Adda (s) arr

13 partants; 11 eng.; 2 eng. sup.; 13 part def. - Total des entrées: 1060 €

Eng. Sup.: Kaiser De Sivola, Douce Amie

2 long 1/2, 8 long, nez, 7 long, 3 long, 1 long, 1 long.

23 850€ - 11 660€ - 6 890€ - 4 770€ - 2 650€ - 1 855€ - 1 325€

Primes aux éleveurs :

- 3 458 € Appapays Racing Club.
- 1 690 € M^{me} Pascale Souverain, Augustin Adeline De Boisbrunet.
- 999 € Scea Hamel Stud.
- 691 € Elevage Des Vallons.
- 384 € Eric Lemaitre, Cyprien Lemaitre, M^{me} Constance Lemaitre.
- 268 € Haras De Sivola, Max Trapenard, Jean-Marie Callier.
- 192 € CmJ Sports, Tim Dineen, James Nolan, prime non attribuée.

Temps total : 4'25''80'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires, après avoir entendu en leurs explications le juge du départ et le jockey Sertash NAILOV-FERHANOV, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'un jour, pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ.

Le hongre GENTLEMAN VALLEY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

893 3773 PRIX MANDARINO 3 500 m
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

39 000 € (17 550, 8 580, 5 070, 3 510, 1 950, 1 365, 975) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 55 k.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

Référence: +15.

791	² Musistar , f, b, 4 ans, par Cloth Of Stars IRE et Musikaline [Martaline (GB)], 66 k (66 ^{1/2} k), p, D. Mélé (s) (<i>L. Bréchet</i>), D. Mélé (s)	1
845	⁵ Bergheim , h, b, 4 ans, par Dschingis Secret GER et Benidorm (Spider Flight), 65 k (65 ^{1/2} k), p, A. Oertel (<i>T. Chevallard</i>), Gab. Leenders (s)	2
728	Merovee , h, b, 4 ans, par Ivanhowe GER et Fougeraie [Coastal Path (GB)], 65 ^{1/2} k (66 k), p, Ecurie Arnaud Bochet (<i>de F. Giles</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	3
854	Maimix , f, b.f, 4 ans, par Gemix et Haiku (Montmartre), 68 k (68 ^{1/2} k), p, Ecurie Nicolato (<i>G. Meunier</i>), D. Cottin (s)	4
859	³ Ma Belle D'Or , f, gr, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Audace D'Ainay [Antarctique (IRE)], 66 k (66 ^{1/2} k), p, M ^{me} G. Varet (<i>D. Ubeda</i>), M. Seror (s)	5
601	³ Ellington Eden , h, b, 4 ans, par Manatee GB et Escort'Eden [Martaline (GB)], 65 k (63 ^{1/2} k), p, M ^{me} C. Boisdron (<i>A. Lepage</i>), P. Leblanc	6
851	⁵ Nil D'Aunou , h, b, 4 ans, par King Edward et Blessed [Elusive City (USA)], 70 k (70 ^{1/2} k), L. Baudron (s) (<i>A. Gautron</i>), L. Baudron (s)	7
674	¹ Korovine , h, 4 ans, 67 k (64 ^{1/2} k), p, M. Ohanessian (<i>K. Michel</i>), S. Gouyette (s)	8
295	Lozen De Lorme , f, 4 ans, 65 k (62 ^{1/2} k), p, S. Jeddari (<i>A. Rose</i>), S. Jeddari	9
791	⁵ Star Gazer , f, 4 ans, 64 ^{1/2} k (65 k), p, M ^{me} H. Devin (<i>L. Philippon</i>), M. Seror (s)	10
574	Massia , f, 4 ans, 65 k (66 k), p, D. Mélé (s) (<i>A. Renard</i>), D. Mélé (s)	arr

11 partants; 30 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 471 €
8 long, 3 long, encolure, tête, 1 long, 1 long, 6 long, 2 long, 7 long 1/2.
17550€ - 8580€ - 5070€ - 3510€ - 1950€ - 1365€ - 975€

Primes aux éleveurs:

2808 € Scuderia Del Bargello.
1372 € Patrick Boiteau.
811 € Scea D'Armaille.
561 € Haras D'Ecouvies, Cottin (S).
312 € S.C.E.A. Du Grenat, Francois-Marie Cottin.
218 € M^{me} Carole Boisdron.
156 € Frederic Foucher, Scea Du Moulin De Bel Ouvre.

Temps total: 4'25''70'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires, après avoir entendu en leurs explications le juge du départ et les jockeys Ludovic PHILIPPERON et Anthony RENARD, leur ont adressés des observations, pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ.

Les Commissaires ont autorisé le hongre NIL D'AUNOU à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public.

La jockey Maelys HERVE ayant eu un problème mécanique, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre ELLINGTON EDEN par le jockey Axel LEPAGE.

La pouliche MUSISTAR a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

894	³⁷⁷¹ GRANDE COURSE DE HAIES DE DIEPPE	3800 m
	(Haies - Handicap divisé)	
	Première épreuve	
	83000 € (38180, 19090, 10790, 7470, 3735, 2490, 1245) - dotation France Galop	
	Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , ayant couru depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus.	
	Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 800 m env.	
	Références: Oans, +7; 1ans et +, +8.	
798	Lascar D'Airy , h, b, 5 ans, par Motivator GB et Olica D'Airy [Cachet Noir (USA)], 63 k (63 ^{1/2} k), SCEA de La Vallée de L'Orne (<i>N. Ferreira</i>), H. Mérianne (s)	1
798	² Mount Angel , h, b, 5 ans, par Doctor Dino et Lou Ange (Ange Gabriel), 64 k (64 ^{1/2} k), Ecurie Benaroussi Sofiane (<i>L. Philippon</i>), M. Seror (s)	2
798	Hamandio , h, b, 9 ans, par Maresca Sorrento et Arieta [Pistolet Bleu (IRE)], 72 k (72 ^{1/2} k), p, C. Alexander (<i>J. Reveley</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	3

865	¹ Pink Perseverance , f, b.f, 5 ans, par Pastorius GER et Pink Cloud [Octagonal (NZ)], 67 k (67 ^{1/2} k), M ^{me} M. Boudot (<i>A. Zulliani</i>), M. Seror (s)	4
852	⁶ Norville , h, b, 8 ans, par Air Chief Marshal IRE et Noce [Le Havre (IRE)], 69 ^{1/2} k (70 k), p, B. Connan (<i>R. Mayeur</i>), Y. Fouin (s)	5
817	³ Rock And Roll , h, b, 8 ans, par Oasis Dream GB et Motivation [Muhtathir (GB)], 68 k (68 ^{1/2} k), p, J. Anxo (<i>D. Ubeda</i>), M. Seror (s)	6
731	¹ Keasy Storm , h, b.f, 6 ans, par Storm The Stars USA et Easy Time (Al Namix), 66 k (66 ^{1/2} k), p, J.L. Derre (<i>E. Meunier</i>), A. Le Clerc (s)	7
618	Naruto GER , h, 7 ans, 66 k (66 ^{1/2} k), p, Stall Emoji (<i>K. Nabet</i>), P. Vovcenko	8
786	¹ Silver Buckle IRE , f, 5 ans, 64 ^{1/2} k (65 k), p, RS. Lanigan-O'Keeffe (<i>de F. Giles</i>), M ^{me} M. Pineda	9
852	⁷ Dunstall Rambler IRE , h, 8 ans, 65 k (65 ^{1/2} k), p, SW. Clarke (<i>L. Bréchet</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	arr
827	¹ Montserrat , h, 5 ans, 62 ^{1/2} k (63 k), p, B. Angilletta (<i>B. Marchand</i>), M ^{me} G. Menato	thé
11 partants; 41 eng.; 2 eng. sup.; 12 part def. - Total des entrées: 3890 €		
Eng. Sup.: <i>Pink Perseverance</i> , <i>Dunstall Rambler IRE</i>		
Code anomalie CE: <i>Gardons Le Sourire</i>		
1 long 1/2, 1 long 3/4, 3/4 long, 4 long, courte tête, 1 long 1/2, 4 long, loin.		
38180€ - 19090€ - 10790€ - 7470€ - 3735€ - 2490€ - 1245€		
Primes aux éleveurs:		
5536 € Scea De La Vallée De L'Orne.		
2768 € M ^{me} Henri Devin.		
1564 € Suc. Armand Goncalves.		
1083 € Michel Baguenault De Puchesse, Suc. Françoise Baguenault De Puchesse, Philippe Baguenault De Puchesse.		
541 € Franklin Finance S.A. .		
361 € Noir Et Or Elevage S.A. .		
180 € Jean-Luc Derre.		
Temps total: 4'24''50'''		

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre HAMANDIO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche PINK PERSEVERANCE à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public.

Le hongre GARDONS LE SOURIRE a été déclaré non partant, la piste ayant été jugée pas assez souple.

895	³⁷⁶⁸ PRIX DU PRIEURÉ	3400 m
	(Haies - Femelles)	
	(Classe 4)	
	32000 € (14720, 7360, 4160, 2880, 1440, 960, 480) - dotation France Galop	
	Pour pouliches de 3 ans , n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 5.000. Poids: 66 kg . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 2.500.	
	Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 400 m env.	
	Alice'S Saga , f, gr, 3 ans, par Tin Horse (IRE) et Paul'S Saga [Martaline (GB)], 66 k (66 ^{1/2} k), Haras de Beauvoir (<i>G. Meunier</i>), D. Bressou	1
	Noublipaslesfleurs , f, b.f, 3 ans, par Castle Du Berlais et Barbie Turix (Al Namix), 66 k (66 ^{1/2} k), p, O. Auneau (<i>de F. Giles</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	2
	Solea Nonantaise , f, b, 3 ans, par Clovis Du Berlais et Sahana (Choeur Du Nord), 66 k (65 ^{1/2} k), JCN. Bignon (<i>T. Vabois</i>), G. Lassaussaye	3
726	⁷ Ninety Roses , f, gr, 3 ans, par Goliath Du Berlais et Folatiere (Al Namix), 66 k (63 ^{1/2} k), p, J. Baudron (<i>A. Lepage</i>), J. Baudron	4
	It'S Your Choice , f, b.f, 3 ans, par Kapgarde et Irineka [Muhtathir (GB)], 66 k (66 ^{1/2} k), J.P.J. Dubois (<i>A. Zulliani</i>), M. Pitart	5
	Blue Story (IRE) , f, b, 3 ans, par Acclamation GB et Kush IRE (Shamardal USA), 66 k (66 ^{1/2} k), p, Gemini Stud (<i>L. Bréchet</i>), D. Cottin (s)	6
831	⁵ Neatikat , f, n.p, 3 ans, par Karaktar IRE et Leatica GER (Neatico GER), 66 k (66 ^{1/2} k), F. Seigneur (<i>L. Philippon</i>), M. Seror (s)	7
869	Nevele Star , f, 3 ans, 66 k (63 ^{1/2} k), p, JCN. Bignon (<i>K. Michel</i>), G. Lassaussaye	8
782	Au Boulot , f, 3 ans, 67 k (67 ^{1/2} k), p, I. Kellitt (<i>R. Mayeur</i>), Y. Fouin (s)	9

	L'Aulnaie , f, 3 ans, 66 k (66 ^{1/2} k), p , M ^{me} de F. Beauregard (<i>O. Jouin</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	arr
	Derniere De Theyss , f, 3 ans, 66 k (68 ^{1/2} k), p , Laurena Horses (<i>J. Reveley</i>), M ^{me} M. Pineda	arr
	11 partants; 23 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 512 € Code anomalie AE: <i>Chame Star</i> 3 long, 3 long, 1 long ¾, ¾ long, 5 long ½, ¾ long, 6 long, 2 long ½. 14720€ - 7360€ - 4160€ - 2880€ - 1440€ - 960€ - 480€ Primes aux éleveurs: 2355 € Ecurie Des Vives Terres, Pa-Ouvry, Gerald Laroche. 1177 € Jean-Victor Chaignon. 665 € M ^{me} Marie-Flore Corbiere, Guillaume Lassaussaye, Francois Thomas. 460 € Lucas Baudron, M ^{me} Sofia Baudron. 230 € Jean-Pierre-Joseph Dubois. 153 € Salabi Racing, Scea La Roque, Pearl Champs Elysees, Etienne Drion Bloodstock. 76 € Olivier Rauscent, M ^{me} Anne-Charlotte Andre, M ^{me} Clotilde De Barmon. <i>Temps total: 3'58''60'''</i> La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop. La pouliche NOUBLIPASLESFLEURS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course. La pouliche CHAME STAR disposant d'un autre engagement, a été déclarée non partante.	
896	3770 PRIX PHARAON (Haies) (Classe 5) 30 000 € (13 800, 6900, 3900, 2700, 1350, 900, 450) - dotation France Galop Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 6.000 (victoires et places). Poids: 67 kg . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 2.000. Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 400 m env.	3 400 m
	795 ³ Madee , f, al, 4 ans, par No Risk At All et Gradee [Network (GER)], 66 k (66 ^{1/2} k), Ecurie Haras de Beaufay (<i>T. Chevillard</i>), D. Torok L'Aumoniere , f, b.f, 4 ans, par For Fun et L'Audacieuse [Kahyasi (IRE)], 66 k (66 ^{1/2} k), p , M ^{me} de F. Beauregard (<i>A. Renard</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s) Maestranzo , h, b, 4 ans, par Martinborough JPN et Fautina All (No Risk At All), 67 k (67 ^{1/2} k), Δ p , N. Tardif (<i>R. Mayeur</i>), N. Paysan	1 2 3
	796 Blida , f, b, 4 ans, par Clovis Du Berlais et Cinquieme Set [Muhtathir (GB)], 66 k (65 ^{1/2} k), p , Ecurie Jaeckin (<i>N. Ferreira</i>), P. Adda (s) Ligne Blanche , f, r, 4 ans, par Master'S Spirit (IRE) et Feeline [Martaline (GB)], 67 k (67 ^{1/2} k), p , Y. Fouin (s) (<i>L. Zuliani</i>), Y. Fouin (s)	4 5
	886 Casteva Du Grenat , f, b, 4 ans, par Telecaster GB et Eva [Masked Marvel (GB)], 66 k (66 ^{1/2} k), Δ p , M ^{me} G. Varet (<i>L. Philippon</i>), M. Seror (s)	6
	796 Megalo De Sivola , h, b.m, 4 ans, par Victory Song IRE et Rue Pigalle [Antarctique (IRE)], 67 k (64 ^{1/2} k), T. Doumen (<i>J. Doumen</i>), T. Doumen	7
	599 ⁵ Risk Love , h, 4 ans, 67 k (67 ^{1/2} k), . Ecurie Couderc (<i>G. Meunier</i>), D. Bressou 8 partants; 41 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 1404 € Code anomalie CE: <i>Monsieur Maurice</i> 1 long, 3 long, 7 long, 1 long, 7 long ½, 9 long. 13800€ - 6900€ - 3900€ - 2700€ - 1350€ - 900€ - 450€ Primes aux éleveurs: 2208 € Ecurie Haras De Beaufay. 1104 € M ^{me} Francois De Beauregard. 624 € Guy Chereil. 432 € Jean-Claude Campos, Raymond Campos, Nicolas Campos, Terrains D'Avilly St Leonard. 216 € Hugues Rousseau. 144 € S.C.E.A. Du Grenat. 72 € Gilles Trapenard. <i>Temps total: 3'51''20'''</i> La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop. La pouliche MADEE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course. La pouliche MADAME ROYALE disposant d'un autre engagement, a été déclarée non partante.	tbé

Le hongre MONSIEUR MAURICE a été déclaré non-partant, la température ayant été jugée trop élevée et le terrain pas assez souple.

897	3774 PRIX REVENGE (Steeple-Chase) (Classe 4) 32 000 € (14 720, 7360, 4160, 2880, 1440, 960, 480) - dotation France Galop Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , n'ayant pas, en steeple-chase, cette année, reçu 10.000 (victoires et places). Poids: 5 ans, 67 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 3.000 cette année et par 7.000 l'année dernière. Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.	3 900 m
	798 ⁶ Jour Polaire , h, b.f, 7 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Moon Express [Astronomer Royal (USA)], 68 k (68 ^{1/2} k), φ p , J. Brion (<i>de F. Giles</i>), M. Seror (s) 834 ⁴ Kaline Des Boullat , f, b, 6 ans, par Jeu St Eloi et Reine De Mai [Fragrant Mix (IRE)], 72 k (68 ^{1/2} k), D. Seror (<i>J. Phelippe</i>), M. Seror (s) Heraliste , h, gr, 9 ans, par Lord Du Sud et Saratoga [Alberto Giacometti (IRE)], 68 k (64 ^{1/2} k), p , G. Joulie (<i>L. Salmon</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) 476 Losange Vert Bleu , h, b, 6 ans, par Night Wish GER et Sweet Valrose (Cadoudal), 69 k (69 ^{1/2} k), φ , Mme P. Papot (<i>L. Zuliani</i>), D. Bressou 823 ³ Kamaxi IRE , f, b, 7 ans, par Maxios (GB) et Kapitale GER (Dubawi IRE), 67 k (67 ^{1/2} k), p , DS Pegas (<i>T. Chevillard</i>), D. Torok Kola D'Oudairies , f, b, 6 ans, par Kamsin GER et Pythie D'Oudairies (Grand Tresor), 69 k (66 ^{1/2} k), φ p , C ^{te} de M. Gigou (<i>E. Meunier</i>), A. Le Clerc (s) Madrilene , h, b.f, 6 ans, par Vadamos et Cadix (Califet), 68 k (68 ^{1/2} k), p , Scuderia Aichner SRL (<i>J. Kratochvil</i>), J. Vana Jr 790 ⁷ Manchego GER , h, 10 ans, 69 k (65 ^{1/2} k), φ p , E. Clayeux (s) (<i>T. Sporli</i>), E. Clayeux (s) 8 partants; 29 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 691 € 3 long, 1 long, 2 long ½, 8 long, 1 long, 2 long ½. 14720€ - 7360€ - 4160€ - 2880€ - 1440€ - 960€ - 480€ Primes aux éleveurs: 2134 € Jerome Brion. 1067 € Jean Brest. 603 € Jean-Marie Callier, M ^{me} Nathalie Callier, Joseph Heupel. 417 € Ecurie Madame Patrick Papot. 208 € Ecurie Haras De Beaufay, prime non attribuée. 139 € Comte Michel De Gigou. 69 € M. L. Bloodstock Ltd. <i>Temps total: 4'42''10'''</i> La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop. Le hongre LOSANGE VERT BLEU a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course. Le jockey Gabin MEUNIER s'étant accidenté dans le Prix Pharaon, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre LOSANGE VERT BLEU par le jockey Lucas ZULIANI. Les Commissaires ont autorisé la jument KALINE DES BOULLATS à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public.	1 2 3 4 5 6 7 t.j
898	3769 PRIX RENE MENARD (Haies) (Classe 3) 34 000 € (15 640, 7820, 4420, 3060, 1530, 1020, 510) - dotation France Galop Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , n'ayant pas, en course à obstacles, couru trois fois. Poids: 67 kg . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 5.000. Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 400 m env.	3 400 m
	727 ² Memerhon , h, b.f, 4 ans, par Bathyrhon GER et Comeca (Smadoun), 68 k (68 ^{1/2} k), p , Ecurie McMillan (<i>A. Zuliani</i>), Gab. Leenders (s) 427 ¹ Joyeuse Blue , f, b.f, 4 ans, par King Edward et La Joyeuse Sage [Sageburg (IRE)], 67 k (67 ^{1/2} k), Δ p , L. Baudron (s) (<i>T. Chevillard</i>), L. Baudron (s) 599 Mabrooka Desneiges , f, al, 4 ans, par Saonois et Carla Des Neiges (Buck'S Boum), 65 k (65 ^{1/2} k), B. Martin (<i>A. Gautron</i>), F. Foucher	1 2 3

		Emsiblue , f, b, 4 ans, par Bathyrhon GER et Fleur De Mai [Great Pretender (IRE)], 68 k (68 ^{1/2} k), ♂, P.ourniac (<i>L. Zuliani</i>), P.ourniac	4
795		Missile De Sivola , h, b, 4 ans, par Victory Song IRE et Jolie Fabi [Villez (USA)], 67 k (64 ^{1/2} k), T. Doumen (<i>J. Doumen</i>), T. Doumen	5
		Wheel Of Time , h, b, 4 ans, par Taj Mahal IRE et Dohibane [Danehill (USA)], 67 k (64 ^{1/2} k), S. Jeddari (<i>A. Rose</i>), S. Jeddari	6
783	3	Montagne , f, 4 ans, 65 k (61 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} M. Juhen-Cypres (<i>T. Sporti</i>), E. Clayeux (s)	tj
816		Yaveninia , f, 4 ans, 65 k (62 ^{1/2} k), ♀, L. Postic (<i>R. Poincot</i>), L. Postic	tj
8 partants; 32 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 816 €			
5 long, 3 long, 3 long, 3 long, 4 long.			
15640€ – 7820€ – 4420€ – 3060€ – 1530€ – 1020€			
Primes aux éleveurs:			
2502 € Ecurie Haras De La Rousseliere, Ecurie Mcmillan.			
1251 € Nicolas Baudron, Louis Baudron.			
707 € Bertrand Martin, Laurent Cernin.			
489 € Equi - Michel 6.			
244 € Gilles Trapenard.			
163 € M ^{me} Valerie Dissaux.			
Temps total: 3'58''20'''			
La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.			
La pouliche JOYEUSE BLUE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
899	3767	PRIX DE PULCHEUX (Haies - Mâles et Hongres) (Classe 4)	3400 m
32000 € (14720, 7360, 4160, 2880, 1440, 960, 480) – dotation France Galop			
Pour poulains entiers et hongres de 3 ans , n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 5.000. Poids: 66 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 2.500.			
Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 400 m env.			
794	4	Sommerkonig , h, b, f, 3 ans, par Yafta GB et Sommerfee [Casamento (IRE)], 68 k (68 ^{1/2} k), D. Dahan (<i>de F. Giles</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	1
770	2	One Love Diamond GB , h, al, 3 ans, par Gentlewave (IRE) et Ch'Ti Diamond (Diamond Boy), 67 k (67 ^{1/2} k), ♂, P., Ecurie Herve Guerin (<i>A. Zuliani</i>), Gab. Leenders (s)	2
820		Sail Rock , h, al, 3 ans, par Romanised IRE et Winvalchope [Kheylef (USA)], 66 k (63 ^{1/2} k), ♂, R. Ng (<i>B. Marchand</i>), M. Seror (s)	3
		Celestin Nonantais , h, al, 3 ans, par Magic Dream et Civelles [Ballingarry (IRE)], 66 k (66 ^{1/2} k), ♂, C. Trecco (<i>K. Nabet</i>), D. Windrif	4
		Noe Du Seuil , h, al, 3 ans, par Telecaster GB et Nistabelle (Lights Out), 66 k (66 ^{1/2} k), M ^{me} M. Boudot (<i>L. Philippon</i>), M. Seror (s)	5
		Night Agent , h, b, 3 ans, par Bande (IRE) et Camiflora (Charming Groom), 66 k (62 ^{1/2} k), ♂, Chauvigny Global Equine SASU (<i>J. Philippe</i>), M. Seror (s)	6
6 partants; 14 eng.; 6 part def. – Total des entrées: 252 €			
1 long, 3 long ½, loin, 1 long ½, 1 long.			
14720€ – 7360€ – 4160€ – 2880€ – 1440€ – 960€			
Primes aux éleveurs:			
2355 € Andreas Herr.			
1177 € David Futter, prime non attribuée.			
665 € Robert Ng.			
460 € M ^{me} Marie-Flore Corbiere.			
230 € M ^{me} Marc Boudot.			
153 € Jean-Paul Lemelletier, Poulinieres. Com.			
Temps total: 3'57''20'''			
La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.			
A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Bastien MARCHAND (SAIL ROCK), arrivé 3 ^e , en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 10 jours pour avoir, en cessant de solliciter le hongre avant le passage du poteau d'arrivée perdu une allocation ou une meilleure allocation, en l'occurrence, la 2 ^e place.			
Le hongre SAIL ROCK a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			

En application de l'Article 143 II 2b du Code des Courses au Galop, le jockey Elouan MEUNIER a été désigné pour subir un prélèvement biologique lors de la réunion, les jockeys Jules DOUMEN et Leo Paul BRECHET ont fait l'objet d'un dépistage du taux d'alcool dans l'air expiré au cours de la réunion.

LA TESTE - BASSIN D'ARCACHON

Réunion organisée par STE DES COURSES LA TESTE/BASSIN ARCACHON

0550 192

samedi 11 juillet 2026

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Frédéric ROY – Eve DEIN – Jean-Pierre RAMOS

900	3776	PRIX DE LA VILLE D'ARES (Haies - Handicap)	3400 m
26000 € (11700, 5720, 3380, 2340, 1300, 910, 650) – dotation France Galop			
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans .			
La référence applicable dans ce Handicap sera + 17.			
Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 400 m env.			
Référence: +17.			
691		Melcastille , f, gr, 4 ans, par Style Vendome et Meldown [Until Sundown (USA)], 68 k (65 ^{1/2} k), ♂, P. Viers (<i>A. Gleyroux</i>), M ^{me} S. Mestries	1
799	1	Pascialella , f, b, 4 ans, par Bathyrhon GER et Primeiradama [Poliglote (GB)], 74 k (74 ^{1/2} k), ♂, D. Desforges (<i>A. Zuliani</i>), d'E. Andigné	2
854	7	Ginger Tonic , f, b, 4 ans, par Born To Sea IRE et Guadalcanal (Kapgarde), 69 k (65 ^{1/2} k), ♂, R. Gourmaux (<i>A. Blais</i>), E. Grall (s)	3
691	2	Borougha , f, al, 4 ans, par Martinborough JPN et Ana Musica [Green Tune (USA)], 66 ^{1/2} k (67 k), ♂, P., M ^{me} S. Mestries (<i>E. Labaisse</i>), M ^{me} S. Mestries	4
828		Mon Idée , f, b, 4 ans, par Cokoriko et Une Idée [Brier Creek (USA)], 73 k (69 ^{1/2} k), P.E. Carrillon (<i>L. Nomis</i>), F. Nicolle	5
858	5	Meleze Hana , h, b, 4 ans, par Chanducoq et O'Hana (Nononito), 69 k (69 ^{1/2} k), ♂, E. Barroa (<i>D. Gallon</i>), F. Barroa	6
725	7	Terraluna , f, b, 4 ans, par Gemix et Terravista [Teofilo (IRE)], 68 k (68 ^{1/2} k), ♂, M. Chaouat (<i>T. Chevillard</i>), E. Grall (s)	7
7 partants; 14 eng.; 7 part def. – Total des entrées: 171 €			
1 long, 6 long, 2 long, 2 long, 1 long ½, 4 long.			
11700€ – 5720€ – 3380€ – 2340€ – 1300€ – 910€ – 650€			
Primes aux éleveurs:			
1872 € Andre Blin, Jean-Philippe Blin, M ^{me} Andre Blin, Benoit Rene.			
915 € Eric Aubree, Daniel Desforges.			
540 € Rafael Gourmaux, M ^{me} Alexandrine Berger.			
374 € Scea Ecurie Bader.			
208 € Thierry Cypres.			
145 € Philippe Hardy.			
104 € Woodpark Bloodstock Ltd, Nicolas Baudron, M ^{me} Veronique Dubois.			
Temps total: 4'10''55'''			
La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.			
Le Commissaire M. Pascal JAUNET, ayant rencontré un problème de transport, a été remplacé par M. Frédéric ROY pour toute la réunion.			
Les pouliches MELCASTILLE et PASCIALELLA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
901	3775	PRIX RED RUM (Haies - Femelles) (Classe 4)	3400 m
21000 € (9660, 4830, 2730, 1890, 945, 630, 315) – dotation France Galop			
Pour pouliches de 3 ans , n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 7.000. Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 2.000.			
Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 400 m env.			
793	4	Volage De Roche , f, b, f, 3 ans, par Great Pretender IRE et Utah De Roche [Laverock (IRE)], 68 k (68 ^{1/2} k), ♂, C. Geoffroy (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	1
787	3	Casa Del Poeta IRE , f, b, 3 ans, par Poet'S Word IRE et Boston Du Berlais [Turgeon (USA)], 74 k (71 ^{1/2} k), ♂, B.J. Greening (<i>J. Bryan</i>), N. Vergne (s)	2

818 ³ **Nefertari Bellevue**, f, gr, 3 ans, par Gary Du Chenet et Semaine Sainte (Saint Des Saints), 68 k (68^{1/2} k), ♂, JP. Bichon (*G. Richard*), T. Fourcy (s)

Yezalel, f, al, 3 ans, par Nirvana Du Berlais et Polikawa [Walk In The Park (IRE)], 67 k (67^{1/2} k), ♂, SAS Mon Romain (*T. Chevillard*), L. Cadot

Ultra Swing, f, b.f, 3 ans, par Ultra IRE et Swingline [Whipper (USA)], 67 k (67^{1/2} k), ♀, Ecurie de La Verte Vallee (*D. Gallon*), de A. Boisbrunet (s)

751 ⁴ **Nebuleuse*K**, f, b, 3 ans, par Cloth Of Stars IRE et Ribolla (Kendargent), 69 k (66^{1/2} k), ♀, P. Mano (*D. Rodriguez*), D. Morisson (s)

751 **Sweet Mary**, f, b, 3 ans, par Nirvana Du Berlais et Casa Marina (No Risk At All), 67 k (63^{1/2} k), ♂, P. Artigues (*T. Jaguelin*), L. Cadot

Panzerina, f, 3 ans, 67 k (63^{1/2} k), ♀, Haras du Logis Saint-Germain (*L. Nomis*), F. Nicolle

8 partants; 14 eng.; 1 eng. sup.; 9 part def. – Total des entrées: 489 €

Eng. Sup.: *Casa Del Poeta IRE*

Code anomalie AE: *Nostra Story*

4 long ½, 1 long, 3 long, 3 long, 9 long, loin.

9660€ - 4830€ - 2730€ - 1890€ - 945€ - 630€ - 315€

Primes aux éleveurs:

1545 € M^{me} Fabienne Nicolle, M^{me} Francoise Geoffroy.
772 € Vambeck Bloodstock Ltd, prime non attribuée.
436 € Jean-Pierre Bichon.
302 € M^{me} Sophie Daugreilh.
151 € Ecurie De La Verte Vallee, M^{me} Glwadis Lardot, Alexis Lardot, M^{me} Delphine Lardot.
100 € De Kerbiono, M^{me} Hippolyne Raoult.
50 € Hugues Rousseau.

Temps total: 4'6"26"

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche NEBULEUSE*K à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu, au sujet d'un mouvement survenu dans le dernier tournant, les jockeys Gwen RICHARD (NEFERTARI BELLEVUE), arrivé 3^e, David GALLON (ULTRA SWING), arrivé non placé, et David RODRIGUEZ (NEBULEUSE*K), arrivé non placé.

Après examen du film de contrôle et audition des intéressés, il ressort que le jockey David RODRIGUEZ avait légèrement décalé la pouliche NEBULEUSE*K vers l'extérieur pour ne pas galoper dans les postérieurs de la pouliche SWEET MARY (Thomas JAGUELIN), qui faiblissait fortement, faisant subir son léger mouvement à ses concurrents sans qu'aucune faute ne soit imputable audit jockey.

Le mouvement constaté n'a pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

La pouliche VOLAGE DE ROCHE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

CASTERA-VERDUZAN

dimanche 12 juillet 2026

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Jean-Pierre RAMOS – Bernard PONS – Michel DAROLES – Philippe LIEUX

902 ³⁷⁸⁴ **PRIX GENYBET** **3800 m**
(Haies)
(Classe 4)

16000 € (7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, couru trois fois. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 kg par 2.000.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 800 m env.

863 ³ **Monsieur Eddy**, h, al, 4 ans, par Bande (IRE) et Tinapalo [Epalo (GER)], 69 k (66^{1/2} k), ♀, Elevage Figerro (*M^{me} M. Fox*), F. Nicolle

863 ⁴ **Pauliac De Houelle**, h, al, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Raya Hope IRE (Robin Des Champs), 68 k (64^{1/2} k), ♀, Suc. F. Leblanc (*L. Salmon*), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)

Milton De Balme, h, al, 4 ans, par Bande (IRE) et Tikiti De Balme [Solid Illusion (USA)], 67 k (67^{1/2} k), ♀, JL. Henry (*T. Lemagnen*), F. Nicolle

858 **American Flow**, h, b, 4 ans, par American Devil et Lady Flow [With The Flow (USA)], 67 k (67^{1/2} k), ♂, S. Seignoux (*G. Richard*), M^{me} V. Seignoux

4 partants; 18 eng.; 5 part def. – Total des entrées: 310 €

Sans motif: *Messua De Labrunie*

1 long, 1 long, 6 long ½.

7680€ - 3840€ - 2240€ - 1520€

Primes aux éleveurs:

1113 € Elevage Figerro.
556 € Suc. Franck Leblanc.
324 € Jean-Luc Henry.
220 € Stephane Seignoux, M^{me} Valerie Seignoux.

Temps total: 4'42"0"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30°C, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des courses au Galop.

L'hongre MONSIEUR EDDY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Les Commissaires ont autorisé le changement de monte du jeune jokey Louis NOMIS, accidenté hier sur l'hippodrome de La Teste, par la jeune jokey Megan FOX au poids de 66kg.

Les Commissaires ont déclaré non partant la pouliche MESSUA DE LABRUNIE (sans motif).

Suite à un problème informatique les jockeys ont été pesés manuellement. Le départ de la course a été donné à 9h45.

903 ³⁷⁸⁵ **PRIX DE GABARRET (PRIX GARAGE RIVOIRE)** **3800 m**
(Steeple-Chase)
(Classe 3)

20000 € (9600, 4800, 2800, 1900, 900) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

413 **Mon Roland**, h, gr, 4 ans, par Fly With Me et Ruade [Fragrant Mix (IRE)], 68 k (65^{1/2} k), M^{me} C. Pourias (*V. Nail-Rocher*), E. Leray (s)

859 ¹ **Mirak De Grez**, h, b.f, 4 ans, par Masked Marvel GB et Alna Top (Al Namix), 75 k (71^{1/2} k), ♀, A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) (*M. Zitiou-Collonges*), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)

807 ⁵ **Strong Boy**, h, gr, 4 ans, par Tin Horse (IRE) et Perla Ciara (Voix Du Nord), 68 k (64^{1/2} k), ♂, M^{me} S. Mestries (*M^{me} M. Bars Hugonot*), M^{me} S. Mestries

727 ⁷ **Motallakh Essef**, h, gr, 4 ans, par Shalabini (IRE) et Star D'Argent (Kendargent), 69 k (69^{1/2} k), ♀, M^{me} C. Savare (*T. Lemagnen*), F. Nicolle

4 partants; 20 eng.; 4 part def. – Total des entrées: 312 €

tête, 3 long, ½ long.

9600€ - 4800€ - 2800€ - 1900€

Primes aux éleveurs:

1392 € Eric Leray, Roland Madiot, M^{me} Carine Pourias.
696 € Arnaud Chaille-Chaille.
406 € Francois-Marie Cottin, Suc. Marc Staels.
275 € M^{me} Catherine Savare.

Temps total: 5'7"70"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30°C, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des courses au Galop.

Le hongre MON ROLAND a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire C.POURIAS par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes.

Suite à un problème informatique, le départ de la course a été donné à 10h10.

904 ³⁷⁸⁶ **PRIX DE LA TESTE DE BUCH ET DE TOULOUSE (PX OPTICIEN CONDOM)** **3800 m**
(Steeple-Chase - Handicap)

16000 € (7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale supérieure ou égale à 40.000.

La référence applicable dans ce Handicap sera + 18 ; + 19.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

Références: 0 ans, +19,5 ; 1 ans et +, +20,5.

778 ² **Beni Gods**, h, b, 10 ans, par Spirit One et Briere [Kahyasi (IRE)], 64^{1/2} k (62^{1/2} k), ϕ b, M^{me} H. Cadot (*T. Jaguelin*), L. Cadot **1**

880 ² **Kreedence**, f, b.f, 6 ans, par Great Pretender IRE et Dansala Reonce (Kapgarde), 70^{1/2} k (69 k), ϕ , Elevage Figerro (*T. Bourguigneau*), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) **2**

875 ³ **Gesko**, h, b, 10 ans, par Balko et Alvina [Sunday Break (JPN)], 64^{1/2} k (62^{1/2} k), ϕ , M^{me} S. Mestries (*M^{me} M. Bars Hugonot*), M^{me} S. Mestries **3**

809 **Mars Attack**, h, gr, 7 ans, par Fly With Me et Pensee Magique [Apsis (GB)], 65^{1/2} k (63^{1/2} k), ϕ , J. Barrao (*Z. Donnais*), J. Barrao **4**

4 partants; 12 eng.; 5 part def. – Total des entrées: 184 €

Sans motif: *Exocet Forlonge*

3 long ½, ½ long, 9 long ½.

7680€ - 3840€ - 2240€ - 1520€

Primes aux éleveurs:

1113 € Olivier Triboire, S.C.E.A. Ecurie Des Jap.

556 € Elevage Figerro, Didier Berland.

324 € Jean-Andre Quesny.

220 € M^{me} Sylvie Le Gall, Jean-Michel Olivart.

Temps total: 4'49''10'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30oC, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concourants conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des courses au Galop.

Le hongre BENI GODS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Les Commissaires ont déclaré non partant la jument EXOCET FORLONGE (sans motif).

Suite à un problème informatique, le départ de la course a été donné à 10h35.

905 ³⁷⁸⁷ **PRIX DES ELEVEURS DU SUD-OUEST (PRIX HAUT MARIN)** **4200 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 5)

14000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 7.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 2.000 cette année et par 6.000 l'année dernière. Les chevaux n'ayant pas couru trois fois en cross country recevront 2 kg.

Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 200 m env.

857 ³ **Demoisel De Paris**, f, b, 5 ans, par It'S Gino GER et Paris Toujours [Astarabad (USA)], 63 k (61^{1/2} k), ϕ b, M^{me} S. Mestries (*M^{me} M. Bars Hugonot*), M^{me} S. Mestries **1**

808 ³ **Lara Croft**, f, b, 5 ans, par Nidor et Syb Dancer (Diamond Green), 64 k (62^{1/2} k), ϕ , E. Leray (s) (*V. Nail-Rocher*), E. Leray (s) **2**

2 partants; 11 eng.; 4 part def. – Total des entrées: 291 €

Code anomalie JI: *L'Ideal, Kiwidor*

2 long.

6720€ - 3360€

Primes aux éleveurs:

974 € Philippe Peltier.

487 € Eric Leray, Aymeric Thomas, M^{me} Carole Thomas.

Temps total: 5'43''90'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30oC, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concourants conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des courses au Galop.

La jument DEMOISEL DE PARIS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Suite à un problème de ferrure le départ a été donné à 11h10.

LE PERTRE

dimanche 12 juillet 2026

0126193

Terrain BON LEGER

Commissaires de courses: Nathalie PAYSAN – Vincent COUETOUX du TERTRE – Louis de VAUTIBAUT – Bertrand MOREAU

906 ³⁷⁷⁷ **PRIX GEOFFROY DE LEGGE** **3800 m**
(Steeple-Chase)
(Classe 4)

14000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans. Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 3.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

646 ¹ **Monsieur Hamaj**, h, b, 4 ans, par Pour Moi IRE et Elle Vient Du Mou [Network (GER)], 73 k (73^{1/2} k), Δ b, A. Montoille (*E. Labaisse*), de A. Boisbrunet (s) **1**

91 ⁵ **Maserati Levante**, h, b, 4 ans, par American Devil et Electra Queen [Saddler Maker (IRE)], 68 k (64^{1/2} k), ϕ , D. Lumet (*A. Lepage*), Gab. Leenders (s) **2**

812 ⁵ **Ballerine Du Rheu**, f, b, 4 ans, par Castle Du Berlais et Gwel Du Rheu (Vision D'Etat), 65 k (63^{1/2} k), Δ b, G. Boucher (*M. Cypria*), V. Chatellier **3**

112 ⁴ **Roman Rapsodie**, h, b.f, 4 ans, par Roman Candle (GB) et Lizete (Balko), 68 k (67^{1/2} k), Δ b, N. Boudraa (*E. Manceau*), V. Chatellier **4**

799 ³ **Altesse De Teillee**, f, al, 4 ans, par Gemix et Diva De Teille [Great Journey (JPN)], 66 k (63^{1/2} k), ϕ , Brosseau et Fils (*K. Michel*), G. Lassaussaye **5**

5 partants; 26 eng.; 2 eng. sup.; 5 part def. – Total des entrées: 611 €

Eng. Sup.: *Ballerine Du Rheu, Roman Rapsodie*

4 long, 6 long, 1 long ½, 1 long.

6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€ - 630€

Primes aux éleveurs:

974 € Earl Domaine Du Mou, Adrien Montoille, Hubert Montoille.

487 € David Lumet.

284 € Eric Duval, M^{me} Elise Duval.

192 € M^{me} Vanessa Cooren, Sven Pauwels, Pascal Noue, Noel Boudraa.

91 € Brosseau Et Fils.

Temps total: 4'50''82'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concourants conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Pas de vétérinaire préleveur présent sur l'hippodrome.

907 ³⁷⁷⁸ **PRIX GIGIVAL** **3800 m**
(Steeple-Chase)
(Classe 5)

14000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus** n'ayant pas, en steeple-chase, cette année, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 67 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 3.000 cette année et par 4.500 l'année dernière.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

Slice And Dice, f, gr, 7 ans, par Gengis et Slice Of Life [Nombre Premier (GB)], 67 k (67^{1/2} k), Δ b, W. Menuet (s) (*T. Chevillard*), W. Menuet (s) **1**

323 **Karpaline**, f, al, 6 ans, par Tunis POL et Douce Alex [Special Kaldoun (IRE)], 68 k (65^{1/2} k), ϕ , M^{me} P. Bouteyre-Boyer (*M^{me} L. Suisse*), Gab. Leenders (s) **2**

797 **Tresor De Ballon**, h, gr, 7 ans, par Doctor Dino et Gabriele De Ballon (Ange Gabriel), 69 k (69^{1/2} k), ϕ , M^{me} S. Retif (*B. Claudic*), M^{me} S. Retif **3**

824 ⁵ **Kansas Du Fruitier**, h, b, 6 ans, par Tin Horse (IRE) et Rouf Du Fruitier (Dom Alco), 68 k (65^{1/2} k), ϕ , M^{me} J. Lemagnen-Schmaltz (*Y. Follin*), M^{me} J. Lemagnen-Schmaltz **4**

775 ⁵ **Matutina**, f, 5 ans, 67 k (67^{1/2} k), ϕ b, Ecurie de Maleissye (*A. Renard*), D. Sourdeau de Beauregard (s) **arr**

792 ⁷ **Sulisane Kerdane**, f, 7 ans, 72 k (68^{1/2} k), ϕ b, G. Brault (*A. Lepage*), Gab. Leenders (s) **thé**

638 ⁵ **Imagot**, h, 8 ans, 68 k (68^{1/2} k), ϕ b, J. Gendry (*A. Orain*), J. Gendry **t.j**

7 partants ; 28 eng. ; 7 part def. - Total des entrées : 288 €

2 long ½, 1 long, 3 long.

6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€

Primes aux éleveurs :

974 € Patrick Jeanneret.

487 € M^{me} Pascale Bouteyre-Boyer, M^{me} Carole Durand.

284 € M^{me} Robert Gasche-Luc.

192 € Hubert Alamartine.

Temps total : 4'37''91'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Pas de vétérinaire préleveur présent sur l'hippodrome.

908 ³⁷⁷⁹ PRIX ARCHY BALD 4000m

(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 4)

16000 € (7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop
Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 5 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase reçu une allocation de 7.000. **Poids : 4 ans, 66 kg. ; 5 ans, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 kg par 4.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Parcours n° C1 : Cross-Country, Dist. 4 000 m env.

- 877** ¹ **Mirabella Dodville IRE**, f, gr, 4 ans, par Balko et Exetera (Maresca Sorrento), 68 k (67^{1/2} k), Δ♂, Ecurie Herve Guerin (*Tho. Journiac*), C. Lefebvre (s) **1**
- 622** ⁴ **Loin Du Large**, f, b, 5 ans, par Kapgarde et Loin De Moi [Loup Solitaire (USA)], 69 k (69^{1/2} k), ♀, Ecurie Les Elegantes (*J. Lebrun*), A. Lefeuvre (s) **2**
- 877** **Machasson**, h, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et Veltava (Le Balafre), 66 k (64^{1/2} k), ♂, de P. Quatrebarbes (*H. da Costa Torres*), F. Foucher **3**
- 663** **Fury De Belair**, h, b.f, 4 ans, par Choeur Du Nord et La Joncaille (Dolphin Street), 66 k (63^{1/2} k), ♂, J. Leylaverigne (*K. Michel*), G. Lassaussaye **4**
- 877** **Lagondajim**, f, 5 ans, 66 k (63^{1/2} k), ♀, J. Gendry (*M. Cypria*), J. Gendry **t.j**

5 partants ; 19 eng. ; 2 eng. sup. ; 5 part def. - Total des entrées : 396 €

Eng. Sup. : *Mirabella Dodville IRE, Lagondajim*

3 long ½, 1 long, 1 long.

7680€ - 3840€ - 2240€ - 1520€

Primes aux éleveurs :

1113 € Lee Hyland, prime non attribuée.

556 € Pascal Noue, Fabrice Simon.

324 € Philippe De Quatrebarbes, M^{me} Therese De Quatrebarbes.

220 € Alain Grouas.

Temps total : 5'19''71'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Pas de vétérinaire préleveur présent sur l'hippodrome.

Le jockey Axel LEPAGE étant tombé dans la 2^e course dans le prix GIGIVA, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument LOIN DU LARGE par le jockey Jean-Stéphane LEBRUN au poids de 69kg.

909 ³⁷⁸⁰ GRAND CROSS DU PERTRE #8 TNC HARAS DU LION 5000m

PMU - PRIX RENE COUETIL
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 1)

48000 € (22080, 11040, 6240, 4320, 2160, 1440, 720) - dotation France Galop

8 TROPHEE NATIONAL DU CROSS HARAS DU LION - PMU

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 65 kg ; 6 ans et au-dessus, 66 kg.** Surcharges accumulées et limitées à 6 kg pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 kg par 8.000 cette année et par 15.000 l'année dernière.

Les remises de poids prévues à l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables à l'exception du paragraphe relatif aux femmes-jockeys.

La course sera précédée d'un défilé.

Parcours n° C3 : Cross-Country, Dist. 5 000 m env.

- 781** ² **Jazzy Du Mestivel**, f, b, 7 ans, par Great Pretender IRE et Royale Solitaire [Loup Solitaire (USA)], 65 k (65^{1/2} k), ♂♂, Ecurie des Dunes (*Tho. Journiac*), P. Quinton (s) **1**

- 803** ² **Jobijoba De Viette**, h, b, 7 ans, par Gemix et My Miss (Cadoudal), 68 k (68^{1/2} k), K. Thomas (*D. Thomas*), C. Lequien (s) **2**

- 734** ⁵ **Niko Has**, h, gr, 9 ans, par Great Pretender IRE et Nice To Meet You [Martaline (GB)], 67 k (67^{1/2} k), ♂♂, SCEA Hamel Stud (*A. Orain*), Ch. Dubourg (s) **3**

- 591** ⁴ **Dark Wood**, h, b, 13 ans, par Bonbon Rose et Sherywood [Sheyrann (IRE)], 67 k (67^{1/2} k), ♀, S. Couvreur (*Y. Follin*), S. Couvreur **4**

- 750** **Isoline D'Alene**, f, n.p, 8 ans, par Coastal Path GB et Passion D'Alene (Video Rock), 65 k (65^{1/2} k), ♂♂, Ctsse Le Gualdes de Mezaubran (*E. Labaisse*), de A. Boisbrunet (s) **5**

- 737** ⁶ **Katell Des Blins**, f, b.f, 6 ans, par Racinger et Filly Of Win [Ungaro (GER)], 69 k (69^{1/2} k), Δ♂, K. Communier (*M. Behocaray*), K. Communier **6**

- 781** ⁵ **Godiva Lady**, f, 10 ans, 66 k (66^{1/2} k), ♂♂, M^{me} A. Mahe (*J. Lebrun*), P. Quinton (s) **arr**

- 737** ⁵ **Pop Light**, h, 6 ans, 67 k (67^{1/2} k), ♀, V. Chatellier (*E. Manceau*), V. Chatellier **t.j**

8 partants ; 22 eng. ; 8 part def. - Total des entrées : 720 €

4 long, 6 long, loin, loin, loin.

22080€ - 11040€ - 6240€ - 4320€ - 2160€ - 1440€

Primes aux éleveurs :

3201 € Michel Hallais, Nicolas Hallais, M^{me} Anne-Sophie Hallais, Suc. Martine Hallais.

1600 € Domingo Querol San Martin.

904 € Scea Hamel Stud.

626 € Francois Couvreur.

313 € M^{me} Florence Couteaudier.

208 € Jean-Denis Communier.

Temps total : 7'46''68'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Pas de vétérinaire préleveur présent sur l'hippodrome.

Les Commissaires ont autorisé le hongre DARK WOOD à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, celui-ci étant retiré avant le départ.

Les Commissaires ont autorisé le hongre JOBIJOBA DE VIETTE à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, celui-ci étant retiré avant le départ.

Le jockey Axel LEPAGE étant tombé dans la 2^e course dans le prix GIGIVAL, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre DARK WOOD par le jockey Ylan FOLLIN au poids de 67kg.

POMPADOUR

dimanche 12 juillet 2026

0540193

Terrain BON

Commissaires de courses : Marie-Cécile PARVEAU MARCHAND - M Matthieu LASTERNAS - Paquita PECOUT - M Serge BARTHELEMY

910 ³⁷⁸⁹ PRIX DANIEL CHARON - CHALL. DE L'OBST. EQUINAXY 3900m

(Haies - Handicap - Cavaliers & Gentlemen-Riders)

16000 € (7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus.**

Les références applicables dans ce handicap seront pour les 5 ans, +17 ; 6 ans et au-dessus, +18.

Pour Gentlemen-Riders et Cavaliers, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 kg.

Challenge de l'Association des propriétaires du Sud-Ouest : Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant. A la fin du challenge, l'amateur ayant cumulé le plus de points recevra une selle d'entraînement Cassou.

Parcours n° H3 : Haies, Dist. 3 900 m env.

Références : 0ans, +18,5 ; 1ans et +, +19,5.

- 655** ¹ **Lady Raffles**, f, b, 5 ans, par Doctor Dino et Une Artiste [Alberto Giacometti (IRE)], 72 k (68 k), Δ♂, Ecurie du Haras d'Erable (*M^{me} L. Quinton*), P. Quinton (s) **1**

- 754** **Nicarya**, f, b.f, 6 ans, par Nicaron GER et Briere [Kahyasi (IRE)], 63^{1/2} k (62 k), Δ♂, L. Cadot (*L. Cadot*), L. Cadot **2**

- Jolie Moirette**, f, b.f, 7 ans, par Agent Secret IRE et Rahana Moirette (Dom Alco), 66^{1/2} k (64^{1/2} k), M^{me} C. Pourias (*Mme L. Hayeres F.*), E. Leray (s) **3**

3 partants ; 21 eng. ; 3 part def. - Total des entrées : 611 €
5 long, 1 long ½.

7680€ - 3840€ - 2240€

Primes aux éleveurs :

1113 € Simon Munir, Isaac Souede.
556 € Olivier Triboire, S.C.E.A. Ecurie Des Jap.
324 € Eric Leray, M^{me} Aude Duporte.

Temps total : 5'15''60'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le cheval LADY RAFFLES a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

911 3790 **PRIX CLAUDE DUGAST** **4 500 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 4)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 13.000 en steeple-chase (victoires et places). **Poids: 5 ans, 67 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Parcours n° C2: Cross-Country, Dist. 4 500 m env.

- | | | |
|-------------------------|---|----------|
| | Festin Collonges , h, b, 11 ans, par Secret Singer et Miss Collonges (Video Rock), 72 k, ♂, D. Massias (<i>Q. Defontaine</i>), F. Lagarde | 1 |
| 778 ¹ | Real Des Rocs , h, b, 8 ans, par Coastal Path GB et Black Monade (GER) (Kingsalsa USA), 75 k, ♂, P. Lhoste (<i>B. Fouchet</i>), M ^{me} AL. Guildoux | 2 |
| 881 | Gippsy De Chenour , f, al, 10 ans, par Frisson Du Pecos et Roulegamine [Sabrehill (USA)], 69 k (66 k), ♀, PAT. Charon (<i>A. Gleyroux</i>), PAT. Charon | 3 |
| | All Gold , f, al, 10 ans, par No Risk At All et Goldflake [Turgeon (USA)], 66 k (62 k), ♂, H. Froidefond (<i>M^{me} G. Fradelin</i>), H. Froidefond | 4 |
| | Joy De Balme , h, b, 7 ans, par Vic Toto et Altesse De Balme [Cachet Noir (USA)], 68 k (65 k), ♂, M ^{me} E. Bazire (<i>P. Phokaew</i>), M ^{me} E. Bazire | 5 |
| | Thiago Des Dunes , h, 12 ans, 70 k (67 k), ♂, Ecurie des Dunes (<i>T. Figueira</i>), P. Quinton (s) | 6 |

6 partants; 19 eng.; 6 part def. – Total des entrées: 227 €

1 long, loin, 1 long ½, ¾ long, loin.

7680€ - 3840€ - 2240€ - 1520€ - 720€

Primes aux éleveurs :

1113 € Gaec Delorme Freres.
556 € Haras Des Rocs.
324 € M^{me} Blandine Cavoleau, David Delort.
220 € M^{me} Henri Devin.
104 € Jean-Luc Henry.

Temps total : 6'12''90'''

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Augustin GLEYROUX, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (bras au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction)).

Le cheval REAL DES ROCS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

912 3788 **PRIX GEORGES PEUCH** **3 900 m**
(Haies - Anglo-Arabes 12,5 % et plus)
(Classe 4)

Réservée F.E.E.

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. **Poids: 4 ans, 67 kg; 5 ans et au-dessus, 69 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 4.000 cette année et par 8.000 antérieurement. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1,5 kg, 25 %, 3 kg, 37,5 %, 6 kg.

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 900 m env.

- | | | |
|-------------------------|--|----------|
| 639 ³ | Lavande , f, b, 5 ans, par Agent Secret IRE et Miss Camailya (Nidor), 69 k, ♀, . Ecurie Couderc (<i>L. Zuliani</i>), E. Leray (s) | 1 |
| 639 | Light Blue , f, b.f, 5 ans, par Entree De Jeu et Apple Blue (Dom Alco), 64 k, ♂, T. Fourcy (s) (<i>Q. Gaignard</i>), T. Fourcy (s) | 2 |
| 639 ⁵ | Mister Flow , h, n, 6 ans, par Ilbarritz et Cavatine (Spud), 69 k (67 k), ♂, M ^{me} F. Communeau (<i>T. Figueira</i>), AD. Fouchet | 3 |
| 843 | Petitejacq , f, b, 6 ans, par Masterofthehorse IRE et Kadalvoix (Kadaloko), 74 k (71 k), ♀, L. Cadot (<i>A. Gleyroux</i>), L. Cadot | 4 |

- | | | |
|------------|--|----------|
| 843 | Hortense De Gane , f, al, 7 ans, par Estejo GER et Marie De Gane (Regality), 66½ k (68 k), ♂, J. Haussey (<i>Q. Defontaine</i>), F. Lagarde | 5 |
| | Krakante De Bersac , f, 6 ans, 64 k (63 k), ♂, M ^{me} E. Bazire (<i>P. Phokaew</i>), M ^{me} E. Bazire | 6 |

- | | | |
|------------|--|-------------|
| 843 | Dream On Pompadour , h, 6 ans, 74 k (70 k), ♂, M. Boisseuil (<i>M^{me} G. Fradelin</i>), F. Lagarde | dist |
|------------|--|-------------|

7 partants; 16 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. – Total des entrées: 435 €

Eng. Sup.: *Krakante De Bersac*

Code anomalie SV: *Malice De Bersac*

7 long, 9 long, 1 long, loin, loin.

7680€ - 3840€ - 2240€ - 1520€ - 720€

Primes aux éleveurs :

1113 € Eric Leray.
556 € M^{me} Laure Giethlen Cadiergues.
324 € Pierre J. Delage, M^{me} Clara Delage.
220 € Jacques Lafarge.
104 € M^{me} Genevieve Mosnier-Thoumas.

Temps total : 4'55''20'''

Les Commissaires ont ouvert une enquête d'office.

La jockey Gwladys FRADELIN ayant perdu son pad et son tapis de plomb à 30 m du poteau, cette dernière s'est présentée à la pesée d'après-course avec un poids insuffisant au vu des conditions de course.

Après examen du film de contrôle et audition de la jockey, les Commissaires ont distancé le cheval DREAM ON POMPADOUR AA de la 5^e place.

L'arrivée définitive est donc :

- 1er: LAVANDE AA
2ème: LIGHT BLUE AA
3ème: MISTER FLOW AA
4ème: PETITEJACQ AA
5ème: HORTENSE DE GANE AA
Béné.: KRAKANTE DE BERSAC AA
Dist.: DREAM ON POMPADOUR AA

Les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Gwladys FRADELIN, l'ont sanctionnée par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour s'être présentée à la pesée après la course, à un poids inférieur de plus de 800 grammes au poids résultant des conditions de la course et de l'application des surcharges et/ou des remises de poids dû à la perte de son pad et de son tapis de plomb avant la ligne d'arrivée.

Le cheval LAVANDE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

QUESTEMBERT

0148193

dimanche 12 juillet 2026

Terrain BON

Commissaires de courses : M Christophe GAUTIER - M Luc MOUREAU - Stéphane LE COURTOIS - André RENAULT

913 3781 **PRIX JEAN-MICHEL FABLET** **3 700 m**
(Steeple-Chase - À réclamer)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 8.000, 9.000 ou 10.000. **Poids: 68 kg.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 kg; 10.000, 4 kg. En outre, les poulains et pouliches, ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 kg.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

- | | | |
|-------------------------|--|----------|
| 870 ³ | Morra , f, n.p, 4 ans, par Great Pretender IRE et Youadi [Youmzain (IRE)], 70 k (70½ k), ♂, (10 000), SARL Carion E.M.M. (<i>O. Jouin</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s) | 1 |
| 812 ³ | Candi Or , f, b.f, 4 ans, par Chachnak et Candinie USA (Bernardini USA), 66 k (66½ k), ♂, (8 000), M ^{me} T. Menuet (<i>R. Mayeur</i>), W. Menuet (s) | 2 |
| 549 ⁵ | Diego D'Artois , h, b, 4 ans, par Silverwave et Nalabelle [Naaqos (GB)], 72 k (69½ k), ♂, (9 000), D. Grandin (<i>K. Ouvrier</i>), D. Grandin | 3 |
| 744 ⁷ | Lovely Wild , f, b, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Katouchka [Westerner (GB)], 70 k (70½ k), ♂, (10 000), A. Piepape (<i>A. Zuliani</i>), Gab. Leenders (s) | 4 |
- 4 partants; 20 eng.; 4 part def. – Total des entrées: 199 €
2 long, 1 long, loin.
5760€ - 2880€ - 1680€ - 1140€

Primes aux éleveurs :

835 € Sarl Carion E. M. M. .
 417 € Olivier Ritz.
 243 € Benoit Bucher.
 165 € Herald Bloodstock Ltd.

Temps total : 4'21"13"

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le cheval MORRA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

914 ³⁷⁸² **PRIX JEAN-CLAUDE LE COURTOIS** **3700 m**
 (Steeple-Chase - Femelles)
 (Classe 4)

14000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, été classées dans les deux premières d'une course de dotation totale de 17.000. **Poids: 4 ans, 65 kg; 5 ans, 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 kg par 2.500 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

Mid Time, f, b, 4 ans, par Tunis POL et Advantime (Dream Well), 65 k (65^{1/2} k), **p**, Ecurie Magnien (*A. Zulliani*), Gab. Leenders (s) **1**

813 ² **Quedla Gagne**, f, al, 5 ans, par Gemix et Quedla Chance [Ultimately Lucky (IRE)], 69 k (66^{1/2} k), **Δ p**, S. Aguetant (*A. Blais*), P. Journiac **2**

711 ³ **Oka**, f, n.p, 4 ans, par Born To Sea IRE et Oekaki [Martillo (GER)], 65 k (64^{1/2} k), **Δ p**, Ecurie LM (*J. Bry*), L. Guerin **3**

La Delorean, f, b, 4 ans, par Ivanhowe GER et Singapore Guest (Sagacity), 65 k (65^{1/2} k), **p**, J. Buez (*C. Riou*), J. Delaunay (s) **4**

Lili De Bersy, f, b, 5 ans, par Castle Du Berlais et Alpha De Bersy [Network (GER)], 67 k (67^{1/2} k), **Δ p**, B. Caron (*E. Metivier*), T. Jouin **5**

839 **Missing You**, f, 4 ans, 65 k (65^{1/2} k), **p**, J. Planque (s) **6**
 (*A. Coupu*), J. Planque (s)

6 partants; 29 eng.; 6 part def. - Total des entrées : 281 €

1 long, 3 long ½, 7 long, 5 long, 1 long.

6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€ - 630€

Primes aux éleveurs :

974 € Charles Magnien.
 487 € Charles Le Vaillant De Chaudenay.
 284 € Earl De Cordelles.
 192 € Jeremy Buez.
 91 € Bernard Caron, Benjamin Caron.

Temps total : 4'24"77"

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le cheval QUEDLA GAGNE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

915 ³⁷⁸³ **PRIX DU VICE PRESIDENT MICHEL TERTRAIS** **4200 m**
 (Steeple-Chase)
 (Classe 4)

16000 € (7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur inférieure ou égale à 55 k. et n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu 10.000 en steeple-chase (victoires et places). **Poids: 5 ans, 67 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 kg par 2.500 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

810 ² **Bow St Goustan**, h, b, 7 ans, par Bow Creek IRE et Les Saintes Glaces [Baryshnikov (AUS)], 69 k (66^{1/2} k), **p**, A. Bassi (*A. Blais*), P. Journiac **1**

748 **Beau Dino**, h, al, 6 ans, par Doctor Dino et Bella Rugosa (Kapgarde), 70 k (70^{1/2} k), **⊗**, Ecurie Etoile N.V. (*A. Coupu*), J. Planque (s) **2**

712 ⁴ **Diable D'Auteuil**, h, gr, 10 ans, par Crillon et Passion Du Berlais [Poliglote (GB)], 69 k (70 k), V. Chatellier (*Y. Plumas*), V. Chatellier **3**

835 **Jodhpur A La Motte**, h, al, 7 ans, par Full Of Gold et Unagrez (Smadoun), 68 k (68^{1/2} k), **p**, G. Bourneuf (*R. Mayeur*), W. Menuet (s) **4**

801 ³ **King Of Saintly**, h, b, 7 ans, par Kingsalsa USA et Miss Saintly (Saint Des Saints), 68 k (68^{1/2} k), **p**, R. Daniel (*A. Zulliani*), d'E. Andigné **5**

880 ⁴ **Impetueuse Lady**, f, 8 ans, 66 k (65^{1/2} k), **Δ p**, E. Lemaitre (*K. Ouvrier*), E. Lemaitre **arr**

6 partants; 16 eng.; 3 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées : 780 €

Eng. Sup.: *King Of Saintly*, *Impetueuse Lady*

Code anomalie J1 : *Yellow Mellow*

1 long, 1 long, 1 long, 8 long ½.

7680€ - 3840€ - 2240€ - 1520€ - 720€

Primes aux éleveurs :

1113 € Albino Bassi.
 556 € M^{me} Henri Devin.
 324 € Andre-Jean Belloir.
 220 € M^{me} Sylvie Isaac, M^{me} Laura Nonn, Anthony Goudal.
 104 € M^{me} Catherine Coiffier.

Temps total : 4'57"11"

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le cheval DIABLE D'AUTEUIL a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

GRANVILLE ST PAIR SUR MER

0312194

lundi 13 juillet 2026

Commissaires de courses : Yves FLEURET - Loïc de GIBON - M Luc MOUREAU - Joël MICHON

916 ³⁷⁹¹ **PRIX RESTAURANT LA TABLE DE LOUIS** **3600 m**
 (Steeple-Chase)
 (Classe 4)

16000 € (7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop
 Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} mars de cette année inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.500. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places) : 1 kg par 3.500.

Epreuve du challenge APGO

Un cadeau sera remis par le représentant de l'APGO au propriétaire, à l'entraîneur et au jockey du cheval vainqueur.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.

774 **Mica Allen**, f, b, 4 ans, par Tunis POL et Violeta Song (Secret Singer), 65 k (63 k), **p**, Ecurie Herve Guerin (*A. Lepage*), Gab. Leenders (s) **1**

642 ³ **Millenium Smart**, h, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Algrey Saintmartin (Saint Des Saints), 69 k, **p**, Ecurie des Dunes (*J. Lebrun*), P. Quinton (s) **2**

775 ³ **Fine Plume D'Avril**, f, b, 4 ans, par Bathyrhon GER et Fine Plume (Robin Des Pres), 65 k, **p**, T. Jouin (*E. Metivier*), T. Jouin **3**

839 ³ **Mon Tresor Dore**, h, b, 4 ans, par Bande (IRE) et Tresor Girl [Lesotho (USA)], 69 k (66 k), **⊗ Δ p**, G. Thepot (*Y. Courmont*), A. Nail **4**

813 **Magdala Melania**, f, 4 ans, 66 k, **Δ p**, R. Baguenault de Puchesse (*D. Lecomte*), T. Jouin **tbé**

5 partants; 25 eng.; 6 part def. - Total des entrées : 316 €

Certif. vétérinaire : *Orelight*

1 long ½, tête, 1 long.

7680€ - 3840€ - 2240€ - 1520€

Primes aux éleveurs :

1113 € Gaec Allen.
 556 € Ecurie Smart Scea.
 324 € Xavier Libbrecht.
 220 € Michel Bedier, M^{me} Sabrina Mahe.

Temps total : 4'22"60"

Le cheval JUPETTE DE SIVOLA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

917 ³⁷⁹² **PRIX PMU LE DERBY - PRIX CHRISTIAN THOUROUDE** **3600 m**
 (Steeple-Chase)
 (Classe 5)

14000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.500. **Poids: 67 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 3.000, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.

364	Larmenay , h, b, 5 ans, par Cokoriko et Action Sacree [Polish Summer (GB)], 70 k (66 k), ϕ p, D. Le Guevel (<i>J. Derouet</i>), Ch. Herpin (s)	1
801 ⁴	Caleb , h, b, 5 ans, par Creachadoir IRE et Baby Flaw [Muhtathir (GB)], 67 k, $\otimes$ p, JC. Campos (<i>D. Lecomte</i>), H. Jumelle	2
877 ⁴	Lady Du Seuil , f, b.f, 5 ans, par Ectot (GB) et Deesse Du Seuil (Voix Du Nord), 70 k (67 k), Δ p, P. Lepeu (<i>L. Colson</i>), Ch. Herpin (s)	3
747	Lucky Du Reverdy , h, b.f, 5 ans, par Rail Link GB et Roquette De Kerker [Yokohama (USA)], 67 k, Ecurie des Dunes (<i>J. Lebrun</i>), P. Quinton (s)	4
813 ⁵	L Aimesa , f, 5 ans, 66 k (63 ^{1/2} k), ϕ p, J. Olive (<i>Y. Follin</i>), J. Olive	arr
713 ⁵	Legende D'Aunou , f, 5 ans, 65 k (62 k), ϕ p, S. Provost (<i>N. Fouillard</i>), JV. Chaignon	arr

6 partants; 20 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 189 €
1 long, 1 long, 1 long.

6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€

Primes aux éleveurs:

974 € Jean-Francois Magnien.

487 € Raymond Campos, Nicolas Campos, Jean-Claude Campos.

284 € M^{me} Marc Boudot.

192 € Ecurie Du Reverdy.

Temps total: 4'20''50''

Le jockey Esteban METIVIER a subi un prélèvement urinaire lors de la course.

Le cheval FINE PLUME D'AVRIL a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

918 ³⁷⁹³	PRIX MENUISERIE GOUELLE (VANS MTM) (Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang) (Classe 5)	4 300 m
----------------------------	--	----------------

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'étant pas de race de Pur Sang, n'ayant pas, depuis le 1^{er} mars de cette année inclus, en steeple-chase, reçu 7.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 67 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 300 m env.

803	Idefix Du Celand , h, b, 8 ans, par Hello Sunday et Ravisseuse (Grand Tresor), 69 k (66 k), ϕ p, J. Olive (<i>M. Cypria</i>), J. Olive	1
772 ⁴	Kingman D'Amsyl , h, b, 6 ans, par Ivanhowe GER et Virgine Place (Chichicastenango), 71 k, ϕ p, L&M. Viel (s) (<i>D. Lecomte</i>), L&M. Viel (s)	2
324 ⁵	Kool Cajou , f, gr, 6 ans, par Montmartre et Pegase Des Roses (Bulington), 69 k (65 k), ϕ p, M ^{me} P. Bouteyre-Boyer (<i>A. Lepage</i>), Gab. Leenders (s)	3
	Flavius , h, n.p, 11 ans, par Saint Des Saints et Rapide [Assessor (IRE)], 71 k (67 k), ϕ p, V. Langenais (<i>E. Meunier</i>), P. Quinton (s)	4
749	Kapy , h, b, 6 ans, par Beaumec De Houelle et Ave Kalvie [Khalkevi (IRE)], 72 k, A. Orain (<i>A. Orain</i>), A. Orain	5
	L'As Camazeen , h, 5 ans, 67 k (64 k), $\star$ Δ p, A. Nail (<i>K. Michel</i>), A. Nail	6
835	Kalendarus Val , h, 6 ans, 69 k (66 k), ϕ p, J. Lefrancois (<i>L. Colson</i>), JV. Chaignon	arr
	Jump Dancing , h, 7 ans, 68 k (67 k), ϕ p, V. Chatellier (<i>E. Manceau</i>), V. Chatellier	arr
841 ³	Kiss Your Dream , h, 6 ans, 68 k (65 ^{1/2} k), ϕ p, M ^{me} MT. Theard (<i>Y. Courmont</i>), L. Guerin	tj

9 partants; 21 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 183 €
½ long, 1 long, 1 long, 3 long, loin.

6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€ - 630€

Primes aux éleveurs:

974 € David Olive.

487 € Sylvain Julien Martin, M^{me} Amelie Martin.

284 € M^{me} Pascale Bouteyre-Boyer.

192 € Michel Parreau-Delhote.

91 € Herve Orain.

Temps total: 5'6''20''

Le jockey Louis COLSON devait faire l'objet d'un dépistage de l'alcoolémie.

Le médecin de l'hippodrome ayant constaté que l'appareil fourni n'avait pas été étalonné depuis le 26/05/2026, comme requis,

et après appel à France Galop, il a été décidé d'annuler le test d'alcoolémie.

Le cheval CALEB a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

919 ³⁷⁹⁴	PRIX DES VANS MTM - PRIX DES ECURIES DU PARADIS (BENEVOLES) (Steeple-Chase-Cross-Country) (Classe 4)	4 800 m
----------------------------	---	----------------

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.500. **Poids: 5 ans, 67 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 3.500 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Parcours n° C2: Cross-Country, Dist. 4 800 m env.

842 ⁴	Jupette De Sivola , f, b.f, 7 ans, par Noroit GER et Little Memories IRE [Montjeu (IRE)], 68 k, ϕ p, R. Daniel (<i>J. Lebrun</i>), P. Quinton (s)	1
734 ⁴	Iguski , h, b, 8 ans, par Bathyrhon GER et Ella Miss [Bach (IRE)], 72 k, Ecurie Bred To Win SC (<i>O. Jouin</i>), P. Quinton (s)	2
837 ⁴	Special Du Rocher , h, b, 11 ans, par Special Kaldoun (IRE) et Faline Du Rocher [Red Paradise (IRE)], 71 k (68 k), ϕ p, D. Lenfant (<i>M. Cypria</i>), D. Lenfant	3
840 ²	Karina Lady , f, b, 6 ans, par Great Pretender IRE et Traviata [Ultimately Lucky (IRE)], 69 k (65 k), $\otimes$ p, M ^{me} A. Mahe (<i>E. Meunier</i>), P. Quinton (s)	4
842 ³	Jess Tavel , f, al, 8 ans, par Cockney Rebel IRE et Blue Road [Grape Tree Road (GB)], 66 k, ϕ p, M ^{me} P. Madiot (<i>L. Bréchet</i>), M ^{me} P. Madiot	5

5 partants; 24 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 332 €
½ long, 2 long, 1 long ½, 2 long.

7680€ - 3840€ - 2240€ - 1520€ - 720€

Primes aux éleveurs:

1113 € Gilles Trapenard.

556 € M^{me} Edith Lemaitre, Philippe Lemaitre, Ecurie Bred To Win Sc.

324 € Daniel Lenfant.

220 € Jean-Pierre Mahe.

104 € Jean-Luc Pignet, M^{me} Jade Pignet, M^{le} Albane Pignet.

Temps total: 7'24''80''

Le cheval KELCE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

AIX-LES-BAINS

mardi 14 juillet 2026

Terrain BON

Commissaires de courses : François BOULARD - Robert ADENOT - Marie-Pierre BERGER (ex PELEUS)

920 ³⁸⁰⁶	PRIX PAUL VALERIEN PERRIN (Haies) (Classe 3)	3 800 m
----------------------------	---	----------------

24 000 € (11 040, 5 520, 3 120, 2 160, 1 080, 720, 360) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} juillet de l'année dernière, en course de haies, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 67 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles: 1 kg par 3.000 cette année et par 7.000 l'année dernière.

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 800 m env.

835 ¹	Imoun Jersey , h, b, 8 ans, par Voiladenuo et Augusta Jersey (Baroud D'Honneur), 70 k (66 ^{1/2} k), ϕ p, H. Sarrazin (<i>M. Zitiou-Collonges</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	1
867 ⁴	Luzeraise , f, n.p, 5 ans, par Choer Du Nord et Onolita Saulaie (Nononito), 73 k (73 ^{1/2} k), ϕ p, S. Chagnaud (<i>A. Zulliani</i>), de A. Boisbrunet (s)	2
827 ⁶	Kabriele De Sivola , f, b, 6 ans, par Estejo GER et Ever Twig [Noroit (GER)], 66 k (62 ^{1/2} k), ϕ p, Haras de Sivola (<i>J.F. Rambur</i>), M. Pitart	3
	Klassee , f, gr, 6 ans, par Tunis POL et Une Unitee (Voix Du Nord), 66 k (64 ^{1/2} k), ϕ p, A. Vagne (<i>E. Meunier</i>), D. Satalia	4
746	Follow You , h, b, 7 ans, par Waldpark GER et Folle De Toi [Sageburg (IRE)], 69 k (65 ^{1/2} k), ϕ p, B ^{on} d'A. Arexy (<i>Mme M. Waldhauser</i>), C. Martinon	5
827 ⁵	Lady Palma , f, 5 ans, 66 k (63 ^{1/2} k), ϕ p, M. Sauret (<i>G. Boinard</i>), M. Pitart	tj

6 partants; 28 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. - Total des entrées: 741 €

Eng. Sup.: *Klassee*

5 long ½, courte encolure, 3 long ¼, 6 long ½.

11040€ - 5520€ - 3120€ - 2160€ - 1080€

Primes aux éleveurs:

1600 € Arnaud Chaille-Chaille.

800 € Earl Haras De La Bruere, Earl De L'abrioux, Guillaume Lassaussaye.

452 € Haras De Sivola, Max Trapenard.

313 € Arnaud Vagne.

156 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.

Temps total: 4'22''70'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre IMOUN JERSEY (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

921 3807 GRAND STEEPLE-CHASE D'AIX-LES-BAINS 4300 m (Steeple-Chase - Handicap)

39 000 € (17550, 8580, 5070, 3510, 1950, 1365, 975) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 13.000.

Les références applicables dans ce Handicap seront + 15; + 16.

Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 4 300 m env.

Références: 0 ans, +15; 1 ans et +, +16.

856 ² **The Likely Lad**, h, b, 7 ans, par Great Pretender IRE et Turgotine [Turgeon (USA)], 71^{1/2} k (72 k), ϕ p, JR. Urquhart (*de F. Giles*), N. George & A. Zetterholm (s) **1**

885 ³ **Saint Tunis**, h, b, 6 ans, par Tunis POL et Saintenitouché (Saint Des Saints), 68 k (67 k), ϕ , D. Satalia (*T. Figueira*), D. Satalia **2**

824 ² **Just A Kiss Sivola**, f, b, 7 ans, par Nom De D'La et Miss Justice [Polish Summer (GB)], 65 k (65^{1/2} k), $\otimes$ p, Haras de Sivola (*B. Gelhay*), M. Pitart **3**

824 ¹ **Genteel Star**, h, b.f, 10 ans, par Balko et Koromandel [Numerous (USA)], 72^{1/2} k (73 k), Δ p, M^{me} D. Chabrier (*A. Zuliani*), de A. Boisbrunet (s) **4**

673 ² **Parkatthetheatre IRE**, h, b, 6 ans, par Walk In The Park IRE et Kings Diva IRE (King'S Theatre IRE), 69 k (69^{1/2} k), ϕ , S. Munir (*T. Lemagnen*), F. Nicolle **5**

841 ¹ **Joyvol**, h, 7 ans, 69 k (65^{1/2} k), ϕ , M^{me} D. Pecout (*L. Salmon*), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) **tbé**

6 partants; 29 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 815 €

6 long, 2 long, 1 long, 1 long.

17550€ - 8580€ - 5070€ - 3510€ - 1950€

Primes aux éleveurs:

2544 € Pascal Noue, Richard Mark Venn.

1244 € M^{me} Michele Juhen-Cypres, Claude Dufour.

735 € Haras De Sivola, Max Trapenard.

508 € Maurice Chabrier.

282 € Sean Hoare, prime non attribuée.

Temps total: 5'17''41'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Thomas FIGUEIRA, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour s'être présenté à un poids supérieur de plus d' 1,5 kg au poids résultant des conditions de la course et de l'application des surcharges et/ou des remises de poids.

Le hongre THE LIKELY LAD a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

922 3804 PRIX DE LA DENT DU CHAT 3400 m (Haies - À réclamer)

19 000 € (8740, 4370, 2470, 1710, 855, 570, 285) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids: 68 kg.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 kg; pour 12.000, 4 kg. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 8.000 porteront 2 kg.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 400 m env.

Bathygat Du Grenat, h, b, 3 ans, par Bathyrhon GER et Srinagar Girl GB (Shamardal USA), 72 k (69^{1/2} k), (12 000), M^{me} G. Varet (*E. Meunier*), D. Satalia **1**

826 ¹ **Nicotine De Balme**, f, b, 3 ans, par Vic Toto et Airelle De Balme [Cachet Noir (USA)], 70 k (70^{1/2} k), ϕ , (10 000), JL. Henry (*A. Zuliani*), de A. Boisbrunet (s) **2**

826 ⁵ **Ratounet**, h, b, 3 ans, par Battle Of Marengo IRE et Olympic Lady [Olympic Glory (IRE)], 72 k (69^{1/2} k), (12 000), C. Mongin (*G. Boinard*), M. Pitart **3**

751 **Tederino**, h, b, 3 ans, par Cloth Of Stars IRE et Pontedera (Saint Des Saints), 72 k (69^{1/2} k), ϕ , (12 000), Haras du Logis Saint-Germain (*T. Figueira*), F. Nicolle **4**

822 **Topaze De Maine**, f, b, 3 ans, par Great Pretender IRE et Linadame [Tremolino (USA)], 70 k (70^{1/2} k), ϕ , (12 000), D. Le Breton (*B. Gelhay*), M. Pitart **5**

5 partants; 14 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 180 €

2 long ½, 1 long, 2 long, 1 long.

8740€ - 4370€ - 2470€ - 1710€ - 855€

Primes aux éleveurs:

1398 € S.C.E.A. Du Grenat.

699 € Jean-Luc Henry, M^{me} Maud Henry.

395 € Christophe Mongin.

273 € Haras Du Logis Saint Germain.

136 € Thierry Desgranges, Pascal Noue.

Temps total: 4'3''3'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre BATHYGAR DU GRENAT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

923 3805 PRIX DU SALEVE 3800 m (Haies - Handicap)

26 000 € (11700, 5720, 3380, 2340, 1300, 910, 650) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**.

La référence applicable dans ce Handicap sera + 16.

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 800 m env.

Référence: +16.

854 ⁴ **Optimus**, h, b, 4 ans, par Kendargent et Pagaille (GER) (Teofilo IRE), 68^{1/2} k (69 k), Δ p, GC. Myddelton (*de F. Giles*), N. George & A. Zetterholm (s) **1**

874 ⁴ **La Lettre**, f, b, 4 ans, par Van Beethoven CAN et Psyche [American Post (GB)], 65^{1/2} k (66 k), ϕ p, M. Devena (*B. Gelhay*), M. Brethous (s) **2**

825 ⁴ **Prairie Samba**, f, b.f, 4 ans, par Vif Monsieur GER et Prairie Salsa [Meshaheer (USA)], 70 k (66^{1/2} k), ϕ , Lugdunum Racing 3 (*JF. Rambur*), M. Pitart **3**

808 ¹ **Magic D'Aubrelle**, f, b, 4 ans, par Cokoriko et Jewel Of The Nile [Authorized (IRE)], 67 k (67^{1/2} k), ϕ p, F. Boistier (*A. Zuliani*), de A. Boisbrunet (s) **4**

755 **Veryte**, f, gr, 4 ans, par Johnny Barnes IRE et Very Deal (Vertigineux), 72 k (69^{1/2} k), Δ p, A. Darroux (*D. Rodriguez*), M. Brethous (s) **5**

5 partants; 31 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 759 €

Code anomalie AE: *Mister De Coquerie*

1 long ¾, ½ long, 5 long, 1 long ¾.

11700€ - 5720€ - 3380€ - 2340€ - 1300€

Primes aux éleveurs:

1872 € Guy Pariente Holding.

915 € Earl De Puy Bouillard.

540 € Earl Detouillon Raphael Frederique.

374 € Frederic Boistier.

208 € Haras De Plasence, M^{me} Catherine Larrieu.

Temps total: 4'24''58'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre MISTER DE COQUERIE a été déclaré non-partant par son entraîneur, en raison d'un autre engagement à venir.

La pouliche LA LETTRE a été munie d'un bonnet anti-bruit rouge jusqu'au départ.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment le changement de ligne vers l'intérieur à environ 150 mètres du poteau d'arrivée, du hongre OPTIMUS (Félix de GILES), arrivé 1^{er}, et ses conséquences sur la progression de la pouliche PRAIRIE SAMBA (Jean-Frédérique RAMBUR), arrivée 3^e.

Après audition des jockeys précités et examen du film de contrôle, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que sans l'incident constaté, la pouliche PRAIRIE SAMBA n'aurait pas devancé le hongre OPTIMUS lors du passage du poteau d'arrivée.

Toutefois, ils ont sanctionné le jockey Félix de GILES par une interdiction de monter pour une durée d'un jour pour avoir eu un comportement fautif en ne faisant pas tout son possible pour maintenir en droite ligne le hongre OPTIMUS, gênant ainsi son concurrent.

Le hongre OPTIMUS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

CORLAY

mardi 14 juillet 2026

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : M Alain Le GUALES de MEZAUBRAN - Hélène de CATUELAN - Jean-Michel WILMET - François L'ALLINEC

924 3796 PRIX DU SULON 3900 m
(Steeple-Chase - À réclamer)

12 000 € (5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 7.000 avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000. **Poids: 5 ans, 67 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg.** Surcharges accumulées: 1 kg par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs de 7.000. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 kg.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

- 748** ³ **Glorious Dream**, h, b, 5 ans, par Pastorius GER et Make A Dream [Linda'S Lad (GB)], 70 k (66 k), ♂♂, (8 000), Ecurie de La Dentelle (*A. Lepage*), Gab. Leenders (s) **1**
- 675** ⁴ **Trublion**, h, gr, 6 ans, par Style Vendome et Mutinne (IRE) (Verglas IRE), 69 k (68 k), ♀, (8 000), P. Adda (s) (*L. Vandamme*), F. Hayeres (s) **2**
- 649** **Ringo Star**, h, al, 7 ans, par Prince Gibraltar et Ring My Bell [Turtle Bowl (IRE)], 70 k, ♀, (7 000), M^{me} C. Dersoir (*D. Thomas*), C. Lequien (s) **3**
- 878** ⁴ **Speaker Nicki**, h, b, 5 ans, par Walzertakt GER et Allez L'Anjou [Panoramic (GB)], 67 k (64 k), ♀♂, (7 000), JP. Vanden Heede (*L. Colson*), P. Quinton (s) **4**
- 836** **Amour D'Un Jour**, h, gr, 8 ans, par Polarix (GB) et La Laita [Goldneyev (USA)], 69 k, ♂♂, (8 000), A. Dubreuil (*A. Coupu*), A. Dubreuil **5**
- Kenia Du Boulay**, h, 6 ans, 73 k (70 k), ♀, (12 000), B. Lefevre (s) (*C. Gousse*), B. Lefevre (s) **6**

6 partants; 21 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 162 €

5 long, 7 long, ½ long, 8 long, 4 long.

5760€ - 2880€ - 1680€ - 1140€ - 540€

Primes aux éleveurs:

- 835 € M^{me} Irene Catsaras, M^{me} Victoria Dubois, Gabriel Dubois.
417 € Christophe Jouandou.
243 € Sca La Perrigne.
165 € Jean-Pierre Vanden Heede.
78 € Jean-Pierre-Andre Boudet.

Temps total: 4'52''28'''

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Lucas VANDAMME, en selle sur le cheval TRUBLION, arrivé 2^e.

Le jockey a déclaré que son cheval s'était blessé après le poteau d'arrivée et qu'il était rentré aux balances accompagné d'un Commissaire. Les Commissaires ont enregistré ses explications.

A l'issue de cette course, aucun cheval n'a été réclaté.

Le cheval GLORIOUS DREAM a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

925 3798 PRIX HERVE DE FRESLON 4500 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 4)

16 000 € (7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu 12.000 en steeple-chase (victoires et places). **Poids: 5 ans, 67 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 2.000 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 500 m env.

- 835** ³ **Idealgador**, h, gr, 8 ans, par Balko et Newgador (Saint Preuil), 69 k (65 k), ♂, M^{me} A. Masselin (*A. Blais*), E. Grall (s) **1**
- Iota De Vauzelle**, h, b, 8 ans, par Robin Du Nord et Regente De L'Isle (Ragmar), 69 k, ♂, A. Martin (*O. Jouin*), C. Lefebvre (s) **2**

- 835** **Ilole**, f, b, 8 ans, par Conillon GER et Quelfa (Robin Des Pres), 66 k, ♂, F. Loree (*D. Thomas*), C. Lequien (s) **3**
- 836** **Jaguar Pembo**, h, b, f, 7 ans, par Legolas JPN et Miss Des Aigles [Alamo Bay (USA)], 68 k (65 k), ♂♂, C. Domalain (*M. Cypria*), C. Domalain **4**
- 750** **Nuit Debout**, h, b, 10 ans, par Spirit One et Cotes D'Armor [Numerous (USA)], 70 k (67 k), ♂♂, R. Grosbois (*L. Colson*), N. Paysan **5**
- 715** ⁴ **Bahia Du Carcaud**, f, 5 ans, 67 k (64 k), ♂, F. Foucher (*H. da Costa Torres*), F. Foucher **arr**
- 777** ⁵ **Kiri Qui Rit**, h, 6 ans, 71 k (68 k), ♂, E. Lemaitre (*Y. Follin*), E. Lemaitre **t.j**

7 partants; 17 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 172 €

3 long ½, 4 long, 5 long, 6 long.

7680€ - 3840€ - 2240€ - 1520€ - 720€

Primes aux éleveurs:

- 1113 € Jean-Pierre Masselin, M^{me} Martine Masselin.
556 € Gaec De Vauzelle.
324 € Michel Rallu.
220 € Vincent Le Corre.
104 € Gilles Defontaine, M^{me} Theoline Le Yan, Bastien Le Yan.

Temps total: 6'0''84'''

Le cheval KIRI QUI RIT a été muni d'un bonnet anti-bruit rouge jusqu'au départ.

Le cheval ILOTE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

926 3795 PRIX HENRI DE SERE - GD ST-CH DE CORLAY 4500 m
(Steeple-Chase)
(Classe 3)

20 000 € (9600, 4800, 2800, 1900, 900) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur inférieure ou égale à 59 k. et n'ayant pas, cette année gagné un steeple-chase de dotation totale supérieure ou égale à 23.000. **Poids: 5 ans, 67 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 5.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

(on ne passe pas la banquette)

La course sera précédée d'un défilé.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 500 m env.

- 835** ² **Jakarta De Baune**, f, al, 7 ans, par Voiladenuo et Java De Baune [Goldneyev (USA)], 69 k, ♂♂, M. Ney (*D. Lecomte*), M. Ney **1**
- 838** ¹ **Kalendaria**, f, b, 6 ans, par Whitecliffsofdovery USA et Always Hope GER (Lord Of England GER), 71 k, ♂, A. Dubreuil (*A. Coupu*), A. Dubreuil **2**
- 749** ⁴ **Happy De Reve**, h, b, 9 ans, par Voiladenuo et Boucouria [Ballingarry (IRE)], 71 k (68 k), ♀, M^{me} E. Simonet (*C. Gousse*), B. Lefevre (s) **3**
- 868** ⁵ **Intime Wild**, h, b, 6 ans, par Dariyan et Lettre Intime [Invincible Spirit (IRE)], 70 k (66 k), ♂♂, Domaine de La Cornilliere (*A. Lepage*), Gab. Leenders (s) **4**
- 834** **Fox Trot**, h, b, 11 ans, par Enrique (GB) et Orphee De Vonnas (Jimbly), 73 k (70 k), ♂, A. Sannier (*K. Ouvrier*), A. Sannier **5**
- Izgor De Viette**, h, 8 ans, 68 k, ♂, Ger. Lecomte (*D. Thomas*), C. Lequien (s) **6**
- 700** ⁶ **Saint Louis Blues**, h, 7 ans, 72 k (68 k), ♂, G. Samama (*M. Duchene*), J. Boisdard (s) **arr**

7 partants; 24 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 342 €

2 long, 5 long, 3 long, 5 long, loin.

9600€ - 4800€ - 2800€ - 1900€ - 900€

Primes aux éleveurs:

- 1392 € Scea Ecurie Domaine De Baune.
696 € Florent Fonteyne, Pascal Garry, Hautemaniere.
406 € Jean-Paul Gronfier.
275 € Domaine De La Cornilliere.
130 € Haras Du Hoguenet.

Temps total: 5'30''45'''

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu le jockey Medy DUCHENE qui a arrêté son cheval SAINT LOUIS BLUES (2^e favori) à mi-parcours.

Le jockey a indiqué que son cheval était tombé boiteux (tendinite antérieure gauche) pendant le parcours. Les Commissaires ont enregistré sa déclaration.

Le cheval JAKARTA DE BAUNE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

9273797

PRIX XAVIER-LOUIS LE STANG

(Steeple-Chase-Cross-Country)

(Classe 4)

4 500 m

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans. Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 4.500 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 500 m env.

840

¹

St Henri Detaillon

h, b.f, 5 ans, par Goliath Du Berlais et Savage River [Sageburg (IRE)], 70 k (68 k), Δ β , M^{me} S. Tortiger (*L. Vandamme*), J. Delaunay (s)

1

836

³

Kumine

h, b, 6 ans, par Tunis POL et Chic Lady [Network (GER)], 72 k (69 k), $\otimes$, T. Viel (*L. Colson*), T. Viel

2

847

²

Lyrical Star

f, b, 5 ans, par Kapgarde et Victoria'S Star [Poliglote (GB)], 72 k, ϕ β , Famille Bryant (*J. Lebrun*), P. Quinton (s)

3

868

⁷

Kiwidor

h, b, 6 ans, par Nidor et Vamp De L'Iton [Goldneyev (USA)], 68 k (65 k), Δ β , C. Herman (*V. Nail-Rocher*), E. Leray (s)

4

847

⁴

Kash Bam'S

h, b, 6 ans, par Masked Marvel GB et Urkashe (Clety), 70 k, ϕ β , M^{me} M. Gilet (*A. Coupu*), M^{me} M. Gilet

5

5 partants; 16 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. – Total des entrées: 366 €

Certif. vétérinaire: Kirseineko

5 long, ½ long, 3 long ½, 2 long.

7680€ - 3840€ - 2240€ - 1520€ - 720€

Primes aux éleveurs:

1113 € Pascal Noue, Fabrice Simon.

556 € Earl Patrick Joubert, Emmanuel Clayeux.

324 € Suc. Magalen Bryant.

220 € Claude Herman.

104 € M^{me} Melanie Gilet, Eric Lecoiffier.

Temps total: 6'6''55'''

Le cheval KUMINE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

LE DORAT

mardi 14 juillet 2026

Terrain BON LEGER

Commissaires de courses : Michel FRUGIER - Paquita PECOUT - Serge BARTHELEMY

9283801

PRIX GEORGES ET CHARLES DU BREIL

(Steeple-Chase - À réclamer)

4 000 m

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids: 68 kg.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 kg; pour 11.000, 4 kg. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 kg.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.

807

¹

Martin'S Denuo

h, al, 4 ans, par Born To Sea IRE et Blue Picture (IRE) (Peintre Celebre USA), 68 k, Δ β , (7 000), M^{me} L. Denuault (*T. Chevillard*), J. Boissnard (s)

1

874

²

Germinal Des Beaux

h, b, 4 ans, par Honolulu IRE et Four Green [Green Tune (USA)], 68 k, β , (7 000), Ecurie Haras des Beaux (*Q. Gaignard*), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)

2

³

Magiclinc Flechois

h, b.f, 4 ans, par Choeur Du Nord et Get In Line [Martaline (GB)], 68 k, β , (7 000), Art. Adeline de Boisbrunet (*A. Renard*), N. Vergne (s)

3

812

¹

My Favorite Mix

h, 4 ans, 68 k (66 k), Δ β , (7 000), M. Haski (*T. Bourguigneau*), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)

tj

4 partants; 16 eng.; 4 part def. – Total des entrées: 151 €

1 long, 1 long.

5760€ - 2880€ - 1680€

Primes aux éleveurs:

835 € M^{me} Amelie Martin, Jean-Paul Lemelletier, Sylvain Julien Martin.

417 € Ecurie Haras Des Beaux, Etienne Raquin.

243 € Philippe Cohuau, Artus Adeline De Boisbrunet.

Temps total: 5'2''5'''

Le cheval MARTIN'S DENUO a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

9293802

PRIX DE BELLEFON

(Steeple-Chase-Cross-Country)

(Classe 5)

4 800 m

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 5 ans n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. **Poids: 4 ans, 67 kg; 5 ans, 69 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Parcours n° C2: Cross-Country, Dist. 4 800 m env.

670

³

Maissignac

h, b, 4 ans, par Ivanhowe GER et Euphorie [Laverock (IRE)], 72 k, Δ β , V. Meillerand (*K. Dubourg*), de A. Boisbrunet (s)

1

876

²

Litchie

f, b, 5 ans, par Clovis Du Berlais et Koromandel [Numerous (USA)], 68 k, Δ β , M^{me} D. Chabrier (*D. Gallon*), de A. Boisbrunet (s)

2

882

²

Miracle Royal

h, b.f, 4 ans, par Van Beethoven CAN et Jiloka Avenue [Daltabad (IRE)], 70 k (67 k), GP. Levy (*P. Phokaew*), GP. Levy

3

776

²

Megalodon

h, 4 ans, 67 k (63 k), β , T. Boivin (*M^{me} G. Fradelin*), T. Boivin

tbé

4 partants; 11 eng.; 4 part def. – Total des entrées: 99 €

5 long, 1 long.

6720€ - 3360€ - 1960€

Primes aux éleveurs:

974 € Vincent Meillerand, Augustin Adeline De Boisbrunet.

487 € Maurice Chabrier.

284 € M^{me} Sylvie Da Silva, Sarl Winning Bloodstock Agency.

Temps total: 6'48''0'''

La jument LITCHIE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

9303803

GRAND CROSS DE LA VILLE DU DORAT

(Steeple-Chase-Cross-Country)

(Classe 3)

4 800 m

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids: 5 ans, 67 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 4.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Parcours n° C2: Cross-Country, Dist. 4 800 m env.

777

²

L'Ideal

h, b.f, 5 ans, par Choeur Du Nord et True Spirit (Robin Des Champs), 69 k, Δ β , P. Rousseau (*K. Dubourg*), de A. Boisbrunet (s)

1

757

⁴

Kushinda

f, al, 7 ans, par Barastraight (GB) et Miss Oversea [Royal Academy (USA)], 68 k (65 k), Δ β , M^{me} H. Cadot (*A. Gleyroux*), L. Cadot

2

803

⁵

Bingo D'Agrostis

h, gr, 7 ans, par Morandi et Morny'S Place IRE [Clodovil (IRE)], 69 k (66 k), β , JP. Cordonnier (*P. Phokaew*), JP. Cordonnier

3

824

³

Gin Candice

h, b.f, 10 ans, par Network GER et Trusty (Sleeping Car), 71 k, β , Guy Authier (*D. Gallon*), de A. Boisbrunet (s)

4

4 partants; 12 eng.; 4 part def. – Total des entrées: 158 €

2 long, loin, loin.

9600€ - 4800€ - 2800€ - 1900€

Primes aux éleveurs:

1392 € Earl Haras De La Bruere, Guillaume Lassaussaye, Philippe Rousseau.

696 € Olivier Triboire, Haras Des Sablonnets.

406 € Jean-Pierre Cordonnier, Daniel Gromada.

275 € Charles-Antoine Robinot, Augustin Adeline De Boisbrunet, Jean-Eudes Argouarc'h.

Temps total: 6'32''3'''

La jockey Gwladys FRADELIN ayant chuté lors de la course précédente, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval BINGO D'AGROSTIS par le jockey Praphan PHOKAEW au poids de 66 kg.

Le cheval L'IDEAL a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

SAINT-PIERRE-LA-COUR

mardi 14 juillet 2026

Terrain BON

Commissaires de courses : M Marc PRIOUL - Hugues CROSNIER - Jérôme DERSOIR - Anthony GIRARD

BO 2026/14 – obstacle

21

931 3799 **PRIX CFTPB - PRIX HARAS DE LA HAIE NEUVE** **4 500 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 5)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} juillet de l'année dernière inclus, en steeple-chase, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale supérieure ou égale à 16.000. **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 2.500 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Parcours n° C2: Cross-Country, Dist. 4 500 m env.

878 ² **Katy Des Genievres**, f, al, 6 ans, par Muhtathir GB et Carte A Pus (Kap Rock), 67 k (67^{1/2} k), Δ β , P.ourniac (*L. Bréchet*), P.ourniac **1**

803 ⁴ **Kezira**, f, b.f, 6 ans, par Al Ukair IRE et Golden Diamond (IRE) [Gold Away (IRE)], 67 k (69^{1/2} k), β , L. Fleury (*Q. Defontaine*), Ch. Herpin (s) **2**
L'Etoilee, f, gr, 6 ans, par Herald The Dawn IRE et L'Etoile Du Soir (Carlotamix), 69 k (69^{1/2} k), $\otimes$ β , R. Salmon (*R. Mayeur*), W. Menuet (s) **3**

879 ⁵ **Kesta Du Mestivel**, f, b, 6 ans, par Masterstroke USA et Dame Vesta (Saint Des Saints), 69 k (68^{1/2} k), ϕ β , Ecurie des Dunes (*E. Manceau*), P. Quinton (s) **4**

Kito De La Rue, h, b, 6 ans, par Honolulu IRE et Quelva De La Rue (Le Balafre), 68 k (68^{1/2} k), ϕ β , JP. Paillette (*R. Follain*), A. Le Clerc (s) **5**

5 partants; 19 eng.; 5 part def. – Total des entrées: 163 €
courte encolure, 8 long, 2 long, loin.

6720€ – 3 360€ – 1 960€ – 1 330€ – 630€

Primes aux éleveurs :

974 € Jean-Pierre Serre.

487 € Ludovic Fleury.

284 € Yves Fremiot, Ecurie Nicolas Taudon.

192 € Michel Hallais, Suc. Martine Hallais, Nicolas Hallais, M^{me} Anne-Sophie Hallais.

91 € Gerard Lemonnier, Stephane Maincent, Samuel Lemonnier.

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La jument KATY DES GENIEVRES a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

932 3800 **PRIX DES BENEVOLES / PRIX MISS EXCELLENCE PAYS DE LOIRE** **4 500 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 5)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 7.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 67 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Parcours n° C2: Cross-Country, Dist. 4 500 m env.

804 ² **Junior De Grissay**, h, gr, 7 ans, par Buck'S Boum et Bonne Esperance (Dom Alco), 73 k (73^{1/2} k), ϕ β , R. Le Turnier (*O. Jouin*), C. Lefebvre (s) **1**

879 **Typhoon Wilma**, f, gr, 7 ans, par Stormy River et Carrot And Stick (IRE) [Sageburg (IRE)], 67 k (67^{1/2} k), ϕ β , L. Fleury (*Q. Defontaine*), Ch. Herpin (s) **2**

836 ⁴ **Indra Smart**, f, gr, 8 ans, par Masked Marvel GB et Algrey Saintmartin (Saint Des Saints), 66 k (65^{1/2} k), Δ , M^{me} L. Quinton (*E. Manceau*), P. Quinton (s) **3**

847 ³ **Kelvic Allen**, f, al, 6 ans, par Balko et Sunny Vic (Robin Des Champs), 67 k (67^{1/2} k), Δ β , P.ourniac (*L. Bréchet*), P.ourniac **4**

836 **Jazz Festival**, h, n.p, 7 ans, par Night Wish GER et La Grande Touche (Cadoudal), 71 k (71^{1/2} k), ϕ Δ β , W. Menuet (s) (*R. Mayeur*), W. Menuet (s) **5**

836 ⁵ **Etoile Du Pilori**, f, 9 ans, 69 k (66^{1/2} k), $\otimes$, M^{me} C. Dersoir (*J. Bry*), C. Lequien (s) **6**

448 ² **Princesse Glwa**, f, 12 ans, 67 k (64^{1/2} k), ϕ β , JP. Nicolas (*K. Michel*), JP. Nicolas **7**

7 partants; 24 eng.; 7 part def. – Total des entrées: 222 €
1 long, encolure, 1 long, 3 long, 3 long, 3 long ½.

6720€ – 3 360€ – 1 960€ – 1 330€ – 630€

Primes aux éleveurs :

974 € Henri Batiot, Scea Batiot, Thierry Cypres.

487 € Gerard Samama.

284 € Ecurie Smart Scea.

192 € Bruno Vagne, Pierre Rives.

91 € Ecurie Tenor, Pierre Robert, M^{me} Anne-Claire Bossuet, M^{me} Beatrice Bossuet.

Temps total: 5'13''7''''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre JUNIOR DE GRISSAY a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

VITTEL

mardi 14 juillet 2026

Terrain BON LEGER

Commissaires de courses : Edith VOGIN – Nelly CONTIGNON – Salvatore CAPODIC

933 3809 **GRAND CROSS DE VITTEL #9 TNC HARAS DU LION - PMU - PRIX MAURICE AUBRY** **5 200 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 1)

48 000 € (22 080, 11 040, 6 240, 4 320, 2 160, 1 440, 720) – dotation France Galop

9 TROPHÉE NATIONAL DU CROSS HARAS DU LION - PMU

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids: 5 ans, 65 kg; 6 ans et au-dessus, 66 kg.** Surcharges accumulées et limitées à 7 kg pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 8.000 cette année et par 14.000 l'année dernière.

Les remises de poids prévues à l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables à l'exception du paragraphe relatif aux femmes-jockeys.

Cette épreuve sera précédée d'un défilé.

Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 5 200 m env.

837 ² **Hourvari Boum**, h, b, 9 ans, par Buck'S Boum et Trusty (Sleeping Car), 73 k (73^{1/2} k), β , Ecurie Bluestar Racing (*E. Labaisse*), de A. Boisbrunet (s) **1**

662 ⁴ **Great Du Large**, h, n.p, 10 ans, par Great Pretender IRE et Princesse Selenia (Kapgarde), 69 k (69^{1/2} k), β , P. Noue (*Tho. Journiac*), P. & C. Peltier (s) **2**

589 ¹ **Joly Girl**, f, b, 7 ans, par Great Pretender IRE et Traviata [Ultimately Lucky (IRE)], 66 k (66^{1/2} k), Δ β , Ecurie des Dunes (*T. Sporli*), P. Quinton (s) **3**

738 ² **Jibe Des Dunes**, h, b, 7 ans, par Tiger Groom GB et Aramiss Des Dunes (Al Namix), 69 k (69^{1/2} k), β , Ecurie des Dunes (*Q. Defontaine*), P. Quinton (s) **4**

885 ⁶ **Amily GER**, f, al, 6 ans, par Amaron GB et Aliana GER (Singspiel IRE), 64 k (64^{1/2} k), A. Roussel (*A. Roussel*), A. Roussel **5**

738 **Disco De Vaut**, h, b, 13 ans, par Pirateer IRE et Ketty De Vaut (Video Rock), 67 k (67^{1/2} k), ϕ , M^{me} A. Parisse (*A. Masson*), M^{me} A. Parisse **6**

6 partants; 17 eng.; 6 part def. – Total des entrées: 715 €
2 long ½, 2 long, ¾ long, loin, loin.

22 080€ – 11 040€ – 6 240€ – 4 320€ – 2 160€ – 1 440€

Primes aux éleveurs :

3 201 € Jean-Eudes Argouarc'H, Augustin Adeline De Boisbrunet, Charles-Antoine Robinot.

1 600 € Pascal Noue, M^{me} Alise Noue, Clement Noue, M^{me} Clara Durand-Noue.

904 € M^{me} Jennifer Bouyou, Jean-Pierre Mahe.

626 € Ecurie Des Dunes, Scea Des Dunes, Olivier Langenais.

313 € Stall Logo, prime non attribuée.

208 € Marc Bardin.

Temps total: 6'36''79''''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

934 3808 **PRIX JACQUES LAURIOT** **3 800 m**
(Haies - Autres Que Pur Sang)
(Classe 3)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, ni en course de haies reçu 10.000 (victoires et places), ni reçu d'allocation en steeple-chase. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 3.000.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 800 m env.

862	²	Mickel Ange , h, gr, 4 ans, par Telecaster GB et Gladys D'Ange (Doctor Dino), 68 k (67 ^{1/2} k), Δ p, M. Corbin (<i>Tho. Journiac</i>), P. & C. Peltier (s)	1
76	⁵	Manosque , f, b, 4 ans, par Prince Gibraltar et Soft Drink [Dark Moondancer (GB)], 65 k (61 ^{1/2} k), Δ p, L. Giscard d'Estaing (<i>T. Sporli</i>), E. Clayeux (s)	2
825	³	Madame Est Servie , f, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Gatee [Network (GER)], 66 k (65 ^{1/2} k), Δ p, Croyssance Racing (<i>G. Faivre-Picon</i>), M ^{me} I. Gallorini	3
		Marechal De L'Air , h, al, 4 ans, par Prince Gibraltar et Fleur De L'Air (Buck'S Boum), 67 k (63 ^{1/2} k), Δ p, Chateau Favray (<i>S. Beroud</i>), E. Clayeux (s)	4
		Moules Frites , f, gr, 4 ans, par Tunis POL et Galofeda (Buck'S Boum), 65 k (65 ^{1/2} k), Δ p, E. Clayeux (s) (<i>E. Labaisse</i>), E. Clayeux (s)	5

5 partants ; 22 eng. ; 5 part def. - Total des entrées : 344 €
1 long ½, 9 long, loin, 1 long.
9600€ - 4800€ - 2800€ - 1900€ - 900€

Primes aux éleveurs :

1392 € M^{me} Marie-Jose Corbin.
696 € Scea D'Armaille.
406 € Haras De Saint-Voir.
275 € Chateau Favray, Suc. Jean-Francois Bedu.
130 € Emmanuel Clayeux, Walter B. Connors.

Temps total : 4'30''60''

La température extérieure relevée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

CLAIREFONTAINE

mercredi 15 juillet 2026

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Patrick SABAROTS -
Isabelle de la ROCHEBROCHARD - Caroline LEMOINE

935	³⁸¹¹	PRIX INITIATION AU POLO AU PIC LONGINES (PRIX D'ANGLET) (Haies - Femelles) (Classe 3)	3400 m
		34000 € (15640, 7820, 4420, 3060, 1530, 1020, 510) - dotation France Galop	
		Pour pouliches de 3 ans , n'ayant, en course à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu une allocation de 14.000. Poids : 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places) : 1 kg par 4.000.	
		Parcours n° H6 : Haies, Dist. 3 400 m env.	
864	²	La Genette , f, b, 3 ans, par Seahenge USA et Martre [Pedro The Great (USA)], 69 k (69 ^{1/2} k), Δ p, Haras de La Haie Neuve (<i>L. Bréchet</i>), P. & C. Peltier (s)	1
822	⁴	Dinalux , f, al, 3 ans, par Doctor Dino et Black Luna [Soldier Of Fortune (IRE)], 67 k (67 ^{1/2} k), Ecurie Tygaly (<i>L. Philippon</i>), M. Seror (s)	2
		Kanaga , f, b, 3 ans, par Crystal Ocean GB et Kamelie [Martaline (GB)], 70 k (70 ^{1/2} k), DS Pegas (<i>T. Chevillard</i>), D. Torok	3
724		Nausicaa Karwin , f, b, 3 ans, par Kapgarde et Illicite [Martaline (GB)], 67 k (67 ^{1/2} k), Δ p, Gemini Stud (<i>A. Renard</i>), D. Cottin (s)	4
		Naerobi Sibey , f, gr, 3 ans, par Beaumec De Houelle et Tytonidae [Timos (GER)], 67 k (67 ^{1/2} k), Δ p, JM. Baudouin (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	5
		Barcida IRE , f, b, 3 ans, par Crystal Ocean GB et Sopran Zarina IRE (Zoffany IRE), 67 k (64 ^{1/2} k), Δ p, Ecurie de La Verte Vallee (<i>E. Meunier</i>), D. Satalia	6
822	⁷	Queen De Coeur , f, 3 ans, 67 k (68 k), Δ p, CH. De Chaudenay (<i>J. Reveley</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	tbé
		7 partants ; 22 eng. ; 1 eng. sup. ; 7 part def. - Total des entrées : 853 €	
		Eng. Sup. : <i>Barcida IRE</i>	
		2 long ½, 3 long ½, 8 long ½, 3 long ½, 3 long.	
		15640€ - 7820€ - 4420€ - 3060€ - 1530€ - 1020€	

Primes aux éleveurs :

2502 € Haras De La Haie Neuve, M^{me} Laetitia Louis.
1251 € Ecurie Drost, Ecurie Tygaly.
707 € Ecurie Haras De Beaufay.
489 € Scea Karwin Farm, M^{me} Fabienne Nicolle.
244 € Scea Elevage Sibey.
163 € Brendan Caulfield, prime non attribuée.

Temps total : 3'47''20''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête pour déterminer les causes de la chute de la pouliche QUEEN DE COEUR (James REVELEY) dans le dernier tournant.

Après examen du film de contrôle et audition du jockey James REVELEY, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que la pouliche QUEEN DE COEUR avait glissé toute seule et que la chute n'était pas due à l'irrégularité d'un de ses concurrents.

La pouliche LA GENETTE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

936	³⁸¹⁰	PRIX CHEVAUCHE TES EMOTIONS BY PANINI (PRIX DES HELIOTROPES) (Haies - Mâles et Hongres) (Classe 3)	3400 m
		34000 € (15640, 7820, 4420, 3060, 1530, 1020, 510) - dotation France Galop	
		Pour poulains et hongres de 3 ans , n'ayant, en course à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu une allocation de 14.000. Poids : 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en course de haies : 1 kg par 4.000.	
		Parcours n° H6 : Haies, Dist. 3 400 m env.	
849	⁷	Glorious Day , h, al, 3 ans, par Telecaster GB et Happy Thoughts (Doctor Dino), 67 k (68 k), Δ , PY. Merienne (<i>J. Reveley</i>), H. Mérienne (s)	1
820	⁵	Tonkawa (IRE) , h, b, 3 ans, par Time Test GB et Tilda (IRE) (Motivator GB), 67 k (67 ^{1/2} k), M ^{me} A. Fabre (<i>L. Bréchet</i>), Y. Fouin (s)	2
794	³	Hayden De Roche , h, gr, 3 ans, par Castle Du Berlais et Hakuna Nakota [Martaline (GB)], 68 k (68 ^{1/2} k), Δ p, C. Geoffroy (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	3
630		Never Bad Choisel , m, gr, 3 ans, par Beaumec De Houelle et Beautiful Choisel [Sageburg (IRE)], 67 k (67 ^{1/2} k), Δ p, EARLI JV (<i>T. Chevillard</i>), J. Boissard (s)	4
794		My Deal , h, al, 3 ans, par Mirage Dancer GB et My Alco (Dom Alco), 67 k (66 ^{1/2} k), Δ p, M ^{me} L. MacLennan (<i>Tho. Journiac</i>), Gab. Leenders (s)	5
820	²	Cloth Of Mai , h, b, 3 ans, par Cloth Of Stars IRE et Goldamai [Librettist (USA)], 68 k (68 ^{1/2} k), Δ p, Scuderia Aichner SRL (<i>B. Le Clerc</i>), D. Satalia	6
820		Blue Therapy , h, al, 3 ans, par Guendale'S Star et Happyness Therapy (Vidayar), 67 k (66 k), Δ p, M ^{me} C. Boisdron (<i>Y. Courmont</i>), P. Leblanc	7
		Tacticien , h, 3 ans, 67 k (63 ^{1/2} k), P. Goral (<i>J. Philippe</i>), M. Seror (s)	8
		Gipourloumoi , h, 3 ans, 67 k (67 ^{1/2} k), Δ p, JL. Dehez (<i>A. Coupu</i>), E. Lecoiffier	9
		Tajmaly , h, 3 ans, 67 k (67 ^{1/2} k), B. Lion (<i>L. Philippon</i>), M. Seror (s)	10

10 partants ; 20 eng. ; 10 part def. - Total des entrées : 418 €
courte encolure, 1 long ½, 6 long ½, 4 long ½, 7 long ½, 1 long, ½ long, 1 long, 8 long ½.

15640€ - 7820€ - 4420€ - 3060€ - 1530€ - 1020€ - 510€

Primes aux éleveurs :

2502 € M^{me} Henri Devin.
1251 € Ecurie Peregrine Sas.
707 € M^{me} Fabienne Nicolle, M^{me} Françoise Geoffroy.
489 € Haras De Choisel.
244 € Thierry Cypres.
163 € Nicolas Deshayes, M^{me} Marie-Odile Deshayes, Jean-Paul Deshayes.
81 € M^{me} Carole Boisdron, Philippe Leblanc.

Temps total : 3'55''20''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le hongre BLUE THERAPY à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré dans l'aire de départ.

Le jockey Félix de GILES étant absent pour raisons médicales, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre CLOTH OF MAI par le jockey Baptiste LE CLERC.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Léo-Paul BRECHET, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2^e infraction - 5 sollicitations).

Le hongre GLORIOUS DAY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

937 ³⁸¹³ **PRIX GENYBET (PRIX CHRISTIAN DE L'HERMITE)** **3 600 m**
(Haies)
(Classe 3)

34 000 € (15 640, 7 820, 4 420, 3 060, 1 530, 1 020, 510) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu 18.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 5.000 cette année et 10.000 l'année dernière.

Parcours n° H7: Haies, Dist. 3 600 m env.

- 858** ¹ **Loubraltar**, h, b, 4 ans, par Prince Gibraltar et Loup The Loup [Loup Solitaire (USA)], 68 k (68^{1/2} k), Δ p, L. Nadot (*F. Bayle*), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) **1**
- 854** ³ **Melchior Du Large**, h, b, 4 ans, par Bathyrhon GER et Fortune Du Large (Montmartre), 68 k (67^{1/2} k), p, D. Dahan (*N. Ferreira*), H. Mérienne (s) **2**
- 752** ¹ **It'S Great**, f, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Enjoy It IRE (Jeremy USA), 67 k (67^{1/2} k), p, Ecurie Gabeur (*Q. Defontaine*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **3**
- Teletrope**, f, b, 4 ans, par Telecaster GB et Philanthrope (Doctor Dino), 70 k (66^{1/2} k), Δ , M^{me} H. Devin (*J. Phelippe*), M. Seror (s) **4**
- 611** **Magie Des Obeaux**, f, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et Verdure Des Obeaux [Saddler Maker (IRE)], 66 k (64^{1/2} k), Δ , Searching (*M. Behocaray*), D. Bressou **5**
- My Gemme**, f, b.f, 4 ans, par Gemix et My Gold Du Fanil [Goldneyev (USA)], 65 k (65^{1/2} k), p, M^{me} de F. Beauregard (*A. Zuliani*), D. Sourdeau de Beauregard (s) **6**
- 853** **Miss Des Bouillats**, f, 4 ans, 75 k (73^{1/2} k), M^{me} MG. Boudot (*M^{me} B. Le Clerc*), M. Seror (s) **thé**
- 821** ¹ **Rainbow Dance**, h, 4 ans, 69 k (69^{1/2} k), p, M^{me} H. Crosnier (*A. Renard*), J. Delaunay (s) **thé**

8 partants; 31 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées: 1139 €

Eng. Sup.: *Rainbow Dance*

9 long $\frac{1}{2}$, 1 long, 9 long $\frac{1}{2}$, 2 long $\frac{1}{2}$, 7 long $\frac{1}{2}$.

15640€ - 7820€ - 4420€ - 3060€ - 1530€ - 1020€

Primes aux éleveurs:

2502 € Laurent Nadot, Ecurie Nadot.

1251 € Pascal Noue.

707 € M^{me} Benoit Gabeur.

489 € M^{me} Henri Devin.

244 € M^{me} Nicolas Devilder, Les Obeaux D'Anjou, Nicolas Devilder.

163 € M^{me} Francois De Beauregard, Donatien Sourdeau De Beauregard.

Temps total: 4'33"00"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre LOUBRALTAR a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

938 ³⁸¹⁷ **PRIX L'ECOLE D'EQUITATION DU PIC LONGINES (PRIX CDT GUY DE PIBRAC)** **3 900 m**
(Steeple-Chase - À réclamer)

19 000 € (8 740, 4 370, 2 470, 1 710, 855, 570, 285) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 10.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids: 5 ans, 67 kg; 6 ans et au-dessus: 68 kg.** Surcharges accumulées 1 kg par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 10.000. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000 porteront 2 kg.

Parcours n° S7: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

- 832** ⁷ **Kimarillo**, h, b, 7 ans, par Petillo et Kitty De Juilley (Crillon), 68 k (65^{1/2} k), (10 000), M. Sottill (*B. Marchand*), F. Bellemère **1**
- 739** ¹ **Le Petit Nice**, h, gr, 9 ans, par Top Trip (GB) et Old Beino (Highest Honor), 70 k (70^{1/2} k), ϕ , (10 000), Scuderia Aichner SRL (*J. Kratochvil*), J. Vana Jr **2**
- 792** ¹ **Cats'Agility**, f, b, 7 ans, par Reliable Man (GB) et Cat Nova [Hurricane Cat (USA)], 69 k (69^{1/2} k), (12 000), DS Pegas (*M^{me} M. Hervé*), D. Torok **3**

- 830** ² **Let Me Dream**, h, b.f, 5 ans, par Saint Des Saints et Let'S Do It [Early March (GB)], 68 k (68^{1/2} k), p, (12 000), M^{me} G. Samama (*T. Chevallard*), J. Boissard (s) **4**

- 823** ⁵ **Surinfil**, h, b, 6 ans, par Great Pretender IRE et Equilibriste (IRE) (Librettist USA), 71 k (69^{1/2} k), ϕ p, (16 000), M^{me} G. Reille-Villedey (*L. Vandamme*), Butel & Beaunez (s) **5**

- 860** ⁴ **Make Sense**, h, b.f, 5 ans, par No Risk At All et Makewish (Kapgarde), 67 k (63^{1/2} k), ϕ p, (10 000), M^{me} L. Moal (*T. Pierrisnard*), M^{me} G. Menato **6**

- 860** ¹ **Divilskin IRE**, h, b, 8 ans, par Doyen IRE et Beauty Star IRE (Shalford IRE), 70 k (70^{1/2} k), Δ p, (10 000), W. Camus (*L. Bréchet*), N. Vergne (s) **7**

- 856** ⁶ **Allons A Vassy**, h, 5 ans, 73 k (70^{1/2} k), Δ p, (22 000), L&M. Viel (s) (*A. Lepage*), L&M. Viel (s) **8**

- 860** ³ **Djembe Davis**, h, 5 ans, 69 k (69^{1/2} k), $\otimes$ p, (14 000), J. Fabre (*B. Le Clerc*), M^{me} G. Menato **arr**

9 partants; 22 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 357 €

Code anomalie SV: *Foudre Delta*

1 long $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$ long, tête, 3 long $\frac{1}{2}$, 3 long, loin, loin.

8740€ - 4370€ - 2470€ - 1710€ - 855€ - 570€ - 285€

Primes aux éleveurs:

1267 € Max Vuillemand, M^{me} Marie-Christine Fanton.

633 € Suc. Christelle Rebillon.

358 € Mell Elevages, Francois Mell, M^{me} Martine Mell.

247 € Gerard Samama.

123 € Butel & Beaunez (S), Pascal Noue, M^{me} Charlotte Lambert, Matheo Beaunez.

82 € M^{me} Benoit Gabeur.

41 € James Murtagh, prime non attribuée.

Temps total: 4'43"70"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jockey Anthony RENARD ne se sentant pas suffisamment bien après sa chute dans la 3^e course - Prix Christian de l'Hermite, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument CATS'AGILITY par la jeune-jockey Maelys HERVE.

Le hongre Foudre DELTA a été déclaré non partant pour raison vétérinaire.

Le hongre KIMARILLO et la jument CATS'AGILITY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

939 ³⁸¹⁵ **PRIX «AU GALOP, UNE SAISON A CHEVAL» (PRIX DU CASINO)** **3 700 m**
(Steeple-Chase)
(Classe 3)

34 000 € (15 640, 7 820, 4 420, 3 060, 1 530, 1 020, 510) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 14.000. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 2.500.

Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

- 616** ⁶ **Killing Bid**, h, b, 4 ans, par No Risk At All et Lofté Place [Poliglote (GB)], 67 k (65^{1/2} k), p, Mme P. Papot (*M. Behocaray*), D. Bressou **1**

- 861** ¹ **Mentalo De Grez**, h, b, 4 ans, par Headman GB et Toronto Emery (Irish Wells), 67 k (67^{1/2} k), Δ p, A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) (*F. Bayle*), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) **2**

- 465** ⁷ **Film Director**, h, b, 4 ans, par Romanised IRE et Royal Memory GB (Invincible Spirit IRE), 72 k (72^{1/2} k), Δ p, R. Ng (*B. Le Clerc*), M. Seror (s) **3**

- 704** ⁵ **Nicos Invicta**, h, gr, 4 ans, par Nirvana Du Berlais et Silky Steps IRE (Nayef USA), 69 k (69^{1/2} k), p, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (*A. Zuliani*), F. Nicolle **4**

- 791** ¹ **La Chocolatine**, f, b, 4 ans, par King Edward et Miss Licorne [Manatee (GB)], 68 k (68^{1/2} k), L. Baudron (s) (*T. Chevallard*), L. Baudron (s) **5**

- 851** ⁴ **Rose Corbon**, f, b, 4 ans, par Stunning Spirit (GB) et Rosacee [Enrique (GB)], 66 k (67^{1/2} k), Δ p, G. Le Baron (*Q. Defontaine*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **6**

- 851** ² **Missile Raffles**, h, b, 4 ans, par Kapgarde et Fortuitous [Martaline (GB)], 69 k (69^{1/2} k), Δ p, S. Munir (*J. Reveley*), D. Sourdeau de Beauregard (s) **7**

- 855** ³ **Chelsea Star**, f, 4 ans, 66 k (66^{1/2} k), p, M^{me} F. Maupeou D'Ableiges (*Tho. Journiac*), Y. Fouin (s) **arr**

8 partants; 33 eng.; 1 eng. sup.; 9 part def. - Total des entrées: 1428 €

Eng. Sup.: *Missile Raffles*

Code anomalie AE: *Belle Etincelle*

1 long $\frac{1}{4}$, tête, 3 long $\frac{1}{2}$, 1 long $\frac{1}{4}$, 8 long $\frac{1}{2}$, 5 long $\frac{1}{2}$.

15640€ - 7820€ - 4420€ - 3060€ - 1530€ - 1020€ - 510€

Primes aux éleveurs :

2502 € Haras Des Sablonnets, M^{me} Benoit Gabeur.
 1251 € Arnaud Chaille-Chaille.
 707 € Robert Ng.
 489 € Joel Souchard, Pierre Souchard.
 244 € Haras Du Hoguenet.
 163 € Dominique Le Baron Dutacq.
 81 € Simon Munir, Isaac Souede.

Temps total : 4'13''70'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La pouliche BELLE ETINCELLE a été déclarée non partante en raison d'un autre engagement.

Le jockey Félix de GILES étant absent pour raisons médicales, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche CHELSEA STAR par le jockey Thomas JOURNIAC.

La femme-jockey Bryony LE CLERC ne se sentant pas suffisamment bien après sa chute dans la 3^e course - Prix Christian de l'Hermite, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre MISSILE RAFFLES (AQ) par le jockey James REVELEY au poids de 69 kg.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche LA CHOCOLATINE à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré dans l'aire de départ.

Le hongre KILLING BID a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

940 3814 PRIX SPORT ETUDE ACADEMIE DELAVEAU (PRIX DU GROS BILLOT) 3900 m

(Haies - À réclamer - Jockeys, Jeunes Jockeys et Apprentis)

19000 € (8740, 4370, 2470, 1710, 855, 570, 285) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 10.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids: 5 ans, 67 kg; 6 ans et au-dessus; 68 kg.** Surcharges accumulées: 1 kg par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 10.000. En outre, les chevaux ayant, cette année, reçu en course de haies, une allocation de 8.000 porteront 2 kg.

Pour Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné cinquante courses.

Les remises de poids prévues à l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables à l'exception du paragraphe relatif aux femmes-jockeys.

Parcours n° H8: Haies, Dist. 3 900 m env.

830	¹	Harry SWE , h, b, 9 ans, par Maxios (GB) et Ajdo DEN (Doyen IRE), 72 k (72 ^{1/2} k), ♂, (14 000), Roland Johansson Konsult Ab (<i>F. Mula</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	1
739	³	Jilajione , h, b, 7 ans, par Walzertakt GER et Alauda [Great Pretender (IRE)], 70 k (70 ^{1/2} k), ♂, (10 000), M. Rulec (s) (<i>A. Lepage</i>), M. Rulec (s)	2
830	⁴	Jungle Sea , h, b, 7 ans, par Coastal Path GB et Bubble Sea [Great Pretender (IRE)], 68 k (66 ^{1/2} k), (10 000), G. Mollier (<i>M^{me} M. Hervé</i>), D. Windrif	3
830		Les Flots Bleus , f, b, 5 ans, par Gemix et Equilibriste (IRE) (Librettist USA), 65 k (63 ^{1/2} k), ♂, (10 000), M ^{me} L. Moal (<i>M^{me} O. Launay</i>), Butel & Beaunez (s)	4
17	³	By Exeter , h, gr, 6 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Exeter [Kabool (GB)], 68 k (68 ^{1/2} k), (10 000), C. Besson (<i>T. Pierrinard</i>), M ^{me} G. Menato	5
765	⁶	Dream Rique , h, b, 6 ans, par Dream Ahead USA et Kada Rique [Enrique (GB)], 70 k (70 ^{1/2} k), ♂, (10 000), ME. Uzan (<i>E. Meunier</i>), F. Bellemère	6
830		Luna Lupa GB , f, b, 5 ans, par Time Test GB et Lupa Montana USA (Giant'S Causeway USA), 65 k (65 ^{1/2} k), ♂, (10 000), J. Finch (<i>B. Marchand</i>), M. Seror (s)	7
		Masked Society , f, 5 ans, 65 k (65 ^{1/2} k), ♂, (10 000), M ^{me} G. Menato (<i>T. Ventadour</i>), M ^{me} G. Menato	8
830	³	Sysko , h, 6 ans, 70 k (70 ^{1/2} k), ♂, (14 000), D. Galt (<i>J. Phelippe</i>), M. Seror (s)	thé

9 partants; 25 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 334 €
 2 long ½, 1 long, 5 long ½, 2 long, ¾ long, 1 long, 1 long.
 8740€ - 4370€ - 2470€ - 1710€ - 855€ - 570€ - 285€

Primes aux éleveurs :

1267 € Roland Johansson Konsult Ab, prime non attribuée.
 633 € Pierre De Maleissye Melun.
 358 € Etienne Leenders, S.C.E.A. Ecurie Des Jap, M^{me} Cecile Adonias.
 247 € Butel & Beaunez (S), M^{me} Melanie Mullier, Matheo Beaunez.
 123 € Sarl Jedburgh Stud.
 82 € Frederic Lavoinnie, Marc-Elie Uzan.
 41 € Ashbrittle Stud, prime non attribuée.

Temps total : 4'32''30'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le hongre JUNGLE SEA (AQ) à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré dans l'aire de départ.

Les Commissaires ont autorisé le hongre JILAJIONE (AQ) à ne faire qu'un tour du rond et à se rendre au départ en main non monté, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en leurs explications les jeunes-jockeys Francesco MULA et Elouan MEUNIER, leur ont respectivement adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement inapproprié de leur cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

Le hongre HARRY (SWE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

941 3812 PRIX LABEL EQUURES (PRIX DES CAPUCINES) 3600 m

(Haies - À réclamer)

19000 € (8740, 4370, 2470, 1710, 855, 570, 285) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer au minimum pour 12.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids: 68 kg.** Surcharges accumulées 1 kg par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 8.000 porteront 2 kg.

Parcours n° H7: Haies, Dist. 3 600 m env.

816		Matcha De L'Isle , f, b, 4 ans, par Kokoriko et Sariette De L'Isle [Shaanmer (IRE)], 66 k (63 ^{1/2} k), ♂, (12 000), M ^{me} G. Menato (<i>T. Ventadour</i>), M ^{me} G. Menato	1
853	⁷	Minuit Du Seuil , f, b.f, 4 ans, par Chanducoq et Victoire Du Seuil (Robin Des Champs), 71 k (68 ^{1/2} k), ♂, (18 000), M. Seror (s) (<i>T. Poteaux</i>), M. Seror (s)	2
854	⁶	Magot De L'Isle , h, b, 4 ans, par Free Port Lux (GB) et Quetsche De L'Isle (Kadalko), 68 k (68 ^{1/2} k), ♂, (12 000), M ^{me} G. Menato (<i>T. Chevallard</i>), M ^{me} G. Menato	3
796	⁷	Goldie Nolimit , f, b, 4 ans, par Telecaster GB et Goldflake [Turgeon (USA)], 68 k (68 ^{1/2} k), ♂, (16 000), M ^{me} J. Robin-Crepeau (<i>L. Bréchet</i>), AS. Pacault (s)	4
795	⁷	Looking For You , f, b, 4 ans, par Madhmoon IRE et Queen Davier [Authorized (IRE)], 66 k (63 ^{1/2} k), (12 000), C. & Y. Lerner (s) (<i>C. Guitraud</i>), C. & Y. Lerner (s)	5
		Jumbalaya , f, al, 4 ans, par Van Beethoven CAN et Cheveley IRE (Shamardal USA), 66 k (63 ^{1/2} k), ♂, (12 000), Elevage Du Teneray (<i>L. Maceli</i>), M ^{me} G. Menato	6
453	³	Colo , h, n.p, 4 ans, par Magneticjim (IRE) et Wola [Noroit (GER)], 68 k (68 ^{1/2} k), (12 000), G. Blain (<i>B. Le Clerc</i>), F. Bellemère	7
816		Safura FR , f, 4 ans, 72 k (69 ^{1/2} k), ♂, (24 000), N. George & A. Zetterholm (s) (<i>F. Mula</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	8
886		Heart And Soul , h, 4 ans, 70 k (70 ^{1/2} k), ♂, (16 000), European Bloodstock Management (<i>A. Zulliani</i>), F. Bellemère	9
		Sorengo , h, 4 ans, 71 k (69 ^{1/2} k), ♂, (18 000), M ^{me} A. Beaunez (<i>L. Vandamme</i>), Butel & Beaunez (s)	arr
85		Malaca , f, 4 ans, 70 k (69 ^{1/2} k), (20 000), L. Carberry (s) (<i>G. Faivre-Picon</i>), L. Carberry (s)	arr
851		Monzon , h, 4 ans, 68 k (65 ^{1/2} k), ♂, (12 000), Stars Of Fortune (<i>K. Ouvrier</i>), C. & Y. Lerner (s)	arr
795	²	Rygia , f, 4 ans, 66 k (65 ^{1/2} k), ♂, (12 000), F. Duvivier (<i>Tho. Journiac</i>), Y. Fouin (s)	arr

13 partants; 38 eng.; 13 part def. - Total des entrées: 505 €
 tête, ¾ long, nez, ½ long, 1 long ¾, ¾ long, 5 long ½, loin.
 8740€ - 4370€ - 2470€ - 1710€ - 855€ - 570€ - 285€

Primes aux éleveurs :

1398 € M^{me} Veronique Sayet.
 699 € M^{me} Marion Bessat, M^{me} Marc Boudot.
 395 € M^{me} Veronique Sayet.
 273 € M^{me} Meryl Milton, M^{me} Megane Milton.
 136 € Suc. Roger-Yves Simon, Nicolas Simon.
 91 € Baudron (S), Herald Bloodstock Ltd.
 45 € Gildas Blain.

Temps total : 4'7''50'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, le jockey Thomas JOURNIAC a déclaré aux Commissaires que la pouliche RYGIA, arrêtée avant la dernière haie, 2^e favorite, à la cote de 7.2/1, n'avait plus les ressources nécessaires pour participer activement à l'arrivée de la course.

A l'issue de la course, le jockey Kevin OUVRIER a déclaré aux Commissaires que l'état du terrain proposé (très souple - 3.8) ne correspondait pas aux aptitudes du hongre MONZON, arrêté dans la ligne d'en face, 3^e favori, à la cote de 7.6/1.

La pouliche MATCHA DE L'ISLE (AQ) et le hongre COLO ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

942	3816	PRIX POLE INTERNATIONAL DU CHEVAL (PRIX DES YPREAUX)	3700 m
		(Steeple-Chase)	
		(Classe 3)	
		34 000 € (15 640, 7 820, 4 420, 3 060, 1 530, 1 020, 510) – dotation France Galop	
		Pour tous chevaux de 5 ans , n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 20.000 (victoires et places). Poids: 67 kg . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 5.000 cette année et par 7.000 l'année dernière.	
		Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.	
786	5	Jumpanjive GB , f, gr, 5 ans, par Jukebox Jury (IRE) et Kassis GB (Kalanisi IRE), 69 k (69 ^{1/2} k), M ^{me} J. Thomas (<i>J. Reveley</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	1
856	4	Djin'S , h, b, 5 ans, par It'S Gino GER et Lady An Co [Lavirco (GER)], 70 k (70 ^{1/2} k), S. Tubiana (<i>L. Philipperon</i>), M. Seror (s)	2
27	3	Billy Jango IRE , h, al, 5 ans, par Buratino IRE et Piccola Mia GB (Authorized IRE), 68 k (68 ^{1/2} k), p, Scuderia Aichner SRL (<i>J. Kratochvil</i>), J. Vana Jr	3
769	7	Rogatien , h, b, 5 ans, par Bande (IRE) et Champ D'Honneur (GB) (Champs Elysees GB), 67 k (63 ^{1/2} k), p, Marchosi Racing (<i>R. Poincot</i>), AS. Pacault (s)	4
164	1	All Moonshine , h, b, 5 ans, par Spanish Moon USA et Fusee D'Oo [Manduro (GER)], 67 k (67 ^{1/2} k), p, M ^{me} F. Montauban (<i>T. Chevillard</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	5
693	5	Kotkidina , f, 5 ans, 71 k (69 ^{1/2} k), EC Comte Pierre de Montesson (<i>M. Behocaray</i>), D. Bressou	tbé
834		Nikkaluokta , h, 5 ans, 67 k (67 ^{1/2} k), p, G. Laroche (<i>B. Lestrade</i>), M. Seror (s)	t.j
		7 partants; 28 eng.; 7 part def. – Total des entrées: 822 €	
		3 long ½, 4 long ½, 8 long ½, 9 long ½.	
		15 640 € - 7 820 € - 4 420 € - 3 060 € - 1 530 €	
		Primes aux éleveurs:	
		2 267 € M ^{me} Julie Thomas, prime non attribuée.	
		1 133 € M ^{me} Philippe Morruzi.	
		640 € Colm Griffin, prime non attribuée.	
		443 € Scea L'Aubay.	
		221 € Earl Elevage Des Loges.	
		Temps total: 4'12''0'''	
		La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.	
		Le jockey Anthony RENARD ne se sentant pas suffisamment bien après sa chute dans la 3 ^e course - Prix Christian de l'Hermite, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre ALL MOONSHINE par le jockey Théo CHEVILLARD.	
		En application de l'article 143 du Code des Courses au Galop, la femme-jockey Bryony LE CLERC a été désignée pour subir un prélèvement biologique lors de la réunion et le jeune-jockey Thomas POTEAUX et le jockey Bertrand LESTRADE ont fait l'objet d'un dépistage du taux d'alcool dans l'air expiré au cours de la réunion.	
		La jument JUMPANUIVE (GB) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.
 Les chevaux autres que pur sang sont imprimés en caractères italiques.
 * Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

Alex The Dancer, h, 7 ans, Alex The Winner USA et Maia Dancer, **872/4**

Alice'S Saga, f, 3 ans, Tin Horse (IRE) et Paul'S Saga, **895/1**

All Gold, f, 10 ans, No Risk At All et Goldflake, **911/4**

All Moonshine, h, 5 ans, Spanish Moon USA et Fusee D'Oo, **942/5**

Allons A Vassy, h, 5 ans, Nirvana Du Berlais et Areej Du Val, 938

Altesse De Teillee, f, 4 ans, Gemix et Diva De Teille, **906/5**

Ame Caline, f, 5 ans, Desinvolve et Flying Fury FR, **876/2**

American Flow, h, 4 ans, American Devil et Lady Flow, **902/4**

***Amily GER**, f, 6 ans, Amaron GB et Aliana GER, **885/6**, **933/5**

Amour D'Un Jour, h, 8 ans, Polaris (GB) et La Laita, **924/5**

As Lay, h, 4 ans, Latrobe IRE et Laydex Du Frene, **884/5**

Au Boulot, f, 3 ans, Born To Sea IRE et Assez Jouee, 895

***Azure Muse IRE**, f, 3 ans, Blue Bresil et Work Of Art, **871/1**

Bacchus D'Allier, h, 4 ans, Cokoriko et Brouhaha, **890/6**

Bahia Du Carcaud, f, 5 ans, Barastraight (GB) et Dallas Des Mottes, 925

***Bakarelo IRE**, h, 5 ans, Bathyrhon GER et Chassagne, **892/7**

Ballerine Du Rheu, f, 4 ans, Castle Du Berlais et Gwel Du Rheu, **906/3**

Bamac Bam'S, h, 5 ans, Silverwave et Vauquoise, 884

Banksy Nova, h, 4 ans, Whitecliffsofdoover USA et Bomba Nova, **870/4**

***Barcida IRE**, f, 3 ans, Crystal Ocean GB et Sopran Zarina IRE, **935/6**

Barel De Marquise, f, 4 ans, Style Vendome et Amazement, 873

Bathygar Du Grenat, h, 3 ans, Bathyrhon GER et Srinagar Girl GB, **922/1**

Beau Dino, h, 6 ans, Doctor Dino et Bella Rugosa, **915/2**

Beautiful Glory, f, 5 ans, Beaumec De Houelle et Gloirez, **884/1**

Beni Gods, h, 10 ans, Spirit One et Briere, **904/1**

Bergheim, h, 4 ans, Dschingis Secret GER et Benidorm, **893/2**

Bienbathy, f, 5 ans, Bathyrhon GER et Kap Ambition, **889/6**

***Billy Jango IRE**, h, 5 ans, Buratino IRE et Piccola Mia GB, **942/3**

Bingo D'Agrostis, h, 7 ans, Morandi et Morny'S Place IRE, **930/3**

Bistrot Has, f, 7 ans, Buck'S Boum et Bia Has, **879/3**

Blida, f, 4 ans, Clovis Du Berlais et Cinquieme Set, **896/4**

Blue Story (IRE), f, 3 ans, Acclamation GB et Kush IRE, **895/6**

Blue Therapy, h, 3 ans, Guendale'S Star et Happyness Therapy, **936/7**

Bojack Horseman, h, 7 ans, Whitecliffsofdoover USA et Carnet Des Nuits, **872/1**

Borougha, f, 4 ans, Martinborough JPN et Ana Musica, **900/4**

Bow St Goustan, h, 7 ans, Bow Creek IRE et Les Saintes Glaces, **915/1**

***Breeze D'Auteuil IRE**, h, 5 ans, Magna Grecia IRE et Jeewana GB, **891/4**

Bryvido, h, 4 ans, Le Brivido et Fidji D'Arcis, 873

By Exeter, h, 6 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Exeter, **940/5**

Caleb, h, 5 ans, Creachadoir IRE et Baby Flaw, **917/2**

Candi Or, f, 4 ans, Chachnak et Candinie USA, **913/2**

***Casa Del Poeta IRE**, f, 3 ans, Poet'S Word IRE et Boston Du Berlais, **901/2**

Casteva Du Grenat, f, 4 ans, Telecaster GB et Eva, 886, **896/6**

Cats'Agility, f, 7 ans, Reliable Man (GB) et Cat Nova, **938/3**

Cavaliere Bleue, f, 7 ans, Network GER et Ludo Sol, **879/1**

Celestin Nonantais, h, 3 ans, Magic Dream et Civelles, **899/4**

Chelsea Star, f, 4 ans, Clovis Du Berlais et Cocoro, 939

Cherie Des Brieres, f, 3 ans, Birchwood IRE et Rose Des Brieres, **871/5**

Clarkia, f, 5 ans, Birchwood IRE et Danse Revee (IRE), **876/4**

Cloth Of Mai, h, 3 ans, Cloth Of Stars IRE et Goldamai, **936/6**

Colo, h, 4 ans, Magneticjim (IRE) et Wola, **941/7**

Color Ritano, h, 5 ans, Bande (IRE) et Visby, **868/1**

Corboyer, h, 4 ans, Donjuan Triumphant IRE et Opallia, **883/3**

Dark Wood, h, 13 ans, Bonbon Rose et Sherywood, **909/4**

Dazodream, h, 6 ans, Doha Dream et Dalyoza, 889

Demoisel De Paris, f, 5 ans, It'S Gino GER et Paris Toujours, **905/1**

Derniere De Theyss, f, 3 ans, Nirvana Du Berlais et Shinaway, 895

Diable D'Auteuil, h, 10 ans, Crillon et Passion Du Berlais, **915/3**

Diablo, h, 13 ans, Ragtime Pontadour et La Sagra, **881/1**

Diego D'Artois, h, 4 ans, Silverwave et Nalabelle, **913/3**

Dinalux, f, 3 ans, Doctor Dino et Black Luna, **935/2**

Disco De Vaut, h, 13 ans, Pirateer IRE et Ketty De Vaut, **933/6**

***Divilskin IRE**, h, 8 ans, Doyen IRE et Beauty Star IRE, **938/7**

Djembe Davis, h, 5 ans, Beaumec De Houelle et Tamtam Davis, 938

Djin'S, h, 5 ans, It'S Gino GER et Lady An Co, **942/2**

Do It Well, m, 3 ans, Order Of St George IRE et Let'S Do It, **869/3**

Douce Amie, f, 5 ans, Barastraight (GB) et Ma Chere Amie, 892

Dream On Pompadour, h, 6 ans, Paban De France et Diane De Pompadour, 912

Dream Rique, h, 6 ans, Dream Ahead USA et Kada Rique, **940/6**

***Dunstall Rambler IRE**, h, 8 ans, Walk In The Park IRE et Toungara, 894

Eadream, f, 8 ans, Montmartre et Evitta, **889/3**

Ecu De Ballon, h, 6 ans, Doctor Dino et Majeste De Ballon, 892

Egeo, h, 12 ans, Fantagaro et Florance, 881

Ellington Eden, h, 4 ans, Manatee GB et Escort'Eden, **893/6**

Emir Chop, h, 7 ans, Vale Of York IRE et Eyes Of War, **872/5**

Emsiblu, f, 4 ans, Bathyrhon GER et Fleur De Mai, **898/4**

Etoile Du Pilori, f, 9 ans, Kandidate GB et Perle Deux Mille, 932

Faradawn, f, 5 ans, Herald The Dawn IRE et Farasha, **876/3**

Festin Collonges, h, 11 ans, Secret Singer et Miss Collonges, **911/1**

Film Director, h, 4 ans, Romanised IRE et Royal Memory GB, **939/3**

Fine Plume D'Avril, f, 4 ans, Bathyrhon GER et Fine Plume, **916/3**

Flavius, h, 11 ans, Saint Des Saints et Rapide, **918/4**

Florico Du Mont, h, 9 ans, Kap Rock et Flore Du Mont, 881

Follow You, h, 7 ans, Waldpark GER et Folle De Toi, **920/5**

For Elfy, f, 3 ans, For Fun et Elfy James, **869/6**

For Life, h, 5 ans, Kamsin GER et Lady D'Ogenne, **884/3**

Forlia Du Fouquet, f, 4 ans, For Fun et Dahlia Do Brasil, **890/7**

Fosito Du Mont, h, 7 ans, Jeu St Eloi et Flore Du Mont, 881

Fox Trot, f, 11 ans, Enrique (GB) et Orphee De Vonnas, **926/5**

Fun Love, f, 4 ans, For Fun et Star Lovina, **883/2**

Fury De Belair, h, 4 ans, Choeur Du Nord et La Joncaille, **908/4**

Galibot, h, 6 ans, Castel Sant'Angelo USA et Silver The Sete, **878/3**

Garylita Talisker, f, 4 ans, Gary Du Chenet et Brazilia Talisker, **873/3**

***Gemma Dodville IRE**, f, 4 ans, Kew Gardens IRE et Razzal Dazzal GB, **888/3**

Genteel Star, h, 10 ans, Balko et Koromandel, **921/4**

Gentleman Valley, h, 10 ans, Kapgarde et Richona, **892/2**

Germinal Des Beaux, h, 4 ans, Honolulu IRE et Four Green, 874, **928/2**

Gesko, h, 10 ans, Balko et Alvina, **875/3**, **904/3**

Gin Candice, h, 10 ans, Network GER et Trusty, **930/4**

Ginger Tonic, f, 4 ans, Born To Sea IRE et Guadalcanal, **900/3**

Gipourloumoi, h, 3 ans, Pour Moi IRE et A Lougie, 936

Gipsy De Chenour, f, 10 ans, Frisson Du Pecos et Roulegamine, 881, **911/3**

Glorious Day, h, 3 ans, Telecaster GB et Happy Thoughts, **936/1**

Glorious Dream, h, 5 ans, Pastorius GER et Make A Dream, **924/1**

Glwa'Doch, f, 3 ans, Magic Dream et Lias City, 871

Go Fight, h, 4 ans, Masked Marvel GB et Effendi, **882/2**

Godiva Lady, f, 10 ans, Policy Maker (IRE) et Traviata, 909

Goldie Nolimit, f, 4 ans, Telecaster GB et Goldflake, **941/4**

Great Du Large, h, 10 ans, Great Pretender IRE et Princesse Selenia, **933/2**

Guetta, f, 6 ans, Seabhac USA et Guardina, **892/1**

Hacker Du Berlais, h, 5 ans, Doctor Dino et Hilton Du Berlais, **868/2**

***Halite IRE**, h, 8 ans, Fascinating Rock IRE et Adelasia IRE, **885/7**

Haltree Des Obeaux, h, 4 ans, Joshua Tree IRE et Halisa Des Obeaux, 890

Hamandio, h, 9 ans, Maresca Sorrento et Arieta, **894/3**

Happy De Reve, h, 9 ans, Voiladenuo et Boucouria, **926/3**

Happy Mum'S Day, f, 4 ans, Choeur Du Nord et Wild Du Berlais, **870/2**

Happy Time, h, 4 ans, Bathyrhon GER et Happyly, **886/1**

***Harry SWE**, h, 9 ans, Maxios (GB) et Ajdo DEN, **940/1**

Hatice D'Oroux, f, 4 ans, Goliath Du Berlais et Malice Des Epeires, **888/2**

Hayden De Roche, h, 3 ans, Castle Du Berlais et Hakuna Nakota, **936/3**

Heart And Soul , h, 4 ans, Kendargent et Heart Of Ice IRE, 886, 941	Jess Tavel , f, 8 ans, Cockney Rebel IRE et Blue Road, 919/5	Kash Bam'S , h, 6 ans, Masked Marvel GB et Urkashe, 927/5	L'Aulnaie , f, 3 ans, Bathyrhon GER et L'Audacieuse, 895
Heraliste , h, 9 ans, Lord Du Sud et Saratoga, 897/3	Jibe Des Dunes , h, 7 ans, Tiger Groom GB et Aramiss Des Dunes, 933/4	Katell Des Blins , f, 6 ans, Racinger et Filly Of Win, 909/6	L'Aumoniere , f, 4 ans, For Fun et L'Audacieuse, 896/2
Holala Has , f, 4 ans, Moises Has et Horta, 890/5	Jilajone , h, 7 ans, Walzertakt GER et Alauda, 940/2	Katy Des Genievres , f, 6 ans, Muhtathir GB et Carte A Pus, 878/2, 931/1	L'Etoilee , f, 6 ans, Herald The Dawn IRE et L'Etoile Du Soir, 931/3
Hortense De Gane , f, 7 ans, Estejo GER et Marie De Gane, 912/5	Jobijoba De Viette , h, 7 ans, Gemix et My Miss, 909/2	Kayo Coco , h, 6 ans, Cokoriko et Ejland, 889/2	L'Ideal , h, 5 ans, Choeur Du Nord et True Spirit, 930/1
Hourvari Boum , h, 9 ans, Buck'S Boum et Trusty, 933/1	Jodhpur A La Motte , h, 7 ans, Full Of Gold et Unagrez, 915/4	Keasy Storm , h, 6 ans, Storm The Stars USA et Easy Time, 894/7	L'Oree Des Blaises , f, 5 ans, Ivanhowe GER et Lavirca Nath, 891
Hourvari Saramour , h, 9 ans, Lone Bid et Neiva De Chalamont, 872/3	Joking , h, 7 ans, Agent Secret IRE et Urika, 868	Kelvic Allen , f, 6 ans, Balko et Sunny Vic, 932/4	La Belle Histoire , f, 5 ans, Clovis Du Berlais et Union Des Pictons, 891/6
Hunbeur , h, 5 ans, Clovis Du Berlais et Huzyreine, 868/4	Jolie Moirette , f, 7 ans, Agent Secret IRE et Rahana Moirette, 910/3	Kenia Du Boulay , h, 6 ans, Seahenge USA et Ugoline Du Boulay, 924	La Chocolatine , f, 4 ans, King Edward et Miss Licorne, 939/5
Idealgador , h, 8 ans, Balko et Newgador, 925/1	Joly Girl , f, 7 ans, Great Pretender IRE et Traviata, 933/3	Kesta Du Mestivel , f, 6 ans, Masterstroke USA et Dame Vesta, 879/5, 931/4	La Delorean , f, 4 ans, Ivanhowe GER et Singapore Guest, 914/4
Idefix Du Celand , h, 8 ans, Hello Sunday et Ravisseuse, 918/1	Jour Polaire , h, 7 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Moon Express, 897/1	Kezira , f, 6 ans, Al Wukair IRE et Golden Diamond (IRE), 931/2	La Felicita , f, 4 ans, Gemix et Mayberry, 877/2
Iguski , h, 8 ans, Bathyrhon GER et Ella Miss, 919/2	Joy De Balme , h, 7 ans, Vic Toto et Altesse De Balme, 911/5	Kiff Des Blaises , h, 6 ans, Vif Monsieur GER et Marie Des Enceints, 887	La Genette , f, 3 ans, Seahenge USA et Martre, 935/1
Ilote , f, 8 ans, Conillon GER et Quelfa, 925/3	Joyeuse Blue , f, 4 ans, King Edward et La Joyeuse Sage, 898/2	Killing Bid , h, 4 ans, No Risk At All et Loftte Place, 939/1	La Jolie Fille , f, 5 ans, Ivanhowe GER et Histoire De Filles, 884/2
Imagot , h, 8 ans, Falco USA et Lalie, 907	Joyvol , h, 7 ans, Voiladenuo et Volverine Macalo, 921	Kimarillo , h, 6 ans, Petillo et Kitty De Juilley, 938/1	La Lettre , f, 4 ans, Van Beethoven CAN et Psyche, 874/4, 923/2
Imoun Jersey , h, 8 ans, Voiladenuo et Augusta Jersey, 920/1	Ju Ju Demonmirail , h, 7 ans, Doctor Dino et Sacarine, 875/1	King Of Saintly , h, 7 ans, Kingsalsa USA et Miss Saintly, 915/5	La Prodigieuse , f, 4 ans, Masked Marvel GB et Alix Pretty, 886/2
Imperium , h, 8 ans, Bathyrhon GER et Bella Napoli, 887/3	Jumbalaya , f, 4 ans, Van Beethoven CAN et Cheveley IRE, 941/6	Kingman D'Amsyl , h, 6 ans, Ivanhowe GER et Virgine Place, 918/2	Lady Du Seuil , f, 5 ans, Ectot (GB) et Deesse Du Seuil, 877/4, 917/3
Impetueuse Lady , f, 8 ans, Elliptique (IRE) et Perova De Lune, 880/4, 915	Jump Dancing , h, 7 ans, Feel Like Dancing GB et Quelle Shamaa, 918	Kiri Qui Rit , h, 6 ans, Voiladenuo et Arista Sygero, 925	Lady Palma , f, 5 ans, Beaumec De Houelle et Vista Palma, 920
In My Mind , f, 7 ans, Kamsin GER et Miami Star GER, 885/1	*Jumpanjive GB , f, 5 ans, Jukebox Jury (IRE) et Kassiss GB, 942/1	Kiss Your Dream , h, 6 ans, Storm The Stars USA et Cora De La Saulaie, 918	Lady Raffles , f, 5 ans, Doctor Dino et Une Artiste, 910/1
Indra Smart , f, 8 ans, Masked Marvel GB et Algrey Saintmartin, 932/3	Jungle Sea , h, 7 ans, Coastal Path GB et Bubble Sea, 940/3	Kito De La Rue , h, 6 ans, Honolulu IRE et Quelva De La Rue, 931/5	Lagondajim , f, 5 ans, Magneticjim (IRE) et Balzane, 877, 908
Intime Wild , h, 6 ans, Dariyan et Lettre Intime, 868/5, 926/4	Junior De Grissay , h, 7 ans, Buck'S Boum et Bonne Esperance, 932/1	Kiwidor , h, 6 ans, Nidor et Vamp De L'iton, 868/7, 927/4	Lara Croft , f, 5 ans, Nidor et Syb Dancer, 905/2
Iota De Vauzelle , h, 8 ans, Robin Du Nord et Regente De L'isle, 925/2	Jupette De Sivola , f, 7 ans, Noroit GER et Little Memories IRE, 919/1	Klassee , f, 6 ans, Tunis POL et Une Unitee, 920/4	Larmenay , h, 5 ans, Cokoriko et Action Sacree, 917/1
Isagirl , f, 8 ans, Free Port Lux (GB) et Kapgirl, 885/5	Just A Gigolo , h, 7 ans, Vision D'Etat et Bulle De Pap'S, 892	Kola D'Oudairies , f, 6 ans, Kamsin GER et Pythie D'Oudairies, 897/6	Lascar D'Airy , h, 5 ans, Motivator GB et Olica D'Airy, 894/1
Isoline D'Alene , f, 8 ans, Coastal Path GB et Passion D'Alene, 909/5	Just A Kiss Sivola , f, 7 ans, Nom De D'La et Miss Justice, 921/3	Kolombin Des Isles , h, 6 ans, It'S Gino GER et Gylia Des Isles, 892	Lavande , f, 5 ans, Agent Secret IRE et Miss Camailya, 912/1
It'S Great , f, 4 ans, Great Pretender IRE et Enjoy It IRE, 937/3	Kabriole De Sivola , f, 6 ans, Estejo GER et Ever Twig, 920/3	Konfiner , h, 6 ans, It'S Gino GER et Elza D'Herodiene, 880/1	Lavrima , f, 5 ans, Desir D'Un Soir et Sourya D'Airy, 882/4
It'S Your Choice , f, 3 ans, Kapgarde et Irineka, 885/5	Kacha , f, 6 ans, Karakter IRE et Du Coin De L'Oeil, 887/6	Koniac Wood , h, 6 ans, Elm Park GB et Timanfaya, 892	Laydiva , f, 5 ans, Taj Mahal IRE et Smala Diva, 872
Izgor De Viette , h, 8 ans, Gemix et My Miss, 926	Kaiser De Sivola , h, 6 ans, Lord Du Sud et Surprise De Sivola, 892/6	Kool Cajou , f, 6 ans, Montmartre et Pegase Des Roses, 918/3	Le Petit Nice , h, 9 ans, Top Trip (GB) et Old Beino, 938/2
Jack Des Mottes , h, 7 ans, Castle Du Berlais et Ewing Des Mottes, 887	Kako , h, 6 ans, Gemix et Oh Divine, 889/1	Kopa De La Cour , h, 7 ans, Quick Martin et Kiva De La Vallee, 885/2	Le Say De Balme , h, 5 ans, Pomellato GER et Calyptol, 878
Jaguar Pembo , h, 7 ans, Legolas JPN et Miss Des Aigles, 925/4	Kalendaria , f, 6 ans, Whitecliffsofdovery USA et Always Hope GER, 926/2	Korovine , h, 4 ans, Seabhac USA et Budhour FR, 893	Le Seum , h, 5 ans, Buck'S Boum et La Bien Nommee, 868
Jakarta De Baune , f, 7 ans, Voiladenuo et Java De Baune, 926/1	Kalendaris Val , h, 6 ans, Diamond Green et Assemblée A Brion, 918	Kotkidina , f, 5 ans, Doctor Dino et Kotkiyama, 942	Le Violoniste , h, 4 ans, Toronado (IRE) et Diyakalanie, 883/1
Jalway , h, 7 ans, The Anvil IRE et Sun Queen, 872/2	Kaline Des Boullat , f, 6 ans, Jeu St Eloi et Reine De Mai, 897/2	Krakante De Bersac , f, 6 ans, Carghese Des Landes et Anna De Bersac, 912	Leandro Nonantais , h, 5 ans, Voiladenuo et Civelle, 885/4
Jardin D'Eole , h, 6 ans, Choeur Du Nord et Romaneda, 880/5	*Kamaxi IRE , f, 7 ans, Maxios (GB) et Kapitale GER, 897/5	Kreedence , f, 6 ans, Great Pretender IRE et Dansala Reconce, 880/2, 904/2	Legende D'Aunou , f, 5 ans, Triple Threat et Guinness D'Aunou, 917
Jazz Festival , h, 7 ans, Night Wish GER et La Grande Touche, 932/5	Kanaga , f, 3 ans, Crystal Ocean GB et Kamelie, 935/3	Kumine , h, 6 ans, Tunis POL et Chic Lady, 927/2	Lenotchka , f, 5 ans, Non Rien De Rien et Lysalka, 888/7
Jazzy Du Mestivel , f, 7 ans, Great Pretender IRE et Royale Solitaire, 909/1	Kansas Du Fruitier , h, 6 ans, Tin Horse (IRE) et Rouf Du Fruitier, 907/4	Kushinda , f, 7 ans, Barastraight (GB) et Miss Oversea, 930/2	Les Flots Bleus , f, 5 ans, Gemix et Equilibriste (IRE), 940/4
Jean Du Dyp , h, 5 ans, Clovis Du Berlais et Tchernicheva, 872	Kapy , h, 6 ans, Beaumec De Houelle et Ave Kalvie, 918/5	Kyd Bill , h, 6 ans, Cokoriko et Direine, 887/7	Let Me Dream , h, 5 ans, Saint Des Saints et Let'S Do It, 938/4
*Jeanne (D'O) , f, 4 ans, Moises Has et Take The Name, 886/3	Karante Neuf Trois , h, 3 ans, Magic Dream et Censure, 869/1	L Aimesa , f, 5 ans, Voiladenuo et Beaute Fatal, 917	Liege Ardent , h, 5 ans, Pour Moi IRE et Laurana, 891/2
Jerusalem , f, 4 ans, Beaumec De Houelle et La Buenaventura USA, 883/5	Karina Lady , f, 6 ans, Great Pretender IRE et Traviata, 919/4	L'As Camazeen , h, 5 ans, Full Of Gold et O'Callie, 918	Light Blue , f, 5 ans, Entree De Jeu et Apple Blue, 912/2
	Karpaline , f, 6 ans, Tunis POL et Douce Alex, 907/2		Ligne Blanche , f, 4 ans, Master'S Spirit (IRE) et Feeline, 896/5

<i>Lili De Bersy</i> , f, 5 ans, Castle Du Berlais et Alpha De Bersy, 914/5	Malaca , f, 4 ans, Hunter'S Light IRE et Linda Queen, 941	<i>Mickel Ange</i> , h, 4 ans, Telecaster GB et Gladys D'Ange, 934/1	Musistar , f, 4 ans, Cloth Of Stars IRE et Musikaline, 893/1
Litchie , f, 5 ans, Clovis Du Berlais et Koromandel, 876, 929/2	Mama Chia , f, 4 ans, Guendale'S Star et Euthenie, 870	<i>Mid Time</i> , f, 4 ans, Tunis POL et Advantime, 914/1	My Deal , h, 3 ans, Mirage Dancer GB et My Alco, 936/5
Loin Du Large , f, 5 ans, Kapgarde et Loin De Moi, 908/2	Manava , f, 5 ans, Castle Du Berlais et Scarla, 889/5	Millenium Smart , h, 4 ans, Great Pretender IRE et Algrey Saintmartin, 916/2	My Favorite Mix , h, 4 ans, Gemix et Midnight Of Paris, 928
Looking For You , f, 4 ans, Madhmoon IRE et Queen Davier, 941/5	*Manchego GER , h, 10 ans, Pastorius GER et Marny GER, 897	<i>Milord De Palma</i> , h, 4 ans, For Fun et Evolue De Palma, 874/3	My Gemme , f, 4 ans, Gemix et My Gold Du Fanil, 937/6
Lora De La Brunie , f, 5 ans, Nicaron GER et Colette De La Brunie, 881/2	Manika Madrik , f, 4 ans, Goliath Du Berlais et Crazy Madrik, 888/6	Milord Prestige , h, 4 ans, Walzertakt GER et Queen Prestige, 882/5	<i>Mystere De Lancray</i> , h, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Unesco Nivernaise, 870
Lorca Malpic , f, 10 ans, Last Train GB et Ashtar, 881	Manneken King , h, 5 ans, Choeur Du Nord et Rive Sarthe, 878/1	Milton De Balme , h, 4 ans, Bande (IRE) et Tikiti De Balme, 902/3	Naerobi Sibey , f, 3 ans, Beaumec De Houelle et Tytonidae, 935/5
Losange Vert Bleu , h, 6 ans, Night Wish GER et Sweet Valrose, 897/4	<i>Manosque</i> , f, 4 ans, Prince Gibraltar et Soft Drink, 934/2	Minuit Du Seuil , f, 4 ans, Chanducoq et Victoire Du Seuil, 941/2	*Naruto GER , h, 7 ans, Counterattack AUS et Nessaya GER, 894
Loubraltar , h, 4 ans, Prince Gibraltar et Loup The Loup, 937/1	<i>Marechal De L'Air</i> , h, 4 ans, Prince Gibraltar et Fleur De L'Air, 934/4	*Mirabella Dodville IRE , f, 4 ans, Balko et Exetera, 877/1, 908/1	Nausicaa Karwin , f, 3 ans, Kapgarde et Illicite, 935/4
Lovely Wild , f, 4 ans, Beaumec De Houelle et Katouchka, 913/4	Margaux Rouge , f, 4 ans, Sageburg (IRE) et Rouge Fuisse, 888/4	Miracle Royal , h, 4 ans, Van Beethoven CAN et Jiloka Avenue, 882, 929/3	Neatikat , f, 3 ans, Karaktar IRE et Leatica GER, 895/7
Lozen De Lorme , f, 4 ans, Silverwave et Lolita De L'Orme, 893	<i>Marius</i> , h, 4 ans, Bathyrhon GER et Vado Via, 886	Mirak De Grez , h, 4 ans, Masked Marvel GB et Alna Top, 903/2	Nebuleuse'K , f, 3 ans, Cloth Of Stars IRE et Ribolla, 901/6
Lucky Du Reverdy , h, 5 ans, Rail Link GB et Roquette De Kerker, 917/4	Mars Attack , h, 7 ans, Fly With Me et Pensee Magique, 904/4	<i>Miss Des Bouillats</i> , f, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Reine De Mai, 937	Nefertari Bellevue , f, 3 ans, Gary Du Chenet et Semaine Sainte, 901/3
*Luna Lupa GB , f, 5 ans, Time Test GB et Lupa Montana USA, 940/7	Martin'S Denuo , h, 4 ans, Born To Sea IRE et Blue Picture (IRE), 928/1	<i>Miss Des Marais</i> , f, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Ella Des Marais, 870/7	Net Prince , h, 4 ans, Prince Gibraltar et Net Lady, 873/2
Luzeraise , f, 5 ans, Choeur Du Nord et Onolita Saulaie, 920/2	Maserati Levante , h, 4 ans, American Devil et Electra Queen, 906/2	Miss Tahoe , f, 4 ans, Telecaster GB et Lake Tahoe, 890/3	Nevele Star , f, 3 ans, Silverwave et Jarmila, 869, 895
<i>Lyrical Star</i> , f, 5 ans, Kapgarde et Victoria'S Star, 927/3	<i>Masked Lady</i> , f, 4 ans, Masked Marvel GB et Damselle Allen, 873/1	Missile De Sivola , h, 4 ans, Victory Song IRE et Jolie Fabi, 898/5	Never Bad Choisel , m, 3 ans, Beaumec De Houelle et Beautiful Choisel, 936/4
<i>Ma Belle D'Or</i> , f, 4 ans, Beaumec De Houelle et Audace D'Ainay, 893/5	Masked Society , f, 5 ans, Masked Marvel GB et Royal Society, 940	<i>Missile Raffles</i> , h, 4 ans, Kapgarde et Fortuitous, 939/7	Nicarya , f, 6 ans, Nicaron GER et Briere, 910/2
<i>Mabrouka Desneiges</i> , f, 4 ans, Saonois et Carla Des Neiges, 898/3	<i>Massia</i> , f, 4 ans, Telecaster GB et Dosca, 893	<i>Missing You</i> , f, 4 ans, Voiladenuo et Kaperia, 914	<i>Nickel Allen</i> , f, 3 ans, Prince Gibraltar et Ideale Allen, 871/3
Macao Roque , h, 4 ans, Silverwave et Fleur De La Roque, 890/4	<i>Matcha De L'Isle</i> , f, 4 ans, Cokoriko et Sariette De L'Isle, 941/1	Mister De Coquerie , h, 4 ans, Nom De D'La et Royale d'Audouville, 882/3	Nicos Invicta , h, 4 ans, Nirvana Du Berlais et Silky Steps IRE, 939/4
<i>Macaron Collonges</i> , h, 4 ans, Ivanhowe GER et Roxane Collonges, 882/1	<i>Matignon Leon</i> , h, 4 ans, Creachadoir IRE et Aquia, 890/2	Mister Flow , h, 6 ans, Ilbarritz et Cavatine, 912/3	Nicotine De Balme , f, 3 ans, Vic Toto et Airelle De Balme, 922/2
<i>Machasson</i> , h, 4 ans, Choeur Du Nord et Veltava, 877, 908/3	Matutina , f, 5 ans, Walzertakt GER et Mater Matuta, 907	<i>Mon Idee</i> , f, 4 ans, Cokoriko et Une Idee, 900/5	<i>Night Agent</i> , h, 3 ans, Bande (IRE) et Camiflora, 899/6
<i>Madame Est Servie</i> , f, 4 ans, Karaktar IRE et Gatee, 934/3	<i>Maya De Baune</i> , f, 4 ans, Choeur Du Nord et Azur De Baune, 874/1	<i>Mon Roland</i> , h, 4 ans, Fly With Me et Ruade, 903/1	Nikkaluokta , h, 5 ans, Cloth Of Stars IRE et Siljan'S Saga, 942
<i>Madee</i> , f, 4 ans, No Risk At All et Gradee, 896/1	<i>Mayreau</i> , f, 4 ans, Magneticjim (IRE) et Election, 873/4	<i>Mon Tresor Dore</i> , h, 4 ans, Bande (IRE) et Tresor Girl, 916/4	Niko Has , h, 9 ans, Great Pretender IRE et Nice To Meet You, 909/3
Madrilene , h, 6 ans, Vadamos et Cadix, 897/7	<i>Me Voila La Mome</i> , f, 4 ans, Voiladenuo et Sale Doun, 873	Monsieur Bach , h, 4 ans, Joshua Tree IRE et La Grande Touche, 883/4	Nil D'Aunou , h, 4 ans, King Edward et Blessed, 893/7
Maestranzo , h, 4 ans, Martinborough JPN et Fautina All, 896/3	<i>Mec De Sivola</i> , h, 4 ans, Victory Song IRE et Surprise De Sivola, 873	<i>Monsieur Eddy</i> , h, 4 ans, Bande (IRE) et Tinapalo, 902/1	<i>Ninety Roses</i> , f, 3 ans, Goliath Du Berlais et Folatiere, 895/4
<i>Mafia Des Mottes</i> , f, 4 ans, Gemix et Datcha Des Mottes, 882	<i>Megalo De Sivola</i> , h, 4 ans, Victory Song IRE et Rue Pigalle, 896/7	<i>Monsieur Hamaj</i> , h, 4 ans, Pour Moi IRE et Elle Vient Du Mou, 906/1	Nirvanafix , f, 4 ans, Nirvana Du Berlais et Lady Fix, 888/1
<i>Magdala Melania</i> , f, 4 ans, Latrobe IRE et Amazone De Re, 916	<i>Megalodon</i> , h, 4 ans, Clovis Du Berlais et Evanescence, 929	<i>Montagne</i> , f, 4 ans, Cokoriko et Outre Mer, 898	Nobody De Choisel , m, 3 ans, Chachnak et Lady'S Beauty IRE, 869/4
Magic D'Aubrelle , f, 4 ans, Cokoriko et Jewel Of The Nile, 923/4	Melcastille , f, 4 ans, Style Vendome et Meldown, 900/1	Montserrat , h, 5 ans, Doctor Dino et Mezah IRE, 894	<i>Noe Du Seuil</i> , h, 3 ans, Telecaster GB et Nistabelle, 899/5
Magicine Flechois , h, 4 ans, Choeur Du Nord et Get In Line, 928/3	<i>Meleze Hana</i> , h, 4 ans, Chanducoq et O'Hana, 900/6	Monzon , h, 4 ans, Almanzor et Ironique USA, 941	Noelletain , h, 3 ans, Bande (IRE) et Gallinarry, 869/5
<i>Magie Des Obeaux</i> , f, 4 ans, Masked Marvel GB et Verdure Des Obeaux, 937/5	<i>Memerhon</i> , h, 4 ans, Bathyrhon GER et Comeca, 898/1	Moon Light Somoza , h, 4 ans, De Treville GB et Padam Padam, 890	Norville , h, 8 ans, Air Chief Marshal IRE et Noce, 894/5
Magique Mirage , h, 4 ans, No Risk At All et Belle Du Chenet, 883	Memory Dodville , f, 4 ans, No Risk At All et Mer Et Terre, 877	Morra , f, 4 ans, Great Pretender IRE et Youadi, 870/3, 913/1	Nosika Grandchamp , f, 3 ans, No Risk At All et Galia Grandchamp, 869/7
<i>Magnum D'Ereble</i> , h, 4 ans, Beaumec De Houelle et Gitane Bleue, 877/3	Mentalo De Grez , h, 4 ans, Headman GB et Toronto Emery, 939/2	<i>Moules Frites</i> , f, 4 ans, Tunis POL et Galofeda, 934/5	<i>Noublipaslesfleurs</i> , f, 3 ans, Castle Du Berlais et Barbie Turix, 895/2
<i>Magot De L'Isle</i> , h, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Quetsche De L'Isle, 941/3	<i>Merovee</i> , h, 4 ans, Ivanhowe GER et Fougeraie, 893/3	Mount Angel , h, 5 ans, Doctor Dino et Lou Ange, 894/2	<i>Nous Autres</i> , h, 3 ans, Tunis POL et Halloween, 871/4
<i>Maimix</i> , f, 4 ans, Gemix et Haiku, 893/4	Messie Des Mottes , h, 4 ans, Balko et Chenaie Du Plessis, 874/2	Mrs Robinson , f, 5 ans, Robin Of Navan et Prisenflag, 876/5	Nuit Debout , h, 10 ans, Spirit One et Cotes D'Armor, 925/5
<i>Maissignac</i> , h, 4 ans, Ivanhowe GER et Euphorie, 929/1	Messy , h, 5 ans, Clovis Du Berlais et Merlin Woods, 891/5	<i>Mure Des Issards</i> , f, 4 ans, Jeu St Eloie et Rapiere, 873	Oka , f, 4 ans, Born To Sea IRE et Oekaki, 914/3
<i>Make Me Up</i> , f, 4 ans, Prince Gibraltar et Dame D'Etat, 877/5	<i>Mica Allen</i> , f, 4 ans, Tunis POL et Violeta Song, 916/1	<i>Music Des Bruyeres</i> , f, 4 ans, Great Pretender IRE et Omance, 870/6	*One Love Diamond GB , h, 3 ans, Gentlewave (IRE) et Ch'Ti Diamond, 899/2
Make Sense , h, 5 ans, No Risk At All et Makewish, 938/6			

Optimus, h, 4 ans, Kendargent et Pagaille (GER), **923/1**

Ovalie, f, 4 ans, Bathyrhon GER et Jeelo, **890/1**

Padossee Brigid, f, 8 ans, Sri Putra GB et Naromdia, **879/4**

Panzerina, f, 3 ans, French Fifteen et Panzella FR, 901

***Parkatthetheatre IRE**, h, 6 ans, Walk In The Park IRE et Kings Diva IRE, **921/5**

Pascialella, f, 4 ans, Bathyrhon GER et Primeiradama, **900/2**

Pauliac De Houelle, h, 4 ans, Beaumec De Houelle et Raya Hope IRE, **902/2**

Per Favor, f, 5 ans, Pastorius GER et Baguenaude, **876/1**

Petite Theyss, f, 4 ans, Montmartre et Julietta Star, **870/5**

Petitejacq, f, 6 ans, Masterofthehorse IRE et Kadalvoix, **912/4**

Pink Perseverance, f, 5 ans, Pastorius GER et Pink Cloud, **894/4**

Pinzolo, h, 3 ans, Jeu St Eloi et Miss De Gane, 869

Pop Light, h, 6 ans, Hunter'S Light IRE et Thisbe, 909

Prairie Samba, f, 4 ans, Vif Monsieur GER et Prairie Salsa, **923/3**

Princesse Glwa, f, 12 ans, Born King JPN et Jolie Lola, 932

Proctor, h, 4 ans, Cloth Of Stars IRE et Rock Of The Moon, 870

Puncheur, h, 5 ans, Planteur (IRE) et Kamsy, 891

Quedla Gagne, f, 5 ans, Gemix et Quedla Chance, **914/2**

Queen De Coeur, f, 3 ans, Bathyrhon GER et Queen Amelia, 935

Quel Bonheur, h, 3 ans, Anodin (IRE) et Youmsovain, **871/2**

Rainbow Dance, h, 4 ans, Whitecliffsofdovery USA et Rainedance, 937

Ratounet, h, 3 ans, Battle Of Marengo IRE et Olympic Lady, **922/3**

Real Des Rocs, h, 8 ans, Coastal Path GB et Black Monade (GER), **911/2**

Rebelote Has, f, 5 ans, Beaumec De Houelle et Montmartoise, **892/3**

Reve De La Mone, h, 5 ans, Desinvolte et Lytea, **884/4**

Ringo Star, h, 7 ans, Prince Gibraltar et Ring My Bell, **924/3**

Risk Love, h, 4 ans, No Risk At All et Net Lovely, 896

Rock And Roll, h, 8 ans, Oasis Dream GB et Motivation, **894/6**

Rock Teen, h, 7 ans, Kap Rock et Sainte Borgue, 892

Rogation, h, 5 ans, Bande (IRE) et Champ D'Honneur (GB), **942/4**

Roman Rapsodie, h, 4 ans, Roman Candle (GB) et Lizete, **906/4**

Rory Willong, f, 4 ans, Choeur Du Nord et Wally Willong, **870/1**

Rose Corbon, f, 4 ans, Stunning Spirit (GB) et Rosacee, **939/6**

Rygia, f, 4 ans, Gary Du Chenet et Turgia, 941

***Safura FR**, f, 4 ans, Moises Has et Cassiopee Madrik, 941

Sail Rock, h, 3 ans, Romanised IRE et Winvalchope, **899/3**

Saint Louis Blues, h, 7 ans, Saint Des Saints et Let'S Do It, 926

Saint Tunis, h, 6 ans, Tunis POL et Saintenitouche, **885/3**, **921/2**

Sainte Co, f, 4 ans, Saint Des Saints et Divine Cayras, **888/5**

Sainte Helene, f, 3 ans, Doctor Dino et Allez Sainte Croix, **869/2**

Secret D'Ete, h, 6 ans, Agent Secret IRE et Yellow Summer, **868/6**

Shanyadame, f, 5 ans, Nirvana Du Berlais et Shekidame, **889/4**

***Silver Buckle IRE**, f, 5 ans, Silverwave et Cinta GB, 894

Slice And Dice, f, 7 ans, Gengis et Slice Of Life, **907/1**

Solea Nonantaise, f, 3 ans, Clovis Du Berlais et Sahana, **895/3**

Sommerkonig, h, 3 ans, Yafta GB et Sommerfee, **899/1**

Sorengo, h, 4 ans, Yafta GB et Settala, 941

Speaker Nicki, h, 5 ans, Walzertakt GER et Allez L'Anjou, **878/4**, **924/4**

Special Du Rocher, h, 11 ans, Special Kaldoun (IRE) et Faline Du Rocher, **919/3**

Speed Emile, h, 7 ans, Estejo GER et Emily Strange (IRE), **868/3**

St Henri Detaillon, h, 5 ans, Goliath Du Berlais et Savage River, **927/1**

Star Gazer, f, 4 ans, Doctor Dino et Sacarine, 893

Starboss, h, 4 ans, Cloth Of Stars IRE et Makboss, **886/4**

Strong Boy, h, 4 ans, Tin Horse (IRE) et Perla Ciara, **903/3**

Style Lenzac, h, 8 ans, Style Vendome et Dalmatie, **875/5**

Sulisane Kerdane, f, 7 ans, Buck'S Boum et Formigny, 907

Sunny Swing, h, 6 ans, Ivanhowe GER et Transcendante, **892/5**

Surinfil, h, 6 ans, Great Pretender IRE et Equilibriste (IRE), **938/5**

Sweeper Chop, h, 8 ans, Goken et My Princess, **879/2**

Sweet Mary, f, 3 ans, Nirvana Du Berlais et Casa Marina, **901/7**

Symbiose, f, 3 ans, Saint Des Saints et Primula, 871

Sysko, h, 6 ans, Bathyrhon GER et Poligirl, 940

Tacticien, h, 3 ans, Technician IRE et Dalga, 936

Taganay, h, 5 ans, Waldpark GER et Taziana GER, **891/7**

Tajmaly, h, 3 ans, Taj Mahal IRE et Maola, 936

Tederino, h, 3 ans, Cloth Of Stars IRE et Pontedera, **922/4**

Teletrope, f, 4 ans, Telecaster GB et Philanthrope, **937/4**

Terraluna, f, 4 ans, Gemix et Terravista, **900/7**

The Likely Lad, h, 7 ans, Great Pretender IRE et Turgotine, **921/1**

Thiago Des Dunes, h, 12 ans, Al Namix et Crystal Spark, 911

Toine De Lenzac, h, 10 ans, Kap Rock et Ponkoli D'Itale, **880/3**

Tonkawa (IRE), h, 3 ans, Time Test GB et Tilda (IRE), **936/2**

Top List, f, 5 ans, Bande (IRE) et Chalm, **875/4**

Topaze De Maine, f, 3 ans, Great Pretender IRE et Linadame, **922/5**

Toronado Bello, h, 5 ans, Toronado (IRE) et Al Dweha IRE, **887/5**

Touz The Crown, h, 5 ans, Recorder GB et Success Girl (GB), **887/2**

Tresor De Ballon, h, 7 ans, Doctor Dino et Gabriele De Ballon, **907/3**

Trialer, h, 3 ans, Taj Mahal IRE et Etoile D'Anjou, 871

Trublion, h, 6 ans, Style Vendome et Mutinne (IRE), **924/2**

Ty Zums, h, 10 ans, Tigron USA et Ma Zums, **887/4**

Typhoon Wilma, f, 7 ans, Stormy River et Carrot And Stick (IRE), 879, **932/2**

Ultra Swing, f, 3 ans, Ultra IRE et Swingline, **901/5**

Vadivar, h, 5 ans, Very Nice Name et Vadeyeva, **891/1**

Very Good Boy, h, 6 ans, Very Nice Name et Wishyouwerehere GER, **892/4**

Veryte, f, 4 ans, Johnny Barnes IRE et Very Deal, **923/5**

Volage De Roche, f, 3 ans, Great Pretender IRE et Utah De Roche, **901/1**

Walka, f, 6 ans, Gris De Gris (IRE) et Walkada, **875/2**

Wheel Of Time, h, 4 ans, Taj Mahal IRE et Dohibane, **898/6**

Winner Horse, h, 6 ans, Full Of Gold et Gold Flower, **887/1**

Yaveninia, f, 4 ans, Taj Mahal IRE et Yaven, 898

Yezalel, f, 3 ans, Nirvana Du Berlais et Polikawa, **901/4**

Yo Gane, f, 4 ans, Nirvana Du Berlais et Polie Gane, **873/5**

Zayina, f, 5 ans, Zarak et Indina, **891/3**

--	--	--	--